

Bulletin mensuel des postes et télégraphes

France. Ministère des postes. Auteur du texte. Bulletin mensuel des postes et télégraphes. 1898-05.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

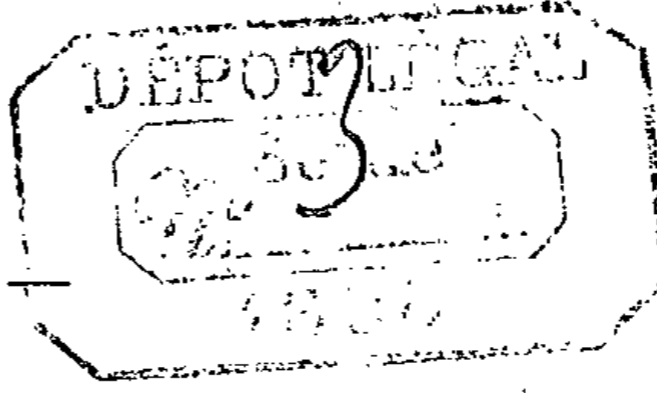
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.



ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

MAI 1898.

SOMMAIRE.

Pages.

CRÉATIONS de bureaux de poste.....	462
CRÉATIONS de réseaux téléphoniques.....	462
OUVERTURE de réseaux et de circuits téléphoniques.....	464
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	465
ADDITIONS et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques par département. (N° 500-43.).....	467
FRANCHISES télégraphiques.....	469
NOMENCLATURE des bureaux de poste coloniaux.....	470
MODIFICATIONS à la liste des bureaux de poste autrichiens.....	470
MODIFICATIONS à la liste des bureaux de poste des États-Unis.....	471
MODIFICATIONS à la liste des bureaux de poste de la Grande-Bretagne.....	472
BÂTIMENTS en partance pour les colonies et autres pays d'outre-mer.....	475
ADDITIONS et rectifications au Tarif international des Postes.....	477
FRANCHISES postales. — Publication d'un 188 ^e supplément au Manuel des franchises postales et d'un 10 ^e supplément à l'Annexe à ce Manuel (franchises militaires). Modifications et suppressions à opérer auxdits Manuel et Annexe. — Service de l'agent comptable du Trésor français à Tunis substitué à celui de la Trésorerie d'armée dans la Régence.....	477
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de février des années 1898 et 1897. — France.....	485
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de février des années 1898 et 1897. — Algérie.....	486
ANNOTATIONS à porter par les receveurs des Postes aux colonies à leur Carnet n° 1 des abon- nements aux journaux.....	487
MODIFICATIONS à l'Instruction générale, du 24 février 1894, sur le service intérieur de la Caisse nationale d'épargne. (Directeurs, receveurs principaux et comptables des succur- sales.).....	489
MODIFICATIONS à l'Instruction générale, du 28 mars 1892, sur le service extérieur de la Caisse nationale d'épargne.....	492
TABLEAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois d'avril 1898.....	494
FAITS divers.....	494
LISTE des candidats admis à la première section de l'École professionnelle supérieure, en 1898.	496
DIX-HUITIÈME tableau d'avancement de classe. — Promotions.....	497
NOMINATIONS.....	498
PROMOTIONS.....	500
NOMINATIONS et mutations.....	507

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1^{er} BUREAU. —
ORGANISATION DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

Créations d'établissements de facteur-receveur.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Finistère.....	Relecq-Kerhuon.....	16 novembre 1898.
Basses-Pyrénées.....	Pardies.....	16 novembre 1898.
Corrèze.....	Yssandon (1).....	12 avril 1898.
Seine-et-Oise.....	Feucherolles.....	12 avril 1898.

(1) Conversion de la Recette auxiliaire rurale des postes existant dans cette commune.

Les établissements de facteurs-receveurs municipaux créés dans les communes de Montignac-Charente (Charente) et de Vendres (Hérault) seront mis en activité, le premier, le 1^{er} mai 1898, et, le second, à partir du 16 mai 1898.

La recette municipale des postes créée à Toulouse, rue Bayard, sera mise en activité le 1^{er} mai 1898.

La recette municipale des postes d'Orrouy (Oise) est convertie en recette des postes de l'État, à partir du 1^{er} mai 1898.

Ouverture de recettes auxiliaires rurales des postes.

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES BUREAUX.	DÉSIGNATION DES BUREAUX D'ATTACHE.	DATES DE L'OUVERTURE des bureaux.
Corrèze.....	Peyrissac.....	Le Lonzac.....	16 avril 1898.
Jura.....	Lamoura (1).....	Septmoncel.....	1 ^{er} mai 1898.
Landes.....	Vielle-Saint-Girons (1).....	Linxe.....	1 ^{er} mai 1898.
Corse.....	Castifao (1).....	Morosaglia.....	1 ^{er} mai 1898.

(1) Conversion de la Recette auxiliaire rurale municipale des postes existant dans cette commune.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2^o BUREAU.
— CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES.

Créations de réseaux téléphoniques.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où les nouveaux réseaux doivent être installés.	ÉTENDUE DES RÉSEAUX.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Allier.....	Commentry.....	Cercle de 1,500 mètres de rayon..	4 mai 1898.
Idem.....	Montluçon.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Néris.....	Idem.....	Idem.
Cher.....	Vierzon.....	Idem.....	6 mai 1898.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où les nouveaux réseaux doivent être installés.	ÉTENDUE DES RÉSEAUX.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Marne.....	Guena.....	Cercle de 1,500 mètres de rayon..	18 avril 1898.
Nord.....	Estaires.....	<i>Idem</i>	6 mai 1898.
Oise.....	Monchy-Humières.....	<i>Idem</i>	18 avril 1898.
<i>Idem</i>	Morienvil.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
<i>Idem</i>	Pierrefonds.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
<i>Idem</i>	Verberie.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
Puy-de-Dôme.....	Thiers.....	<i>Idem</i>	13 avril 1898.
Charente-Infér ^{re}	Gémozac.....	<i>Idem</i>	19 mars 1898.
<i>Idem</i>	Mortagne-sur-Gironde.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
<i>Idem</i>	Saint-Georges-de-Didonne.....	<i>Idem</i>	25 avril 1898.
Côtes-du-Nord.....	Saint-Brieuc.....	<i>Idem</i>	4 mai 1898.
Eure.....	Mesnil-sur-l'Estrée.....	<i>Idem</i>	25 avril 1898.
Gironde.....	Bazas.....	<i>Idem</i>	18 avril 1898.
<i>Idem</i>	Blanquefort.....	<i>Idem</i>	25 avril 1898.
<i>Idem</i>	Langon.....	<i>Idem</i>	18 avril 1898.
<i>Idem</i>	La Réole.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
Landes.....	Dax.....	<i>Idem</i>	23 avril 1898.
<i>Idem</i>	Mont-de-Marsan.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
Orne.....	Laigle.....	<i>Idem</i>	18 avril 1898.
Seine-et-Marne.....	Grisy-Suisnes.....	<i>Idem</i>	31 mars 1898.
<i>Idem</i>	Marlotte.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
Seine-et-Oise.....	Arpajon.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
<i>Idem</i>	Saint-Chéron.....	<i>Idem</i>	18 avril 1898.
<i>Idem</i>	Saint-Leu-Taverny.....	<i>Idem</i> (1).....	4 mai 1898.
<i>Idem</i>	Sartrouville.....	<i>Idem</i> (2).....	6 mai 1898.
<i>Idem</i>	Taverny.....	<i>Idem</i> (3).....	4 mai 1898.
<i>Idem</i>	Villiers-le-Bel.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
<i>Idem</i>	Montmerency.....	Périmètre de la commune (4).....	3 février 1898.
<i>Idem</i>	Eughien.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
<i>Idem</i>	Devil.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
Vosges.....	Épinal.....	Périmètre de l'agglomération prin- cipale (4).	14 février 1898.
Loiret.....	Orléans.....	Périmètre de l'octroi.....	19 mars 1898.
Côte-d'Or.....	Dijon.....	<i>Idem</i> (4).....	31 mars 1898.
Seine.....	Asnières.....	Périmètre de la commune.....	14 février 1898.
<i>Idem</i>	Colombes.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .

(1) L'étendue du réseau de Saint-Leu-Taverny ne peut s'étendre en dehors du territoire de cette localité.

(2) L'étendue du réseau de Sartrouville ne peut s'étendre en dehors du territoire de cette localité.

(3) L'étendue du réseau de Taverny ne peut s'étendre en dehors du territoire de cette localité.

(4) Modification de l'étendue du réseau.

Par arrêté du 14 février 1898, le réseau téléphonique de Sedan est compris dans le groupe de Mézières-Charleville.

Par arrêté du 14 février 1898, le réseau téléphonique d'Etrœungt est compris dans le groupe de Fourmies.

Par arrêté en date du 14 février 1898, les réseaux d'Avize, Cramant, Hautvillers, Mareuil et Le Mesnil-sur-Oger sont compris dans le groupe d'Épernay.

Par arrêté du 13 avril 1898, le réseau de Gravelle Sainte-Honorine est compris dans le groupe du Havre.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2^e BUREAU.
CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES.

Ouverture de réseaux téléphoniques.

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES RÉSEAUX.	DATES DE L'OUVERTURE des réseaux.
Ain	Lagnieu	1 ^{er} mai 1898.
Isère	Pont-de-Claix	24 avril 1898.
Marne	Vienne-le-Château	21 avril 1898.
Meurthe-et-Moselle	Bayon	16 mai 1898.
Charente	Rouillac	10 mars 1898.
Eure	Mesnil-sur-P-Estrée	11 mai 1898.
Indre-et-Loire	Langeais	28 avril 1898.
Pyrénées-Orientales	Rivesaltes	16 mars 1898.
Seine-et-Marne	La Houssaye	22 mars 1898.
Idem	Saint-Mammès	10 avril 1898.
Seine-et-Oise	Neuilly-sur-Marne	28 avril 1898.
Seine-Inférieure	Graville-Saint-Honorine	21 mars 1898.

Ouverture de circuits téléphoniques interurbains.

DÉSIGNATION des CIRCUITS.	LONGUEUR des CIRCUITS.	NATURE ET DIAMÈTRE des fils.	POINTS de COUPURE.	DATES DE L'OUVERTURE des circuits.
	kilom.			
Lagnieu = Ambérieu	8 343	Cu. 2 ^m /m 1/2.		21 avril 1898.
Vienne-le-Château = Sainte-Menehould	15 395	Cu. 2 ^m /m.		21 avril 1898.
Pont-de-Claix = Grenoble	8 090	Cu. 2 ^m /m 1/2.		24 avril 1898.
Saint-Omer = Lille	62 560	Idem.		1 ^{er} mai 1898.
Montluçon = Moulins	82 040	Cu. 3 ^m /m.		20 mai 1898.
Chartres = Dreux	45 176	Cu. 2 ^m /m 1/2.		16 mars 1898.
Rouillac = Jarnac (1)	15 370	Fer 3 ^m /m.		10 mars 1898.
La Houssaye = Mortcerf	5 843	Cu. 2 ^m /m 1/2.		21 mars 1898.
Saint-Avertin = Tours (1)	4 320	Fer 3 ^m /m.		1 ^{er} avril 1898.
Bourg-la-Reine = Sceaux	2 115	Circuit souterrain.		28 mars 1898.
Rivesaltes = Perpignan	10 095	Cu. 3 ^m /m.		14 mars 1898.
Barentin = Rouen 2 ^o (2)	19 760	Cu. 2 ^m /m 1/2.		1 ^{er} janvier 1898.
Paris = Caen	245 608	Cu. 4 ^m /m.	Bureaux d'Évreux et de Lisieux; guérite sud de Mantes	1 ^{er} mai 1898.
Caen = Bayeux	33 420	Cu. 3 ^m /m.		1 ^{er} mai 1898.
Caen = Lisieux	50 920	Idem.		1 ^{er} mai 1898.
Neuilly-sur-Marne = Paris	16 571	Cu. 2 ^m /m 1/2.		28 avril 1898.
Neuilly-sur-Marne = Neuilly-Plaisance	2 340	Idem.		28 avril 1898.
Saint-Mammès = Montereau	13 922	Idem.		10 avril 1898.
Couzeix = Limoges	8 251	Idem.		4 avril 1898.
Paris = Le Havre 4 ^o	230 571	Cu. 4 ^m /m.	Bureau de Rouen; guérites d'Asnières (Guérite de Versailles), Mantes-sud et Rouen (guérite d'Orléans).	10 avril 1898.
Langeais = Tours	24 225	Cu. 2 ^m /m 1/2.		28 avril 1898.
Paris = Melun 3 ^o	57 691	Idem.		9 avril 1898.
Paris = Sceaux 2 ^o	15 495	Circuit souterrain.		18 mars 1898.

(1) Circuit constitué au moyen du doublement du fil télégraphique et approprié aux transmissions simultanées.

(2) Le circuit Barentin = Rouen 2^o est utilisé pour les communications de Barentin. Les circuits « Rouen = Barentin 1^o » et « Barentin = Yvetot » constituent un circuit direct « Rouen = Yvetot ».

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. —
1^{er} BUREAU. — CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

Nomenclature des bureaux télégraphiques.

1° Ouvertures.

Barret-le-Bas M.	Hautes-Alpes.	Pernay M. RG.	Indre-et Loire.
Bonnes M. RG.	Vienne.	Pouilly M.	Meuse.
Caunette (La) M.	Hérault.	Pouzac M. RG.	Hautes-Pyrénées.
Champagnac M. ☒. RG.	Haute-Loire.	Reguiny M. ☒.	Morbihan.
Domérat M. ☒.	Allier.	Rocamadour M. ☒. RG.	Lot.
Drancy M. RG.	Seine.	Roquefeuil M. RG. . . .	Aude.
Echandelys M.	Puy-de-Dôme.	Septèmes M. ☒. RG. . .	Bouches-du-Rhône
Gastins MT. RG.	Seine-et-Marne.	Saint-Florent-des-Bois	Vendée.
Happonvilliers M. ☒. RG.	Eure-et-Loir.	M. RG.	
Jard M. RG.	Vendée.	Saint-Germain-sur-Ille	Ille-et-Vilaine.
Longeville M.	Vendée.	M.	
Jussac M.	Cantal.	Villeneuve M.	Basses-Alpes.
Médréac M. ☒.	Ille-et-Vilaine.	Villeneuve-de-Duras M.	Lot-et-Garonne.
Ota M. ☒.	Corse.	RG.	
Padern M. RG.	Aude.		

2° Sémaphore.

Cap-Ferret Sém. 2 kil. Gironde.

3° Écluse.

Braye-en-Laonnois Ec. 2 kil. Aisne.

4° Bureau d'intérêt privé.

La Brasserie IP (1) Vienne.

(1) Relié au bureau de Montmorillon pour la correspondance de M. Pillot et du personnel de la Brasserie.

Modifications.

Page	55.	<i>A l'article</i> : Canaules-Saint-Nazaire, Gard, etc. <i>Substituer</i> : Canaules-Saint-Nazaire K. Gard.
—	64.	— : Champagnac M. ☒. RG. Haute-Loire, <i>lire</i> : Champagnac ou Champagnac-le-Vieux M. ☒. RG, Haute-Loire.
—	92.	— : Debrousseville, VK. Oran; <i>substituer</i> : Debrousseville, K. Oran.
—	95.	— : Domérat, 2 kil. Allier; <i>substituer</i> : Domérat. V. Allier.
—	95.	— : Dompierre. M. ☒. RG. Charente-Inférieure; <i>substituer</i> : Dompierre-sur-Mer. M. ☒. RG. Charente-Inférieure.
—	143.	Inscrire à son ordre alphabétique : la Caunette. M. Hérault.

Page 191. Modifier comme suit le renvoi (2).

(2) Relié au bureau de La Fère pour la correspondance du personnel de la sucrerie de Mayot.

— 234. Plougastel-Daoulas, ajouter l'indice (1) et porter le renvoi suivant au bas de la page.

(1) Le bureau de Plougastel-Daoulas est ouvert en semaine, du 1^{er} juin au 31 juillet, de 7 heures du matin à 7 heures du soir.

— 252. Rocamadour, 4 kil. Lot; substituer : Rocamadour-Gare (3) Lot et mettre au bas de la page le renvoi suivant :

(3) La gare de Rocamadour assure la remise par exprès des télégrammes à destination des communes de Miers et d'Alvignac et des localités plus rapprochées d'elle que des autres bureaux télégraphiques.

— 272. Saint-Germain-sur-Ille. K. Ille-et-Vilaine; substituer : Saint-Germain-sur-Ille. V. Ille-et-Vilaine.

— 298. Septèmes 1 kil. Bouches-du-Rhône; substituer : Septèmes. V. Bouches-du-Rhône.

— 335. Wez. Ec. Marne; substituer : Wez. Ec. 2 kil. Marne.

— 47. Ajouter à son ordre alphabétique : Brasserie (La). IP; (5) Vienné et porter au bas de la page le renvoi suivant :

(5) Relié au bureau de Montmorillon pour la correspondance de M. Pihot et du personnel de la brasserie.

Biffer l'indice R. qui figure à la suite du nom des bureaux suivants :

Baba-Hassen. MT.....	Alger.		Eckmühl (c ^{ue} d'Oran) MT.	Oran.
Crescia. MT,.....	Alger.		Tavers. MT.....	Loiret.

Inscrire l'indice DP à l'article :

Geneuille. M. ☒ Doubs.

Ajouter l'indice RG. après le nom des bureaux suivants :

Grandrien M ☒.....	Lozère.		Salers. M. ☒.....	Cantal.
Woincourt. M. ☒.....	Somme.		Salignac. M. ☒.....	Dordogne.

RÉOUVERTURES.

Camp de Coëtquidan M^{re} (1)..... Morbihan.
 Serralongue. M..... Pyrénées-Orientales.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1^{er} BUREAU.
CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

*Additions et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques
par département (N^o 500-43).*

(Direction à donner aux télégrammes.)

1^o ADDITIONS.

DÉPARTEMENTS.	BUREAUX SECONDAIRES.	BUREAUX PRINCIPAUX CORRESPONDANTS.
BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES MUNICIPAUX.		
Allier	Domérat	Montluçon.
Alpes (Basses-)	Villeneuve	Manosque.
Alpes (Hautes-)	Barret-le-Bas	Sisteron.
Aube	Marnay-sur-Seine	Nogent-sur-Seine.
Aude	Padern	Perpignan (<i>Pyrén.-Or.</i>)
	Roquefeuil	Quillan.
Bouches-du-Rhône	Septèmes	Marseille.
Cantal	Jussac	Aurillac.
Charente	Lesteps	Confolens.
Cher	Bué	Sancerre.
Corrèze	Turenne	Brive.
Corse	Ota	Vico.
Drôme	Génissieu	Romans.
	Mirmande	Montélimar.
Eure-et-Loir	Happovilliers	Nogent-le-Rotrou.
Gironde	Couquègues	Lesparre.
Hérault	Caunette (La)	Narbonne (<i>Aude</i>).
Ille-et-Vilaine	Médreac	Montfort-sur-Meu.
	Saint-Germain-sur-Ille	Rennes.
Indre-et-Loire	Pernay	Tours.
Isère	Fontaine	Grenoble.
	Saint-Étienne-de-Crossey	Voiron.
Landes	Retjons	Mont-de-Marsan.

DÉPARTEMENTS.	BUREAUX SECONDAIRES.	BUREAUX PRINCIPAUX CORRESPONDANTS.
BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES MUNICIPAUX. (Suite.)		
Loire (Haute-)	Champagnac.....	Brioude.
Lot	Rocamadour.....	Figeac.
Lot-et-Garonne	Villeneuve-de-Duras.....	Marmande.
	Xaintrailles.....	Nérac.
Marne	Pocancy.....	Châlons.
Meuse	Pouilly.....	Stenay.
Morbihan	Reguiny.....	Pontivy.
Nièvre	Arleuf.....	Château-Chinon.
Nord	Lambersart.....	Lille.
Pas-de-Calais	Sallaumines.....	Lens.
Puy-de-Dôme	Échandelys.....	Ambert.
Pyrénées (Basses-)	Urrugne.....	Saint-Jean-de-Luz.
Pyrénées (Hautes-)	Pouzac.....	Bagnères-de-Bigorre.
Seine	Drancy.....	Pantin.
Seine-Inférieure	Saint-Ouen-du-Breuil.....	Rouen.
	Tourville.....	Fécamp.
Seine-et-Marne	Gastins.....	Melun.
	Pontcarre.....	Lagny.
	Jard.....	Les Sables-d'Olonne.
	Longeville.....	<i>Idem.</i>
Vendée	Saint-Florent-des-Bois.....	La Roche-sur-Yon.
	Saint-Philbert-de-Bouaine.....	Nantes (<i>Loire-Inférieure</i>).
Vienne	Bonnes.....	Poitiers.
Vosges	Thiéfosse.....	Remiremont.
GARE OUVERTE À LA TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.		
Allier	Créchy.....	Vichy.
		Moulins.
		Gannat.
		La Pallisse.
ÉCLUSE OUVERTE À LA TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.		
Aisne	Braye-en-Laonnois.....	Soissons.
POSTE ÉLECTRO-SÉMAPHORIQUE.		
Gironde	Cap-Ferret.....	Arcachon.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1^{er} BUREAU.
CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

Franchises télégraphiques.

En vertu d'un arrêté ministériel en date du 13 avril 1898, il y a lieu d'apporter les modifications suivantes à l'état général des franchises télégraphiques, page 45 (ancienne édition) et page 59 (nouvelle édition).

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

Substituer à la franchise actuelle des recteurs d'académie la suivante :

Limitée aux communications de services urgentes adressées dans l'étendue de leur ressort académique :

- Les recteurs d'Académie
- 1° Aux Ministres ;
 - 2° Aux préfets ;
 - 3° Aux inspecteurs d'Académie ;
 - 4° Aux proviseurs des lycées et aux principaux des collèges ;
 - 5° Aux directrices des lycées et des collèges de jeunes filles ;
 - 6° Aux directeurs et directrices d'écoles normales primaires ;
 - 7° En outre, les recteurs des Académies de Lille, de Paris et de Grenoble sont autorisés à correspondre respectivement avec les directeurs des écoles professionnelles d'Armentières, de Vierzon et de Voiron.

Page 34 (ancienne édition) et page 40 (nouvelle édition).

Par suite du changement de dénomination des Directeurs supérieurs du génie, il y a lieu de modifier à l'état général des franchises télégraphiques les indications relatives à la franchise de ces officiers généraux.

Substituer au libellé actuel « Directeurs supérieurs du génie, Directeurs du « génie, le suivant :

- Généraux commandant le génie des régions { Limitée à la correspondance avec le Ministre, le commandant de corps d'armée, les chefs de service sous leurs ordres et réciproquement.
- Directeurs du génie { Limitée à la correspondance avec le Ministre, le commandant de corps d'armée, les chefs de service sous leurs ordres et réciproquement.

Algérie.

Page 41 (ancienne édition) et page 51 (nouvelle édition).

Supprimer la dénomination de « Directeurs supérieurs du génie ».

En vertu d'un arrêté ministériel en date du 23 avril 1898 il y a lieu d'apporter l'addition suivante à l'état général des franchises télégraphiques.

Page 74 (ancienne édition) et page 100 (nouvelle édition).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Crues des cours d'eau.

Ajouter :

Ingénieur du service hydro-métrique en résidence au Blanc (Indre).....	} Limitée à la transmission des avis de crues de la Gar-tempe, au sous-préfet, au maire et au chef de brigade de gendarmerie de Montmorillon, au maire et au chef de brigade de gendarmerie de Saint-Savin et, enfin, aux maires de Maillé, d'Angles, de Vicq et de la Roche-Posay.
Ingénieur du service hydrométrique à Poitiers.....	

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU. —
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste coloniaux.

Les agents sont invités à inscrire à son ordre alphabétique, à la liste des bureaux de poste coloniaux qui figure aux pages 535 et suivantes de l'annexe n° 10 au Bulletin mensuel du mois d'août 1896, le bureau de Cholon-Buhtay (Cochinchine).

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU. — CORRESPONDANCE
POSTALE ÉTRANGÈRE.

Modifications à la liste des bureaux de poste autrichiens.

Les agents sont invités à faire suivre du signe T les noms des bureaux de :
Reicheneau a/ Kn (an der Knezna);
Schloss-Hauss,

qui figurent à la liste des bureaux de poste autrichiens et qui sont admis à participer au service des mandats télégraphiques internationaux.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU.
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Modifications à la liste des bureaux de poste des États-Unis.

Les agents sont invités à apporter les modifications suivantes à la liste des bureaux de poste des États-Unis.

1^o Nouveaux bureaux à inscrire.

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	ÉTATS.
Algonac.....	Saint-Clair.....	Michigan.
Altman.....	El Paso.....	Colorado.
Avon Park.....	De Soto.....	Florida.
Baird.....	Callahan.....	Texas.
Belmond.....	Wright.....	Iowa..
Bloomfield (Ind.).....	Greene.....	Indiana.
Bloomfield (Neb.).....	Knox.....	Nebraska.
Bridgeport (Conn.): East Side Station.....	Fairfield.....	Connecticut.
Cedarville (Ohio).....	Greene.....	Ohio.
Chandler.....	Lincoln.....	Oklahoma.
Chicago, Station n ^o 77.....	Cook.....	Illinois.
Coalgate.....	Choctaw Nation.....	Indian Territory.
Cœur d'Alene.....	Kootenai.....	Idaho.
Delano.....	Wright.....	Minnesota.
Detour.....	Chippewa.....	Michigan.
Elkland.....	Tioga.....	Pennsylvania.
Gamesville (Ga.).....	Hall.....	Georgia.
Haledon.....	Passaic.....	New Jersey.
Humboldt (Tenn.).....	Gibson.....	Tennessee.
Indianapolis, Station n ^o 5 (Haughville).....	Marion.....	Indiana.
Jupiter.....	Dade.....	Florida.
Keota.....	Keokuk.....	Iowa.
La Harpe.....	Llancock.....	Illinois.
Lumberton.....	Burlington.....	New Jersey.
Manville.....	Providence.....	Rhode Island.
Massena.....	St-Lawrence.....	New-York.
Mena.....	Polk.....	Arkansas.
Messina.....	San Bernardino.....	California.
Miners Mills.....	Luzerne.....	Pennsylvania.
Monett.....	Barry.....	Missouri.
Monroe (Iowa).....	Jasper.....	Iowa.
Mount Gilead.....	Morrow.....	Ohio.
New-York, Station S.....	New-York.....	New-York.
New-York, Station U. (cor. 3rd Ave. and 103rd St.).....	New-York.....	New-York.
Paradise.....	Cache.....	Utah.
Prophetstown.....	Whiteside.....	Illinois.
Provo City.....	Utah.....	Utah.
Ravenna (Neb.).....	Buffalo.....	Nebraska.
Reimbeck.....	Grundy.....	Iowa.

Saranac Lake.....	Franklin.....	New-York.
Saybrook.....	McLean.....	Illinois.
Short Hills.....	Essex.....	New Jersey.
Smith Center.....	Smith.....	Kansas.
Snohomish.....	Snohomish.....	Washington.
Somerville (Tenn.).....	Fayette.....	Tennessee.
Susquehanna.....	Susquehanna.....	Pennsylvania.
Sutter Creek.....	Amador.....	California.
Sweetwater.....	Monroe.....	Tennessee.
Titusville (Fla.).....	Brevard.....	Florida.
Upper Montclair.....	Essex.....	New Jersey.
Vacaville.....	Solano.....	California.
Waitsburg.....	Walla Walla.....	Washington.
Washburn.....	Bayfield.....	Wisconsin.
Washington (Conn.).....	Litchfield.....	Connecticut.
West Jordan.....	Salt Lake.....	Utah.
White.....	Brookings.....	South Dakota.
White Castle.....	Iberville.....	Louisiana.
Winsted, Station A.....	Litchfield.....	Connecticut.

2° *Changements de dénominations.*

AU LIEU DE :	INSCRIRE :
Ahnapee.....	Algoma.
Ashtabula, Station A.....	Harbor Station.
Boston, Station n° 3.....	Roxbury Crossing Station.
McGranville.....	McGraw.

3° *Bureaux à biffer.*

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	ÉTATS.
Haughville.....	Marion.....	Indiana.
Jersey City, Station n° 4.....	Hudson.....	New Jersey.
West Winsted.....	Litchfield.....	Connecticut.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU.
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Modifications à la liste des bureaux de poste de la Grande-Bretagne.

Les agents sont invités à apporter les modifications suivantes à la liste des bureaux de poste de la Grande-Bretagne :

1° LONDRES.

a) *Nouveaux bureaux à ajouter.*

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.
Broad Street, Bloomsbury.....	W. C.
North Kensington, St. Ervan's Road, W.	Paddington.

2^e GRANDE-BRETAGNE.

a) * Nouveaux bureaux à ajouter.

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.
Arnesby.....	Leicester.
Banks Road (Birkenhead).	West Kirby, Cheshire.
Cuddington.....	Aylesbury.
Cwmgwrach.....	Neath.
East Street (Horncastle)	Horncastle.
Ecclesall Road West..	Sheffield.
Eglwysfach.....	Glandovey (Cardiganshire).
Frenchay.....	Bristol.
Gentleshaw.....	Rugeley.
Grenoside.....	Sheffield.
Heswall Hill (Heswall).	Chester.
Hill Street (Kingswood).	Bristol.
Little Budworth.....	Tarporley.
Long Burton.....	Sherborne.
Mere (Cheshire).....	Knutsford.
Barry Island.....	Barry, Glam.
Chettle.....	Blandford.
Cwm Penmachno.....	Bettws-y-Coed, Carnarvonshire.
Dungeness.....	New Romney, Kent.
Eastcote.....	Pinner Middlesex.
Fox Street.....	Stockport.
Glascote.....	Tamworth.
Hulland Ward.....	Ashbourne.
Lockeridge.....	Marlborough.
Lower Cathedral Road.	Cardiff.
Lower Kingswood.....	Reigate.
New Boston (Haydock).	St. Helen's.
New Road (Chippenham).	Chippenham.

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.
Pendoylan.....	Cowbridge.
Moreton (Cheshire)...	Birkenhead.
Oakenshaw.....	Willington, Co. Durham.
Penn (Staffs).....	Wolverhampton.
Portland Street.....	Leek.
Seaton Ross.....	York.
Springfields.....	Wolverhampton.
Stafford Street.....	Wolverhampton.
Tibberton (Salop)....	Newport, Salop.
Vaughan Street (Coalville).	Leicester.
West Ashby.....	Horncastle.
West Cannock (Hednesford).	Stafford.
Wrecclesham.....	Farnham.
Wood End Road (Erddington).	Birmingham.
Yorkley.....	Lydney.
Porthill.....	Stoke-on-Trent.
Primrose Hill.....	Lancaster.
Rodsley.....	Gateshead.
Sandycroft.....	Chester.
Shotton.....	Flint.
Stanmore Road.....	Birmingham.
Stone (Glos).....	Falfield, Gloucestershire.
Streat.....	Hassocks, Sussex.
Week St. Mary.....	Stratton, North Cornwall.
West Hsley.....	Newbury.
Whetstone (Leicester).	Leicester.
Whitworth Road (Gosport).	Gosport.

b) Bureaux à biffer.

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.
Colchester Street.....	Coventry.
High Street (Normanton).	Heckmondwike, Yorks.
Rock Street.....	Bury, Lanc.
Thorpe Road.....	Norwich.

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.
Goulceby.....	Lincoln.
Bloxwich Road (Willenhall).	Wolverhampton.
Glandovey.....	Cardiganshire.

c) *Changements et dénominations.*

<i>Au lieu de :</i>	<i>Inscrire :</i>
Endon, Staffs	Endon, Stoke-on-Trent.
Fittleworth, Pulborough, Sussex	Fittleworth, Sussex.
Melbourne Road, Leicester	Berners Street, Leicester.
Milton (Staff), Staffs	Milton (Staff), Stoke-on-Trent.
Peel Street, Ipswich	Crown Street, Ipswich.
Bridge Place, Worksop	Victoria Square (Worksop), Worksop.
Newborough, Gaerwen, Anglesey	Newborough, Bodorgan, Anglesey.
Port Dinorwic, Bangor	Port Dinorwic, Carnarvonshire.
Western Central District Office, No. 126, High Holborn, W.C.	Western Central District Office, New Oxford Street, W.C.

En face de : Horton in Ribblesdale, *remplacer :* Skipton *par :* Settle.

3° ÉCOSSE.

a) *Nouveaux bureaux à inscrire.*

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.
Broomhill	Glasgow.
Ruaig	Oban.
Cornhill	Banff.

b) *Changements de dénominations.*

<i>Au lieu de :</i>	<i>Inscrire :</i>
Boddam, Peterhead	Boddam, Aberdeen.
Carradale, Argyllshire	Carradale, Carradale Pier, Argyllshire.
Dunvegan, Portree	Dunvegan, Inverness.
Kettle, Fifeshire	Kingskettle, R., Fifeshire.
Toward, Greenock	Toward, Toward Point, Argyllshire.

4° IRLANDE.

a) *Nouveaux bureaux à inscrire.*

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.
Baldoyle	Co. Dublin.	Beaufort	Co. Kerry.
Ballysillan	Belfast.	Dartrey	Co. Monaghan.
Lusk	Co. Dublin.	Glenville	Fermoy.

b) *Changements de dénominations.*

Au lieu de : Corma Tallow, *inscrire :* Corma Waterford.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU. — CORRESPONDANCE
POSTALE ÉTRANGÈRE.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer, mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — *V.* signifie bâtiment à voiles. — *C.* signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1^{er}. — Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises (1).						
1	La Pointe-à-Pitre	5 juin	Le Havre..	Normandie.....	Veilier....	H. Auger.
2	Saint-Pierre (Martinique).	5	<i>Idem</i>	Marguerite-Ambaud.	<i>Idem</i>	Ambaud frères.
3	<i>Idem</i>	15	<i>Idem</i>	Saint-Michel...	<i>Idem</i>	D. Auger.
4	Cayenne.....	15	<i>Idem</i>	X.....	<i>Idem</i>	F. Avril.
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).						
1	Antofogasta.....	20 juin ...	Le Havre..	Bellagio.....	Steamer...	Lampart et Holt.
2	Arica.....	20	<i>Idem</i>	Bellagio.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
3	Bahia.....	14	<i>Idem</i>	X.....	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
4	<i>Idem</i>	28	<i>Idem</i>	X.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
5	Buenos-Ayres.....	10	<i>Idem</i>	California	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
6	<i>Idem</i>	20	<i>Idem</i>	X.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
7	<i>Idem</i>	30	<i>Idem</i>	X.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
8	Cap Haïtien.....	15	<i>Idem</i>	X.....	<i>Idem</i>	Ch. Tricot.
9	<i>Idem</i>	30	<i>Idem</i>	X.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
10	Caracas.....	16	<i>Idem</i>	Canadia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
11	<i>Idem</i>	1 ^{er} juillet.	<i>Idem</i>	X.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
12	Carthagène.....	16 juin ...	<i>Idem</i>	Canadia.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
13	<i>Idem</i>	1 ^{er} juillet.	<i>Idem</i>	X.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
14	Les Cayes.....	4 juin ...	<i>Idem</i>	Hungaria.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
15	Ceara.....	9	<i>Idem</i>	Paraense	<i>Idem</i>	Cunard.
16	<i>Idem</i>	29	<i>Idem</i>	X.....	<i>Idem</i>	J.-M. Currie.
17	Colon.....	4 juin ...	<i>Idem</i>	Hungaria.....	<i>Idem</i>	Ch. Tricot.
18	Coronel.....	20	<i>Idem</i>	Bellagio.....	<i>Idem</i>	Lampart et Holt.
19	Coquimbo.....	20	<i>Idem</i>	Bellagio.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
20	Curaçao.....	16	<i>Idem</i>	Canadia.....	<i>Idem</i>	Ch. Tricot.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
21	Curacao	1 ^{er} juillet..	Le Havre..	X.....	Steamer...	Ch. Tricot.
22	Gonaves.....	26 juin ...	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
23	Itacoatiara.....	20.....	Idem.....	Bellagio.....	Idem.....	Lamport et Holt.
24	Jaemel.....	4.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Ch. Tricot.
25	Jérémie.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
26	La Guayra.....	16.....	Idem.....	Canadia.....	Idem.....	Idem.
27	Idem.....	1 ^{er} juillet..	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
28	Iquique.....	20 juin ...	Idem.....	Bellagio.....	Idem.....	Lamport et Holt.
29	Lima.....	20.....	Idem.....	Bellagio.....	Idem.....	Idem.
30	Maccio.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
31	Manaos.....	4.....	Idem.....	Madeirense.....	Idem.....	Cunard.
32	Idem.....	24.....	Idem.....	Jérôme.....	Idem.....	J.-M. Currie.
33	Maragnan.....	9.....	Idem.....	Paraense.....	Idem.....	Cunard.
34	Idem.....	29.....	Idem.....	X.....	Idem.....	J.-M. Currie.
35	Mollendo.....	20.....	Idem.....	Bellagio.....	Idem.....	Lamport et Holt.
36	Montevideo.....	10.....	Idem.....	California.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
37	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
38	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
39	Para.....	4.....	Idem.....	Madeirense.....	Idem.....	Cunard.
40	Idem.....	9.....	Idem.....	Paraense.....	Idem.....	Idem.
41	Idem.....	24.....	Idem.....	Jérôme.....	Idem.....	J.-M. Currie.
42	Idem.....	29.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
43	Paranagua.....	18.....	Idem.....	Carthago.....	Idem.....	A. C. de Freytas.
44	Pernambuco.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
45	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
46	Port-au-Prince.....	15.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
47	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
48	Port-Limon.....	4.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
49	Progreso.....	15.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
50	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
51	Puerto-Cabello.....	16.....	Idem.....	Canadia.....	Idem.....	Idem.
52	Idem.....	1 ^{er} juillet..	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
53	Puerto-Plata.....	26 juin ...	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
54	Rio-de-Janeiro.....	7.....	Idem.....	Colombia.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
55	Idem.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
56	Idem.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
57	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
58	Rio-Grande-do-Sul.....	18.....	Idem.....	Carthago.....	Idem.....	A. C. de Freitas.
59	Salaverry.....	20.....	Idem.....	Bellagio.....	Idem.....	Lamport et Holt.
60	Sanchez.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
61	Savanilla.....	16.....	Idem.....	Canadia.....	Idem.....	Idem.
62	Idem.....	1 ^{er} juillet..	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
63	Santo-Domingo.....	16 juin ...	Idem.....	Canadia.....	Idem.....	Idem.
64	Santos.....	7.....	Idem.....	Colombia.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
65	Idem.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
66	Idem.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
67	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
68	Saint-Thomas.....	4.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Ch. Tricot.
69	Idem.....	16.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
70	Idem.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
71	Idem.....	1 ^{er} juillet..	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
72	Sao-Paulo.....	7 juin ...	Idem.....	Colombia.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
73	Idem.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
74	Idem.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
75	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
76	Talcaluano.....	20.....	Idem.....	Bellagio.....	Idem.....	Lamport et Holt.
77	Ténériffe.....	20.....	Idem.....	California.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
78	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
79	Tampico.....	15.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
80	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
81	Valparaiso.....	23.....	Idem.....	Bellagio.....	Idem.....	Lamport et Holt.
82	Vera-Cruz.....	15.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
83	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU.
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Additions et rectifications au Tarif international des Postes.

Les agents devront apporter les modifications suivantes au Tarif international des Postes :

TABLEAU V. (Suite.)

Entre Beyrouth et Constantinople, inscrire : La Canée.

TABLEAU VI.

A la suite de Turquie, inscrire :

1	2	3	4	5
Bureau français de Canée (La).	20 centimes par 300 francs.		Non admis.	Chargé.

Il y a lieu de modifier, comme suit, le tableau IX du Tarif international de postes :

Colonne 8.

A la suite de Nouvelle-Guinée : Stephansort ; ajouter : Friedrich-Wilhelmshafen.

Il y a lieu d'intercaler le nom de *Hierapetra* entre *Candie* et *Réthymno* parmi les bureaux français à l'étranger désignés dans la colonne 1, du tableau IX, du Tarif international des postes (page 116).

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4^e BUREAU. — TARIFS,
FRANCHISES ET CONTRAVENTIONS.

Franchises postales. — Publication d'un 188^e supplément au Manuel des franchises postales et d'un 10^e supplément à l'annexe à ce manuel (franchises militaires). Modifications et suppressions à opérer auxdits manuel et annexe. — Service de l'agent comptable du Trésor français à Tunis substitué à celui de la Trésorerie d'armée dans la Régence.

Un décret rendu le 13 février 1898 a conféré la franchise postale à la correspondance officielle échangée, sous bandes, entre les sous-intendants militaires, ordonnateurs secondaires, sous-délégués en Tunisie et l'agent comptable du Trésor français, à Tunis, emploi nouvellement créé par suite de la suppression du service de trésorerie d'armée dans la Régence.

Un second décret en date du 23 avril 1898 a, d'une part, supprimé les franchises postales concédées par décrets des 24 avril et 15 octobre 1889 au payeur général et aux payeurs (ou faisant fonctions) de la brigade d'occupation de la Tunisie et, d'autre part, transféré à l'agent comptable du Trésor français, à Tunis, les immunités de taxes postales dont jouissait ce payeur général.

En conséquence de ces décrets, il y a lieu d'ajouter au Manuel des franchises postales et à son annexe (franchises militaires), les indications figurant aux 188^e et 10^e suppléments publiés ci-après et d'opérer sur les mêmes documents les modifications et suppressions désignées à la suite de ces suppléments.

188^e SUPPLÉMENT AU MANUEL

INDICATION des pages du Manuel des franchises.	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES		
	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.
1	2	3	4
27	Agent comptable au Trésor français, à Tunis...	M (au-dessous de la 2 ^e accolade).	Agents consulaires* Capitaine rapporteur près le Conseil de guerre en Tunisie* Chefs... { d'État-major de la brigade d'occupation en Tunisie* du génie en Tunisie* de la télégraphie militaire en Tunisie* Commandants { d'armes en Tunisie* des brigades de gendarmerie en Tunisie* des corps militaires en Tunisie* des dépôts de remonte en Tunisie* des détachements de toutes armes en Tunisie* militaires des subdivisions en Tunisie* des postes militaires en Tunisie* supérieurs des cercles en Tunisie* Commissaires de police* Consuls* Contrôleurs civils.* Directeurs { de l'artillerie en Tunisie* des Contributions diverses en Algérie* — en Tunisie* des Douanes en Tunisie* généraux... { des Finances en Tunisie* des Travaux publics en Tunisie* du génie en Tunisie* de l'Office postal tunisien* du parc d'artillerie en Tunisie* du service de santé en Tunisie* Fonctionnaires de l'Intendance en Tunisie* Général commandant la brigade d'occupation en Tunisie* Gérants de l'artillerie et du génie en Tunisie* Greffier du Conseil de guerre en Tunisie* Greffiers des tribunaux de première instance et de justice de paix* Juges des tribunaux en Tunisie* Juges de paix en Tunisie* Majors de garnison en Tunisie* Médecins en chef des hôpitaux militaires en Tunisie* Notaires* Officiers... { d'administration comptables des différents services de la Guerre en Tunisie* chefs du service des renseignements en Tunisie* de la marine de l'État commandant les bâtiments en station* en mission, chefs de service en Tunisie... de police judiciaire* Payeurs chefs de service de l'Annam et du Tonkin*

DES FRANCHISES POSTALES.

FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée.	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTIONS.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles.
	Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux.	Pages.	
5	6	7	8	9	10
S. B.	"	Tunisie.	"	"	Décret du 23 avril 1898.
L. F.	"	"	"	"	
L. F.	"	"	"	"	
L. F.	"	"	"	"	
L. F.	"	"	"	"	
L. F.	"	"	"	"	
L. F.	"	"	"	"	
L. F.	"	"	"	"	
L. F.	"	"	"	"	
L. F.	"	"	"	"	
L. F.	"	"	"	"	
L. F.	"	"	"	"	
S. B.	"	Tunisie.	"	"	
S. B.	"	Idem.	"	"	
S. B.	"	Idem.	"	"	
L. F.	"	"	"	"	
S. B.	"	"	"	"	
S. B.	"	"	"	"	
S. B.	"	"	"	"	
S. B.	"	"	"	"	
L. F.	"	"	"	"	
S. B.	"	"	"	"	
L. F.	"	"	"	"	
L. F.	"	"	"	"	
L. F.	"	"	"	"	
S. B.	"	Tunisie.	"	"	
S. B.	"	"	"	"	
S. B.	"	"	"	"	
L. F.	"	"	"	"	
L. F.	"	"	"	"	
L. F.	"	"	"	"	
S. B.	"	Tunisie.	"	"	
S. B.	"	Tunisie.	"	"	
S. B.	"	"	"	"	
S. B.	"	Toute la République.	"	"	
L. F.	"	"	"	"	
L. F.	"	"	"	"	
L. F.	"	"	"	"	
L. F.	"	Tunisie.	"	"	
L. F.	"	"	"	"	
S. B.	"	Tunisie.	"	"	
S. B.	"	"	"	"	

INDICATION des pages du Manuel des franchises.	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES		
	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.
1	2	3	4
27	Agent comptable du Trésor français, à Tunis.	M (au-dessous de la 2 ^e accolade).	Percepteurs* Présidents des tribunaux en Tunisie* Procureurs de la République près les tribunaux de première instance en Tunisie* Receveurs { général des finances en Tunisie* ordinaires des douanes en Tunisie* des postes et des télégraphes en Tunisie* particuliers des finances* principal des douanes en Tunisie* Résident général de France à Tunis* Secrétaire général du Gouvernement tunisien* Sous-intendants militaires, ordonnateurs secondaires, sous-délégués en Tunisie* Trésoriers coloniaux* Trésorier général des invalides de la Marine* Trésoriers-payeurs et payeurs d'Afrique et de Cochinchine* Trésoriers-payeurs généraux* Vice-consuls*

10^e SUPPLÉMENT À L'ANNEXE AU
(FRANCHISES

INDICATION des pages du Manuel des franchises.	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES		
	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.
1	2	3	4
151	Sous-intendants militaires, ordonnateurs secondaires, sous-délégués en Tunisie	C (au-dessous de la 6 ^e accolade).	Agent comptable du Trésor français à Tunis*

FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée.	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles.
	Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux.	Pages.	
5	6	7	8	9	10
S. B.	"	Toute la République.	"	"	Décret du 23 avril 1898.
S. B.	"	"	"	"	
S. B.	"	"	"	"	
S. B.	"	"	"	"	
S. B.	"	"	"	"	
S. B.	"	Toute la République.	"	"	
S. B.	"	"	"	"	
L. F.	"	"	"	"	
L. F.	"	"	"	"	
S. B.	"	"	"	"	
S. B.	"	"	"	"	Décret du 13 févr. 1898.
S. B.	"	"	"	"	Décret du 23 avril 1898.
S. B.	"	"	"	"	
S. B.	"	"	"	"	
S. B.	"	Toute la République.	"	"	
S. B.	"	Tunisie.	"	"	

MANUEL DES FRANCHISES POSTALES.
MILITAIRES.)

FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée.	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles.
	Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux.	Pages.	
5	6	7	8	9	10
S. B.	"	"	"	"	Décret du 13 févr. 1898.

*Modifications à opérer au Manuel des franchises postales
et à son annexe (franchises militaires).*

Biffer le titre « Payeur général de la brigade d'occupation en Tunisie » qui figure en regard des contresignataires ci-dessous désignés et inscrire en regard de ces mêmes contresignataires, à son ordre alphabétique, « Agent comptable du Trésor français à Tunis », ainsi que le signe de renvoi indiqué :

A. — *Manuel des franchises postales.*

PAGES.	CONTRESIGNATAIRES.	SIGNES de renvoi.
27.	Agents consulaires en Tunisie.....	M
185.	Commissaires de police en Tunisie.....	C
205.	Consuls de France en Tunisie.....	P
205.	Contrôleurs civils en Tunisie.....	Q
231.	Directeurs des contributions diverses en Algérie.....	I
233.	Directeurs des contributions diverses en Tunisie.....	J
247.	Directeurs des douanes en Tunisie.....	J
283.	Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations.....	D
287.	Directeur général des finances en Tunisie.....	D
291.	Directeur général des travaux publics en Tunisie.....	B
319.	Directeur de l'office postal tunisien.....	D
393.	Greffiers des tribunaux de première instance et des justices de paix en Tunisie.....	J
491.	Juges de paix en Tunisie.....	M
491.	Juges des tribunaux en Tunisie.....	N
547.	Notaires.....	C
555.	Officiers de la marine de l'État commandant les bâtiments en station..	E
555.	Officiers de police judiciaire en Tunisie.....	F
559.	Payeurs chefs de service de l'Annam et du Tonkin.....	N
559.	Percepteurs.....	O
639.	Présidents des tribunaux en Tunisie.....	P
655.	Procureur de la République près les tribunaux de première instance en Tunisie.....	L
663.	Receveurs des douanes en Tunisie.....	Q
669.	Receveur général des finances en Tunisie.....	G
671.) et	Receveurs particuliers des finances.....	I
673.)		
675.	Receveurs des postes en Tunisie.....	D
679.	Receveur principal des douanes en Tunisie.....	M
683.	Résident général de France à Tunis.....	H
683.	Secrétaire général du Gouvernement tunisien.....	I
735.	Trésoriers coloniaux.....	Q
735.	Trésorier général des invalides de la marine.....	R
735.) et	Trésoriers-payeurs généraux.....	S
739.)		
745.	Trésoriers-payeurs et payeurs d'Afrique et de Cochinchine.....	H
755.	Vice-consuls de France en Tunisie.....	G

B. — *Annexe au Manuel des franchises postales (franchises militaires).*

PAGES.	CONTRESIGNATAIRES.	SIGNES de renvoi:
3.	Capitaine rapporteur près le conseil de guerre en Tunisie.....	A
7.	Chef d'état-major de la brigade d'occupation en Tunisie.....	A
15.	Chefs du génie en Tunisie.....	A
19.	Chef de la télégraphie militaire en Tunisie.....	A
19.	Commandants d'armes en Tunisie.....	B
31.	Commandants des brigades de gendarmerie en Tunisie.....	C
45.	Commandants des corps militaires en Tunisie.....	A
47.	Commandants des dépôts de remonte en Tunisie.....	A
49.	Commandants des détachements de toutes armes en Tunisie.....	A
59.	Commandants militaires des subdivisions en Tunisie.....	A
59.	Commandants des postes militaires en Tunisie.....	B
65.	Commandants supérieurs des cercles en Tunisie.....	F
73.	Directeur de l'artillerie en Tunisie.....	A
89.	Directeur du génie en Tunisie.....	A
93.	Directeur du parc d'artillerie en Tunisie.....	A
95.	Directeur du service de santé en Tunisie.....	A
97.	Fonctionnaires de l'intendance en Tunisie.....	A
99.	Général commandant la brigade d'occupation en Tunisie.....	B
99.	Gérants de l'artillerie et du génie en Tunisie.....	C
101.	Greffier du conseil de guerre en Tunisie.....	B
119.	Majors de garnison en Tunisie.....	A
125.	Officiers d'administration comptables des différents services de guerre en Tunisie.....	A
127.	Officiers chefs du service des renseignements en Tunisie.....	A
133.	Officiers en mission chefs de service en Tunisie.....	A

*Suppressions à opérer au Manuel des franchises postales
et à son annexe (franchises militaires).*

Biffer le titre « Payeurs (ou faisant fonctions) de la brigade d'occupation en Tunisie » qui figure en regard des contresignataires ci-après désignés :

A. — *Manuel des franchises postales.*

PAGES.	CONTRESIGNATAIRES.
185.	Commissaires de police en Tunisie.
205.	Consuls de France en Tunisie.
205.	Contrôleurs civils en Tunisie.
283.	Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations.
393.	Greffiers des tribunaux de première instance et des justices de paix en Tunisie.
491.	Juges de paix en Tunisie.
491.	Juges des tribunaux en Tunisie.
547.	Notaires.
555.	Officiers de la marine de l'État commandant les bâtiments en station.
555.	Officiers de police judiciaire en Tunisie.
639.	Présidents des tribunaux en Tunisie.
655.	Procureurs de la République près les tribunaux de première instance en Tunisie.
663.	Receveurs des douanes en Tunisie.
675.	Receveurs des postes en Tunisie.

B. — *Annexe au Manuel des franchises postales (franchises militaires).*

3. Capitaine rapporteur près le conseil de guerre en Tunisie.
7. Chef d'état-major de la brigade d'occupation en Tunisie.
15. Chefs du génie en Tunisie.
19. Chef de la télégraphie militaire en Tunisie.
19. Commandants d'armes en Tunisie.
31. Commandants des brigades de gendarmerie en Tunisie.
45. Commandants des corps militaires en Tunisie.
47. Commandants des dépôts de remonte en Tunisie.
49. Commandants des détachements de toutes armes en Tunisie.
59. Commandants militaires des subdivisions en Tunisie.
59. Commandants des postes militaires en Tunisie.
65. Commandants supérieurs des cercles en Tunisie.
73. Directeur de l'artillerie en Tunisie.
89. Directeur du génie en Tunisie.
93. Directeur du parc d'artillerie en Tunisie.
95. Directeur du service de santé en Tunisie.
97. Fonctionnaires de l'intendance en Tunisie.
99. Général commandant la brigade d'occupation en Tunisie.
99. Gérants de l'artillerie et du génie en Tunisie.
101. Greffiers du conseil de guerre en Tunisie.
119. Majors de garnison en Tunisie.
125. Officiers d'administration comptables des différents services de guerre en Tunisie.
127. Officiers chefs du service des renseignements en Tunisie.
133. Officiers en mission chefs de service en Tunisie.

Supprimer également: 1° page 559 du Manuel des franchises postales, les renvois C, G, H, J, K, M, relatifs aux franchises du payeur général de la brigade d'occupation de Tunisie et des payeurs (ou faisant fonctions) de la brigade d'occupation de Tunisie ;

2° Pages 135 et 137 de l'annexe au Manuel des franchises, toutes les indications relatives aux franchises des payeurs de l'armée (ou faisant fonctions) et des agents sous leurs ordres en Tunisie, — des payeurs (ou faisant fonctions) de la brigade d'occupation en Tunisie, — du payeur de la brigade d'occupation en Tunisie.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 2° BUREAU. — VÉRIFICATION DES PRODUITS.

FRANCE.

*État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de février
des années 1898 et 1897.*

N ^{os} des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE FÉVRIER		DIFFÉRENCES POUR 1898.	
		1898.	1897.	Augmentat ^{on} .	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1° POSTES.					
1	Produit net des taxes des correspon- dances postales. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	13,920,517 33	12,051,058 35	969,458 98	.
2	Droits perçus sur les mandats français et internationaux.....	616,507 62	611,947 24	4,560 38	.
3	Droits perçus sur les bons de poste..	48,782 75	20,679 00	28,103 75	.
4	Recettes diverses et accidentelles	24,461 41	27,793 92	"	3,332 51
TOTAUX.....		14,610,269 11	13,611,478 51	1,002,123 11	3,332 51
		EN PLUS en 1898.....		998,700 ^f 60 ^c	
2° TÉLÉGRAPHES.					
5	Produit net des taxes des correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers..	2,554,964 97	2,382,852 25	172,112 72	.
6	Remboursements par divers établisse- ments du traitement d'agents du ser- vice postal télégraphique, télépho- nique et frais de surveillance.....	9,540 25	5,096 75	3,543 50	"
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien de lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	47 10	23 46	23 64	"
8	Recettes diverses et accidentelles....	17,244 48	13,462 25	3,782 23	"
TOTAUX.....		2,581,796 80	2,402,334 71	179,462 09	.
		EN PLUS en 1898.....		179,462 ^f 09 ^c	
3° TÉLÉPHONES.					
9	Produit des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	218,336 52	175,992 14	42,344 38	.
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	280,713 95	225,118 43	55,595 52	.
11	Produit des abonnements supplémen- taires pour la transmission de télé- grammes par le téléphone.....	100 00	116 70	"	16 70
12	Recettes diverses et accidentelles....	2,492 41	2,660 32	"	167 91
TOTAUX... ..		501,642 88	403,887 59	97,939 90	184 61
		EN PLUS en 1898.....		97,755 ^f 29 ^c	
RÉCAPITULATION.					
		MOIS DE FÉVRIER		DIFFÉRENCES POUR 1898.	
		1898.	1897.	Augmen- tation.	Diminution.
1 à 4	Produits postaux.....	14,610,269 11	13,611,478 51	1,002,123 11	3,332 51
5 à 8	Produits télégraphiques.....	2,581,796 80	2,402,334 71	179,462 09	"
9 à 12	Produits téléphoniques.....	501,642 88	403,887 59	97,939 90	184 61
TOTAUX du mois de février... ..		17,693,708 79	16,417,700 81	1,279,525 10	3,517 12
Mois antérieurs.....		17,948,416 25	16,653,767 11	1,307,587 34	12,938 20
TOTAUX GÉNÉRAUX.....		35,642,125 04	33,071,467 92	2,587,112 44	16,455 32
		EN PLUS en 1898.....		2,570,657 ^f 12 ^c	

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 2^e BUREAU. — VÉRIFICATION DES PRODUITS.

ALGÉRIE.

*État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de février
des années 1898 et 1897.*

Nos des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE FÉVRIER		DIFFÉRENCES POUR 1898.	
		1898.	1897.	Augmentat ^{on}	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
	1^o POSTES.				
1	Produit net des taxes des correspon- dances postales. Solde des comptes avec les offices étrangers.....	173,635 67	173,723 63	"	87 96
2	Droits perçus sur les mandats français et internationaux.....	26,852 05	27,999 77	"	1,147 72
3	Droits perçus sur les bons de poste....	137 50	222 50	"	85 00
4	Recettes diverses et accidentelles.	33 00	149 00	"	116 00
	TOTAUX.....	200,658 22	202,094 90	"	1,466 68
	2^o TÉLÉGRAPHES.				
		EX MOINS en 1898.....		1,436^f 68^c	
5	Produit net des taxes des correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers....	80,901 10	92,130 00	"	2,228 90
6	Remboursem ^{ts} par divers établissem ^{ts} du traitement d'agents du service postal, télégraphique, téléphonique et de frais de surveillance.....	"	"	"	"
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien des lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	"	1 27	"	1 27
8	Recettes diverses et accidentelles....	3,387 00	1,001 00	2,387 00	"
	TOTAUX.....	93,288 10	93,131 27	2,387 00	2,230 17
		EX PLUS en 1898.....		156^f 83^c	
	3^o TÉLÉPHONES.				
9	Produit des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	1,610 19	992 34	617 85	"
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	3,029 00	1,027 56	2,001 44	"
11	Produit des abonnements supplémen- taires pour la transmission de télé- grammes par le téléphone.....	"	"	"	"
12	Recettes diverses et accidentelles....	45 13	59 48	"	14 35
	TOTAUX.....	4,684 32	2,079 38	2,610 29	14 35
		EX PLUS en 1898.....		2,604^f 94^c	
RÉCAPITULATION.					
		MOIS DE FÉVRIER		DIFFÉRENCES POUR 1898.	
		1898.	1897.	Augmen- tation.	Diminution.
1 à 4	Produits postaux.....	200,658 22	202,094 90	"	1,436 68
5 à 8	Produits télégraphiques.....	93,288 10	93,131 27	2,387 00	2,230 17
9 à 12	Produits téléphoniques.....	4,684 32	2,079 38	2,610 29	14 35
	TOTAUX du mois de février....	298,630 64	297,305 55	5,006 29	3,681 20
	Mois antérieurs.....	341,014 23	341,518 51	10,340 17	10,844 45
	TOTAUX GÉNÉRAUX.....	639,644 87	638,824 06	15,346 46	14,525 65
		EX PLUS en 1898.....		820^f 81^c	

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3^e BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

*Annotations à porter par les receveurs des Postes aux colonies à leur Carnet n° 1
des abonnements aux journaux.*

TITRES ET ADRESSES DES JOURNAUX, REVUES OÙ RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	PRIX de L'ABON- NEMENT. 3	OBSERVATIONS. 4
		fr. c.	
NOUVEAUX JOURNAUX.			
<i>Aluminium (L'), l'Or et l'Argent</i> , rue Brunel, n° 26, à Paris.....	1 an.....	24 00	
<i>Bulletin Algérien et Tunisien</i> , galerie d'Orléans, n° 15, à Paris.....	1 an.....	8 00	
<i>Bulletin critique</i> , rue Le Goff, n° 4, à Paris.....	1 an.....	10 00	
<i>Bulletin de correspondance hellénique</i> , rue Le Goff, n° 4, à Paris.....	1 an.....	22 00	
<i>Crédit Foncier de France (Le)</i> , rue des Capucines, n° 19, à Paris.....	1 an.....	2 00	
<i>Don Juan</i> , rue Feydeau, n° 18, à Paris.....	6 mois... 1 an.....	7 00 12 00	
<i>Droit financier (Le)</i> , rue Rossini, n° 1, à Paris.....	1 an.....	18 00	
<i>France judiciaire hebdomadaire (La)</i> , rue Soufflot, n° 13, à Paris.....	1 an.....	18 00	
<i>Journal (Le)</i> , rue de Richelieu, n° 100, à Paris.....	3 mois... 6 mois... 1 an.....	10 00 18 00 35 00	
<i>Journal pour tous (Le)</i> , rue de Richelieu, n° 100, à Paris.....	6 mois... 1 an.....	3 50 6 00	
<i>Mode du Journal (La)</i> , rue de Richelieu, n° 100, à Paris.....	6 mois... 1 an.....	4 50 8 00	
<i>Mode du Journal (La)</i> , pour les abonnés du Journal.....	3 mois... 6 mois... 1 an.....	1 00 2 00 4 00	
<i>Photo-Revue</i> (édition de luxe), rue d'Assas, n° 118, à Paris.....	1 an.....	8 00	
<i>Procès célèbres (Les)</i> , rue Soufflot, n° 13, à Paris.....	1 an.....	20 00	
<i>Progrès artistique (Le)</i> , rue Martel, n° 12, à Paris.....	1 an.....	15 00	
<i>Réformiste (Le)</i> , rue du Mail, n° 18, à Paris.....	1 an.....	5 00	
<i>Revue bleue (La)</i> , rue des Saints-Pères, n° 19, à Paris.....	6 mois... 1 an.....	20 00 35 00	
<i>Revue bleue et Revue scientifique</i>	6 mois... 1 an.....	35 00 55 00	
<i>Revue de Droit international et de Législation comparée</i> , rue Soufflot, n° 13, à Paris.....	1 an.....	18 00	

TITRES ET ADRESSES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	PRIX de L'ABON- NEMENT. 3	OBSERVATIONS.
		fr. c.	
NOUVEAUX JOURNAUX. (Suite.)			
<i>Revue de la Société des études historiques</i> , rue Le Goff, n° 4, à Paris.....	1 an.....	8 00	
<i>Revue générale de la Législation et de la Jurisprudence en France et à l'Étranger</i> , rue Le Goff, n° 4, à Paris.....	1 an.....	18 00	
<i>Revue internationale des Assurances</i> , rue Le Goff, n° 4, à Paris.....	1 an.....	25 00	
<i>Revue scientifique (La)</i> , rue des Saints-Pères, n° 19, à Paris.....	6 mois...	20 00	
	1 an.....	30 00	
<i>Revue scientifique et Revue bleue</i>	6 mois...	35 00	
	1 an.....	55 00	
COMPLÉMENT DE TARIF.			
<i>Yacht (Le)</i> , rue de Châteaudun, n° 55, à Paris :			
Abonnements demandés dans les colonies françaises pour être servis dans les colonies françaises.....	6 mois... 1 an.....	16 00 30 00	
Abonnements demandés dans les colonies françaises pour être servis en France.....	6 mois... 1 an.....	15 00 28 00	
CHANGEMENTS DE TARIF ET D'ADRESSE.			
<i>Écho des Mines et de la Métallurgie (L')</i> , rue Brunel, n° 26, à Paris.....	1 an.....	40 00	
<i>Science pour tous (La)</i> , rue de la Victoire, n° 41, à Paris.....	6 mois...	6 50	
	1 an.....	12 00	
<i>Revue générale des Sciences pures et appliquées</i> , rue Racine, n° 3, à Paris.....	1 an.....	25 00	
<i>France médicale (La) et Paris médical</i> , rue des Pyramides, n° 9, à Paris.....	1 an.....	12 00	
	3 mois...	7 00	
	6 mois... 1 an.....	14 00 28 00	
<i>Voltaire (Le)</i> , rue Chauchat, n° 24, à Paris.....			
CHANGEMENTS D'ADRESSE.			
<i>Tabac (Le)</i> , passage des Princes, n° 10, à Paris.			
<i>Chambre haute (La)</i> , à Bourdeaux (Drôme).			
<i>Intermédiaire des Chercheurs et Curieux (L')</i> , avenue de Wagram, n° 38, à Paris.			
<i>Missions catholiques (Les)</i> , rue de la Charité, n° 14, à Lyon.			
<i>Moniteur de la Banque et de la Bourse</i> , rue du Quatre-Septembre, n° 18, à Paris.			
<i>Soir (Le)</i> , rue Chauchat, n° 24, à Paris.			
<i>Soleil (Le)</i> , rue de Richelieu, n° 112, à Paris.			
À BIFFER AU CARNET N° 1.			
1° <i>L'Arlequin</i> . — 2° <i>L'Avenir des Travailleurs</i> . — 3° <i>Le Bulletin du Crédit</i> . — 4° <i>La Chronique judiciaire</i> . — 5° <i>Confiscateurs, Pâtisseries et Chocolatiers (Le Journal des)</i> . — 6° <i>L'Industrie moderne</i> . — 7° <i>La Liberté de Seine-et-Marne</i> . — 8° <i>Le Monde militaire</i> . — 9° <i>Le petit Électricien illustré</i> . — 10° <i>Le Postillon de Seine-et-Oise</i> . — 11° <i>Revue de comptabilité et de jurisprudence</i> . — 12° <i>Le Salut</i> , à Carcassonne. — 13° <i>Le Territorial</i> . — 14° <i>La Vie militaire</i> .			

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.
1^{er} BUREAU. — CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET CONTRÔLE.

Modifications à l'Instruction générale, du 24 février 1894, sur le service intérieur de la Caisse nationale d'épargne (directeurs, receveurs principaux et comptables des succursales).

Article 212. — Remplacer le texte actuel par le texte ci-après :

« 212. Sur le vu de la formule n° 17 bis (art. 481), les services de comptes courants de la comptabilité et du 2^e bureau passent à l'encre le virement relatif à chacun des reliquats à transférer au compte « Intérêts divers ». La préposée du 2^e bureau décrit, pour ordre, sans aucune indication de somme, les décomptes n° 48 sur le bordereau n° 169 et les annexe à ce bordereau. »

Page 110, article 420. — Ajouter un alinéa ainsi conçu :

« La préposée de la comptabilité signale au commis dirigeant, qui opère les rectifications nécessaires, toute erreur d'addition, de soustraction ou de report commise par un receveur sur un livret. »

Article 429. 1^{er} alinéa, 1^{re} ligne. — Après « le directeur », ajouter « contrôle ».

Même article, même alinéa, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e lignes. — Au texte actuel, substituer le texte suivant : « (art. 413 et 414). Il décrit sur un bordereau n° 158 blanc (2) les livrets déposés dans les bureaux de son département. Il classe les livrets et les bulletins n° 157 suivant l'ordre d'inscription aux bordereaux n° 158 et il en forme autant de liasses qu'il y a de bordereaux n° 158. Il expédie les livrets, encartés dans les bordereaux n° 158, au caissier et les bulletins n° 157 au teneur du double. Chaque envoi est accompagné d'une étiquette n° 34 D. C. rappelant le nombre des bordereaux n° 158 ou le nombre des bulletins n° 157. Le directeur prend note de l'envoi au registre de la correspondance partante. »

Même article, 2^e alinéa, 3^e ligne. — Après « Les livrets », ajouter, entre deux virgules, les mots : « avec les bordereaux n° 158 dûment timbrés ».

A la suite du 2^e alinéa, ajouter la phrase suivante « Le caissier rectifie personnellement les erreurs prévues par le dernier alinéa de l'article 420. »

Page 112, inscrire le renvoi (2) Articles 782 à 785.

Article 481. — Substituer le texte suivant au texte actuel :

« Des virements relatifs aux reliquats (art. 157). »

« 481. L'avoir net retient les décomptes n° 48 qu'il trouve à l'appui de bordereaux n° 17 ou d'extraits (art. 211). A la clôture de la contrebalance complémentaire de janvier, il inscrit les décomptes, suivant l'ordre numérique des livrets, sur une formule n° 17 bis établie par série ou subdivision de série. Il adresse au contrôle une demande de virement n° 37 D. C. tendant à transférer au compte « Intérêts divers » le montant en capitaux et en intérêts anticipés de chacune des formules n° 17 bis; la demande de virement est accompagnée de la formule n° 17 bis et des décomptes n° 48 correspondants.

« La section du contrôle (1^{er} bureau, 2^e section), après avoir pointé les décomptes sur la formule n° 17 bis et vérifié les additions et les reports, délivre l'autorisation de virement et la transmet pour exécution à l'agent comptable, ainsi que la demande de virement, la formule n° 17 bis et les décomptes n° 48.

« L'agent comptable communique, en même temps que son bordereau n° 11-17 (art. 25), la formule n° 17 bis et les décomptes au 2^e bureau, qui lève, pour son usage, une copie de la formule et retient les décomptes (art. 212).

« La formule n° 17 bis est ensuite rattachée à l'autorisation de virement, comme pièce justificative. »

Article 546, 2^o alinéa. — Texte nouveau : « Ultérieurement et au retour de cette correspondance portant les renseignements du receveur, le directeur (contrôle) établit une demande de virement n^o 13 *sexiès* et l'autorisation (art. 573) sur formule détachée du carnet à souches n^o 13 *sexiès*. Les autorisations (art. 479) signées par le directeur et enregistrées au carnet n^o 32 par le caissier (art. 575 *bis*) sont remises pour exécution au receveur principal au siège de la succursale. Le directeur conserve au dossier de l'affaire la correspondance n^o 26 D. C. »

Page 141, ajouter un article 546 *bis* ainsi conçu :

« 546 *bis*. — Le contrôle établit en double expédition la formule n^o 17 *bis* dont il s'agit dans l'article 481. Les décomptes n^o 48 se rapportant aux séries départementales closes sont inscrits sur la formule n^o 17 *bis*, à la suite des décomptes concernant la série de la succursale et cumulés avec ces derniers, de manière à former un total unique pour la succursale, en capitaux d'une part, et en intérêts anticipés, d'autre part. Toutefois, dans les succursales qui comportent des subdivisions (art. 300), le contrôle dresse une formule n^o 17 *bis*, en double, pour chaque subdivision.

« L'autorisation de virement n^o 14 *sexiès* délivrée par le contrôle est passée en écritures par le receveur principal au siège de la succursale, en un seul article, aux bordereaux n^o 11 et n^o 17. Le timbre-épargne est collé sur le bordereau n^o 11 destiné au caissier. Le receveur principal joint au bordereau n^o 17 pour le caissier l'autorisation de virement, l'une des formules n^o 17 *bis* et les décomptes n^o 48; il joint au bordereau n^o 17 pour le teneur la demande de virement et l'autre formule n^o 17 *bis*. Avant de solder les comptes courants désignés sur la formule n^o 17 *bis*, chaque comptable vérifie l'exactitude des inscriptions faites sur ladite formule, des additions et des reports et du montant du virement. L'une des formules n^o 17 *bis* reste à l'appui de l'autorisation de virement comme pièce justificative. Le montant total des reliquats à transférer au compte « Intérêts divers » est notifié en bloc à la Direction centrale, au moyen d'un extrait n^o 11 *bis* établi en double expédition d'après le bordereau n^o 11 du receveur principal ».

Article 549, 1^{er} alinéa. — Terminer l'alinéa par les mots : « Après avoir noté le nom du bureau dans la dernière colonne du bordereau n^o 158 à côté de la date du renvoi ».

Article 550, dernier alinéa. — Texte nouveau : « Les bordereaux n^o 158 originaux classés dans l'ordre chronologique sont mis à l'appui de l'état de répartition ».

Article 573. — Ajouter l'alinéa suivant :

« Lorsqu'il s'agit d'un virement d'ordre (art. 555) il n'est fait usage ni de la correspondance n^o 26 DC ni du décompte n^o 48 blanc; s'il y a lieu d'imputer au compte véritable une opération provisoirement inscrite au compte « Divers », la demande de virement est établie sur formule n^o 13 *sexiès*; dans tous les autres cas, la formule n^o 37 DC est employée.

Article 574, 1^{er} alinéa, 2^e ligne. — Remplacer les mots « sauf les deux exceptions prévues » par les mots « sauf l'exception prévue ».

Article 575 *bis* nouveau. — « 575 *bis*. — Dans les succursales, tous les virements sont enregistrés par le caissier au carnet n^o 32 (art. 948); soit au moment de l'examen des demandes n^o 13 *sexiès*, n^o 14 *sexiès* et n^o 14 *septiès* (lilas), soit, s'il s'agit de demandes établies sur formules n^o 37 DC, sur le vu des autorisations que le directeur communique au caissier avant d'adresser le dossier à l'agent comptable (art. 575) ou au receveur principal (art. 546 *bis*).

« Au retour, le directeur prend note à la souche du carnet n° 13 *sexies* ou n° 14 *sexies* du numéro d'enregistrement de la demande au carnet n° 32 ».

Article 786, 6^e ligne, au lieu de « sauf le cas où » mettre « sauf les cas suivants : 1° la totalité de l'actif en capital est demandée à titre de remboursement partiel et il suffit. »

Terminer l'article par les mots : « 2° l'actif du compte courant permet d'accorder les deux tiers au moins de la somme demandée; la section des Remboursements réduit alors le montant de la demande à la totalité de l'avoir du compte en capital, moins un franc, et adresse au bureau payeur les instructions nécessaires ».

Article 829. — Mettre un point après les mots « formule n° 13 », biffer le reste de la phrase et y substituer : « Le préposé se borne à épingle le télégramme-demande à la 1^{re} partie de la formule n° 13, dont la seconde partie seule est servie et reçoit l'empreinte des timbres réglementaires. La même empreinte est en outre apposée sur le télégramme-demande ».

Article 952. — Terminer le 1^{er} alinéa par les mots : « Il n'est pas établi de formule n° 13. Le numéro d'inscription au carnet n° 32 A, ainsi que les visas, empreintes de timbres et toutes autres indications sont portés au verso du télégramme-demande ».

Même article, dernier alinéa. — Supprimer la dernière ligne.

Article 960. — Ajouter l'alinéa suivant : En ce qui concerne les virements dont les demandes sont établies sur formules n° 37 DC, le directeur communique en même temps les demandes et les autorisations au caissier qui se borne à les enregistrer au carnet n° 32 (art. n° 948) et à les revêtir de leur numéro d'ordre ».

Article 966. — Après les mots « Vu, sans opposition, l'Agent comptable », mettre un point, et substituer au reste de l'article le texte suivant : « La préposée du 2^e bureau frappe les mêmes pièces du timbre « Vu, Double des comptes courants » (1). Elle épingle un avis n° 123 *bis* à l'autorisation lorsque le livret n'a pas été réglé au 31 décembre précédent, et prend note de l'envoi de l'avis, sur le compte courant, dans la forme suivante : avis n° 123 *bis* le. ».

Article 1026 *bis* nouveau. — « 1026 *bis*. En ce qui concerne les remboursements demandés par télégraphe, le compte est débité sur le vu du télégramme-demande même. Le caissier et le teneur apposent leur visa au verso du télégramme; en outre, chaque comptable porte au-dessous de son visa, après inscription au compte courant du montant du remboursement, la mention suivante : *débité*. (somme en chiffres) ».

Page 268. — Ajouter un article 1066 *bis* ainsi conçu :

« 1066 *bis*. — Le 2^e bureau remet à l'agent comptable (section des remboursements) tout livret d'une série marine rempli et remplacé par un nouveau titre (art. 162 de l'Instruction du 24 septembre 1888 sur les succursales navales).

« La section des remboursements envoie à l'avoir-net le livret épuisé, auquel elle joint les deux exemplaires de la demande de livret correspondante revêtus de la mention : « *Virement au C/ N°* (nouveau) pour cause du remplacement du livret n° rempli ». Elle classe au lieu et place des exemplaires originaux des copies portant la même mention.

« A défaut de bordereau F fourni par la succursale navale, le préposé de l'avoir-net dresse d'office et transmet à chaque service de comptes courants un bordereau (modèle F) accompagné d'un exemplaire de la demande de livret. Il établit sur formule n° 14 *sexies* une demande ayant pour objet le virement sans perte d'intérêt du compte primitif au nouveau compte. L'autorisation de virement est

passée en écritures par l'agent comptable au bordereau n° 11-17. — Le livret ancien reste annexé à la demande de virement.»

Article 1082. — Ajouter un alinéa ainsi conçu :

«La remise du titre de rente au déposant ou à son représentant ou fondé de pouvoir ne peut être faite que dans un bureau de poste de France, d'Algérie ou de Tunisie.»

Page 318, appendice n° 1. — Dans le cadre des opérations, au-dessous de l'inscription «3 mars-Caisse des dépôts, bordereau n° » porter dans les colonnes 1 et 2 la mention «avis n° 123 bis le 2 avril».

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.
1^{er} BUREAU. — CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET CONTRÔLE.

*Modifications à l'Instruction générale, du 28 mars 1892,
sur le service extérieur de la Caisse nationale d'épargne.*

Page 4. A la suite de l'énoncé de la loi du 26 décembre 1892 (addition prescrite par le bulletin de novembre 1894, page 257), ajouter les mots «et qui stipule que les modifications ultérieures du taux de l'intérêt auront lieu par voie de décret».

Article 3, 5° (page 5), après «achat de rente», ajouter les mots «de la revente des titres de rentes appartenant aux déposants.»

Article 55. — Ajouter l'alinéa suivant :

«Dans tous les cas, le receveur retient le premier livret en échange d'un reçu modèle n° 21 et le joint au bordereau n° 5.»

Article 84. — Ajouter les mots : «L'autorisation du directeur du département est nécessaire pour chaque cas particulier.»

Article 163, 1^{er} alinéa (page 50), remplacer «livret national» par «livret d'une série départementale».

Article 230, 1^{er} alinéa, 2^e ligne, biffer «2^e bureau».

Article 265, 5^e ligne, biffer «2^e bureau».

Article 288, 7° (page 91), substituer le texte suivant au texte actuel :

«7° L'indication des procurations et autres pièces justificatives produites par les parties prenantes à l'appui des quittances; le nom du département ou de la succursale d'origine du livret, lorsqu'il s'agit d'un livret étranger au département ou à la succursale dont relève le bureau payeur.»

Article 305. — Ajouter l'alinéa suivant :

«Si le livret appartient à une série close dont les comptes courants ont été transférés au siège d'une succursale, ce livret doit être désigné dans le texte du télégramme par le nom du département indicatif de la série. Exemple :

RP. — Remboursements Toulouse.

Roux Pierre, Haute-Garonne 1450, demande cent vingt francs.

Marseille-Baille.

«Dans le premier exemple, il s'agit du livret n° 231-1450 (série de la succursale de Toulouse); dans le second, il s'agit du livret n° 31-1450 (ancienne série départementale de la Haute-Garonne, dont les comptes; tenus autrefois à Paris, sont tenus depuis le 1^{er} avril 1898 par la succursale de Toulouse)».

Page 105, article 337, remplacer le 1^{er} alinéa actuel par le texte suivant :

«Le bureau de poste qui fonctionne au siège de la Caisse nationale d'épargne et qui est dénommé *Paris n° 89* reçoit du public les demandes de remboursement et opère les paiements».

Article 338. — A supprimer.

Article 641, 5^e ligne, remplacer «registre n° 4» par carnet n° 45».

Même article, 6^e et 7^e lignes, biffer les mots «les nom et prénoms du titulaire».

Article 643, 4^e ligne. — Après les mots «le directeur», biffer le reste de la phrase qui sera remplacé par le texte suivant : «conserve l'une des demandes de livret à laquelle il substitue une fiche n° 178, établit un extrait du bordereau n° 5 qu'il certifie conforme, et demande à la direction centrale, 1^{er} bureau, 2^{me} section, ou à la succursale, un livret *bis* en indiquant le numéro du premier livret. Au reçu du livret *bis*, il en remplit la première page (art. 627) et y fait inscrire le premier versement par le receveur principal (art. 636) à qui il communique la demande de livret et l'extrait du bordereau n° 5. Ultérieurement, la demande de livret est envoyée à la Direction centrale ou à la succursale, et l'extrait du bordereau n° 5 classé dans les archives de la direction».

Page 194, ajouter l'article 644 *bis* ci après :

«644 *bis*. — Quand un livret à remboursement conditionnel est demandé au nom d'un déposant déjà titulaire d'un livret non conditionnel ou d'un livret soumis à une clause différente de celle qui doit régir le nouveau livret demandé, ce dernier titre est ouvert sous le même numéro que le livret primitif, suivi du mot «*bis*». Le Directeur se conforme aux dispositions de l'article 643 ou à celles de l'article 644, suivant que le livret primitif appartient ou non à la série affectée au département où le nouveau livret est demandé».

Article 667, 1^{er} alinéa, 2^e et 3^e lignes, biffer les mots «par correspondance sommaire (modèle n° 26 D C)».

Même article, 2^e alinéa, après «départements rattachés», mette un point et biffer le reste de la phrase.

Article 683, 1^{er} alinéa (page 208) après «intéressé (art. 677)», mettre un point et biffer le reste de la phrase.

3^e alinéa, 3^e ligne, biffer «2^e bureau».

Même article, ajouter le 4^e alinéa suivant :

«Le directeur remplace, à l'appui de chaque expédition du bordereau n° 5, la formule n° 34 *bis* rose par une fiche n° 178 dûment annotée.»

Article 689 (page 210), 6^e, 7^e et 8^e lignes, biffer «2^e bureau». Après «nouveau titre», biffer les mots «et, le cas échéant, le montant du versement en numéraire ou en bulletins d'épargne sont reproduits». Y substituer «est reproduit».

Article 788, 2^e alinéa, 2^e ligne, après «sont», mettre «pointés sur le bordereau n° 143».

Même article, ajouter l'alinéa suivant :

«Les bulletins n° 157 non rentrés dans le délai de huit jours sont réclamés».

Article 800. — Biffer le mot «Puis» au commencement de la dernière phrase.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.
1^{er} BUREAU. — CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET CONTRÔLE.

*Tableau des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne
pendant le mois d'avril 1898.*

Versements reçus de 227,139 déposants, dont 32,125 nouveaux.....	29,112,151 ^f 98 ^c
Remboursements à 148,612 déposants, dont 24,680 pour solde.....	32,823,231 ^f 21 ^c
Rentes achetées à 473 déposants pour un capital de.....	550,358 35
	33,373,589 56
Excédent de dépenses.....	4,261,437 58

Nombre de comptes existant au 30 avril 1898 : 2,987,172.

SERVICE CENTRAL. — 2^e BUREAU. — PERSONNEL.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. DEMONDRE, facteur-receveur à Colletet, a restitué à qui de droit un billet de 100 fr. qu'il avait reçu en trop.

M. LANAI, gardien de bureau à Toulouse-Arnaud-Bernard, a rendu à la personne qui l'avait perdu un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent qu'il avait trouvé dans la rue.

M. VICAN, facteur-releveur de boîtes à Paris, a trouvé dans la salle d'attente du bureau n° 75 un porte-monnaie renfermant la somme de 22 fr. 50, qu'il a remis au receveur.

M. CLAPIER, facteur-receveur à Dollfusville, a rendu au propriétaire un billet de 3,000 francs trouvé dans un livret de caisse d'épargne.

M. DEVIENNE, facteur à Coudun, ayant trouvé sur la route un ballot de rouennerie d'une valeur de 30 francs environ, l'a déposé au bureau.

M. CORDIER, facteur de ville à Montceau-les-Mines, a restitué à qui de droit un billet de 100 francs qu'il avait reçu en trop en effectuant un recouvrement.

M. ROBERT, facteur rural à Issoire, a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant une somme de 20 francs, qu'il a déposé chez l'adjoint de la commune.

M. LESPINASSE, facteur rural à Iguerande, a rendu au légitime propriétaire, en refusant toute récompense, un porte-monnaie contenant 26 fr. 25, trouvé sur la voie publique.

M. BUFFET, jeune facteur des télégraphes à Avignon, a trouvé sur une tablette de la salle d'attente un portefeuille renfermant divers papiers et deux billets de banque de 100 francs.

M. CAMUS, facteur des télégraphes à Arras, a déposé entre les mains de son receveur un porte-monnaie qui contenait une somme de 23 fr. 60, qu'il venait de trouver en face l'entrée du bureau.

M. CAILLAUD, facteur local à Cerizay, a rapporté un portefeuille renfermant 450 fr., à un habitant de la commune de Cerizay, que ce dernier avait oublié sur la tablette du guichet.

M. BONNEIL, facteur-payeur à Paris n° 6, a remis au receveur une somme de 20 fr. qui lui avait été versée en trop en cours d'opérations qu'il était chargé d'effectuer.

M. LABORDE, facteur-tubiste à Paris n° 26, a trouvé sur une tablette de la salle d'attente un portefeuille renfermant un billet de banque de 100 francs, qui a pu être rendu à son propriétaire.

M. BLOT, facteur local à Châteauneuf-sur-Sarthe, a fait les démarches nécessaires pour rendre à la personne qui l'avait perdue, une montre en argent qu'il avait trouvée en cours de tournée.

M. CASSAGNE, facteur des télégraphes à Batna, a remis à son receveur deux billets de banque de 20 francs trouvés par lui dans la salle d'attente.

M. MORTET, facteur d'imprimés à la recette principale de la Seine, a rendu au véritable propriétaire un portefeuille contenant une carte d'électeur et un bon de poste de 20 francs, qui avait été perdu sur la voie publique.

M. SAINTAGNE, jeune facteur à Paris n° 92, s'est empressé de déposer entre les mains du receveur une montre en or et une broche ornée de brillants, qu'il avait trouvées dans la rue.

M. PIC, facteur rural à Aumont, a trouvé la somme de 1,350 francs, qui a pu être remise le même jour au légitime propriétaire.

M. MASSA, facteur-receveur à Saint-André, a déposé à la mairie un porte-monnaie contenant 22 fr. 55, qu'il avait trouvé sur la route.

M. TRÉPOL, courrier auxiliaire à Trouville, a remis au receveur un billet de banque de 50 francs qu'il avait trouvé dans la boîte de la gare.

M. PLAGELAT, facteur rural à Chevillon, ayant trouvé sur la voie publique une montre en argent, l'a déposée à la mairie.

M. RIVIÈRE, gardien de bureau à l'Administration centrale, s'est empressé de rapporter à qui de droit, deux billets de banque de 100 francs qu'il avait trouvés dans un bureau.

ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

M. FRANÇOIS, facteur rural à Hénin-Liétard, vient de recevoir une mention honorable du Ministère de l'Intérieur pour avoir maîtrisé un cheval emporté le 25 janvier dernier.

M. IVAN, surveillant chef d'équipe à Paris, a reçu un témoignage officiel de satisfaction de la Préfecture de police pour avoir, le 14 janvier dernier, porté secours à un homme dont les vêtements étaient en feu.

MM. FROISSANT, facteur rural à Tremblay-le-Vicomte,
TÉPÉNIER, facteur rural à Aillant-sur-Tholon,
MONSIEUX, facteur rural à Clamecy,
CAHON, facteur rural à Athies,
GODEFROY, jeune facteur à Sens,
ont arrêté des chevaux emportés.

MM. CHAZALETTE, receveur à Tournon,
DIEUZÈRE, facteur local à Capendu,
CLOUC, gardien de bureau à Toulouse RP,
se sont signalés dans des incendies.

M. DESMOULIN, commis à la ligne du Nord, a reçu des félicitations du sous-préfet de Pontoise, en raison du sang-froid et du dévouement dont il a fait preuve en portant secours à une femme atteinte par les flammes d'un bidon d'essence minérale.

M. LASSERRE, facteur à Cadouin, a abattu un chien enragé.

M. ANNE, facteur rural à Lisieux, a arrêté un malfaiteur poursuivi par des gendarmes et qui, sans son intervention, leur aurait échappé.

MM. VIGNES, facteur-receveur à Mérens,
BIGIAMBRE, facteur surveillant à Foix,
LAPATRIE, courrier d'Aix-les-Thermes à Bourg-Madame,
ont fait preuve de zèle et d'énergie pour assurer leur service à travers les neiges le 11 mars dernier.

SERVICE CENTRAL. — 1^{er} BUREAU. — BUREAU CENTRAL.

Liste des candidats admis à la première section de l'École professionnelle supérieure, en 1898.

Par arrêté du 17 mai 1898, ont été admis à la première section de l'École professionnelle supérieure les agents ci-après désignés, classés sous les n^{os} 1 à 23 et sous le n^o 25 de la liste générale à la suite du concours de 1898 :

MM.

1. POULAIN, commis à Paris-central;
2. DRÉAN, commis à Paris-25;
3. WALTER, commis à Paris-recette principale;
4. DEFLAGELLIÈRE, commis à la réception et à la vérification du matériel;
5. MAS (F.-E.-I.), commis à Lyon-central;
6. HERRY, commis à Paris-central;
7. DEFAYE, commis à l'administration centrale. — 2^e division;
8. SAUZÈDE, commis à Paris-17;
9. DUGLEUX, commis à Paris-26;
10. LASSERTEUX, commis à Paris-15;
11. GELLÉE, commis à Paris-2;
12. MAS (P.-J.-J.), commis à Lyon-central;
13. FLAMBARD, commis à Paris-central;
14. VITFENET, commis à Dijon-central;
15. GILLE, commis à Paris-Bourse;
16. TAILLEMITE, commis à Paris-48;
17. AUCLAIR, commis à Paris-central;
18. AYRAL, commis à Paris-central;
19. DAUTEL, commis à Paris-central;
20. LACHARME, commis ambulant à la ligne de Lyon;
21. VÉRINE, commis à Lyon-Terreaux;
22. MINGELS, commis à Paris-central;
23. BASTIÉ, commis à Paris-recette principale;
24. PERRIN, commis à Paris-recette principale.

En exécution des dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 décembre 1897 le candidat classé vingt-quatrième a été éliminé comme n'ayant pas obtenu la cote moyenne 9 pour les sciences mathématiques. D'un autre côté, la liste d'admission n'a pu être complétée à 25 noms, faute d'un nombre suffisant de candidats ayant réuni 135 points.

SERVICE CENTRAL. — 2^o BUREAU. — PERSONNEL.

18^e Tableau d'avancement de classe.

PROMOTIONS.

GROUPE 1. — En entier.

GROUPE 2. — *Idem.*

GROUPE 3.

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS. francs.	NOUVEAUX francs.
MM.				
Mouchet	Recev. princ. . .	Oran.	4,500	5,000
Gouriet	Receveur	Sidi-Bel-Abbès	3,500	4,000
Varachand	<i>Idem.</i>	Issoudun	3,500	4,000
Rozé	Recev. princ. . .	Angers	5,000	5,500
Brabetz	Receveur	Langres	3,500	4,000
Mottin	<i>Idem.</i>	Pont-Audemer	3,000	3,500
Cailland	<i>Idem.</i>	Thouars	3,000	3,500
Larippe	<i>Idem.</i>	Paris 57	3,500	4,000
Petit	<i>Idem.</i>	Reims Porte-Mars	3,500	4,000
Mathieu	<i>Idem.</i>	Vouziers	3,000	3,500
Dupuy	<i>Idem.</i>	Fontenay-le-Comte	3,500	4,000
Farjou	Chef de centre de dépôt.	Toulouse	5,000	5,500
Martinet	Receveur	Paris 3	4,500	5,000
Corrigeux	<i>Idem.</i>	Paris 4	4,500	5,000
Delamarre	<i>Idem.</i>	Paris 71	4,000	4,500
Janin	<i>Idem.</i>	Paris 69	4,000	4,500
Biteau	<i>Idem.</i>	Paris 66	4,000	4,500
Juvennelon	<i>Idem.</i>	Paris 43	4,000	4,500
Malet	<i>Idem.</i>	Paris 70	4,000	4,500
Grenet	<i>Idem.</i>	Nîmes Gambetta	3,000	3,500
Lemaître	<i>Idem.</i>	Paris 1	6,000	7,000
Périer	<i>Idem.</i>	Villefranche de Rouergue	3,000	3,500
Chazottes	Recev. princ. . .	Tulle	3,500	4,000
Dussoux	Receveur	Alger-Mustapha	3,500	4,000
Bienvvenu	<i>Idem.</i>	Montargis	3,500	4,000
Ravier	<i>Idem.</i>	Montceau-les-Mines	3,000	3,500
Bonnardel	<i>Idem.</i>	Avesnes-sur-Helpe	3,500	4,000
Jacotey	<i>Idem.</i>	Lunel	3,000	3,500
Crolard	<i>Idem.</i>	Granville	3,000	3,500
Siau	<i>Idem.</i>	Caen-Singer	3,500	4,000
Pouquet	<i>Idem.</i>	Fontainebleau	3,500	4,000

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOUVEAUX.
			francs.	francs.
MM.				
Duris.....	Receveur.....	Port de la Nouvelle.....	3,000	3,500
Heugas.....	Recev. princ..	Lille.....	5,500	6,000
Delsuc.....	Receveur.....	Argenteuil.....	3,500	4,000
D'Autricourt.....	<i>Idem.</i>	Toul.....	3,500	4,000
Duru.....	<i>Idem.</i>	Clermont-de-l'Oise.....	3,500	4,000
Taguet.....	<i>Idem.</i>	Issoire.....	3,500	4,000
Carimantrand.....	<i>Idem.</i>	Mascara.....	3,500	4,000
Dugré.....	<i>Idem.</i>	Château-Gontier.....	3,000	3,500

GROUPE 4. — En entier.

GROUPE 5. — *Idem.*

GROUPE 6. — *Idem.*

SERVICE CENTRAL. — 2^e BUREAU. — PERSONNEL.

NOMINATIONS.

Par décrets en date du 26 avril 1898, rendus sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

1^o M. WÜNSCHENDORFF (Jules-Hippolyte-Eugène), Inspecteur général des Postes et des Télégraphes, est nommé Administrateur des Postes et des Télégraphes, et chargé de la division du matériel et de l'exploitation électrique, en remplacement de M. Raymond, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite;

2^o M. TEISSIER DE MARGUERITTES (Eugène-Henri-Marie), Directeur des Postes et des Télégraphes du département de la Seine, est nommé Inspecteur général des Postes et des Télégraphes, en remplacement de M. Morin, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

3^o M. PERRIN (Jean-Baptiste), Directeur des Postes et des Télégraphes à Toulouse, est chargé des fonctions d'Inspecteur général des Postes et des Télégraphes, en remplacement de M. Wunschendorff, nommé Administrateur.

4^o M. TREUET (Henri-Désiré), Inspecteur adjoint à l'Inspection générale des Postes et des Télégraphes, chargé par intérim des fonctions d'Inspecteur général, est nommé Directeur des Postes et des Télégraphes du département de la Seine, en remplacement de M. Teissier de Marguerittes, nommé Inspecteur général.

Par arrêté ministériel du 27 avril 1898, rendu sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes;

1^o Le traitement de M. Wunschendorff (Jules-Hippolyte-Eugène), Administrateur des Postes et des Télégraphes, chargé de la Division du matériel et de l'Exploitation électrique, reste fixé à 12,000 francs.

2^o Le traitement de M. Teissier de Marguerittes (Eugène-Henri-Marie), Inspecteur général des Postes et des Télégraphes, reste fixé à 12,000 francs.

3° Le traitement de M. Perrin (Jean-Baptiste), chargé des fonctions d'Inspecteur général des Postes et des Télégraphes, reste fixé à 10,000 francs.

4° Le traitement de M. Treuet (Henri-Désiré), Directeur des Postes et des Télégraphes du département de la Seine, reste fixé à 10,000 francs.

Par décret en date du 6 avril 1898, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

M. SÉLIGMANN-LUI (Gustave-Pierre), Inspecteur adjoint à l'Inspection générale des Postes et des Télégraphes, est nommé Directeur adjoint à la Direction des services électriques de la région de Paris, en remplacement de M. Paut-Lafaurie, nommé Directeur des services électriques de la région de Paris.

Par arrêté ministériel du 6 avril 1898, le traitement de M. Séligmann-Lui, Directeur adjoint à la Direction des services électriques de la région de Paris, est fixé à 7,000 francs, à partir du 1^{er} mai 1898.

Par décret en date du 13 avril 1898, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

M. Mio (Louis-Alipe-Ildephonse), chef de bureau à l'Administration centrale des postes et des télégraphes, est nommé Inspecteur adjoint à l'Inspection générale des postes et des télégraphes, en remplacement de M. Séligmann-Lui, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté ministériel en date du 15 avril 1898, le traitement de M. Mio (Louis-Alipe-Ildephonse), nommé Inspecteur adjoint à l'Inspection générale des postes et des télégraphes, à partir du 1^{er} mai 1898, est porté à 8,000 francs à partir du 1^{er} juin 1898.

Il reste fixé à 7,000 francs jusqu'à cette dernière date.

Par décret en date du 13 avril 1898, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

M. LAFFAILLE (Gabriel), Directeur des Postes et des Télégraphes à Angoulême, est nommé Directeur à Tarbes, en remplacement de M. de Peytes de Montcabrié, retraité.

Par arrêté ministériel en date du 15 avril 1898, le traitement de M. Laffaille, Directeur des Postes et des Télégraphes à Tarbes reste fixé à 6,000 francs à partir du 1^{er} juillet 1898.

Par arrêté ministériel du 15 avril 1898, rendu sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes;

M. HERMAN (Georges-Jean-Baptiste), sous-chef du service central du Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes, traitement 5,000 francs, est chargé, avec son grade et son traitement actuels, des fonctions de chef du 2^e Bureau du Service central, en remplacement de M. Mio, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté ministériel du 15 avril 1898, rendu sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes;

M. BAROLET (Marie-Ezéchiél-Romain), Inspecteur sédentaire à Bordeaux, traitement 5,000 francs, chargé des fonctions de Directeur à Tarbes, à partir du 1^{er} juillet 1898, est chargé, avec son grade et son traitement actuels, à partir de la même date, des fonctions de Directeur à Angoulême, en remplacement de M. Lafaille, Directeur, nommé à Tarbes.

SERVICE CENTRAL. — 2^e BUREAU. — PERSONNEL.

PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS. francs.	NOU- VEAUX. francs.
MM. Fro uin.....	Fais. fonct. de chef de bureau.	Administration centrale, 1 ^{re} division, 2 ^e bureau.	5,500	6,000
de Pydemarc....	Sous-chef de bu- reau.	3 ^e division, 2 ^e bureau...	5,000	5,500
Chapusot,.....	<i>Idem.</i>	2 ^e division, 5 ^e bureau... .	5,500	6,000
Montagne.....	<i>Idem.</i>	Caisse d'épargne.....	5,500	6,000
Renaudet.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	5,500	6,000
Sins.....	<i>Idem.</i>	1 ^{re} division, 3 ^e bureau... .	5,000	5,500
Rosier.....	Rédacteur. . . .	3 ^e division, 2 ^e bureau... .	4,000	4,500
Grézel.....	<i>Idem.</i>	1 ^{re} division, 3 ^e bureau... .	3,100	3,500
Nivoix.....	<i>Idem.</i>	2 ^e division, 2 ^e bureau... .	3,100	3,500
Prot.....	<i>Idem.</i>	2 ^e division, 4 ^e bureau... .	4,000	4,500
Perrette.....	<i>Idem.</i>	3 ^e division, 3 ^e bureau... .	3,500	4,000
Allègre.....	<i>Idem.</i>	Caisse d'épargne.....	3,100	3,500
Namin.....	<i>Idem.</i>	2 ^e division, 2 ^e bureau... .	4,000	4,500
Marignac.....	<i>Idem.</i>	1 ^{re} division, 1 ^{er} bureau.. .	3,100	3,500
Guénin.....	<i>Idem.</i>	Service central, 2 ^e bureau	4,000	4,500
Mallet.....	<i>Idem.</i>	2 ^e division, 5 ^e bureau... .	2,800	3,100
Belin.....	<i>Idem.</i>	2 ^e division, 5 ^e bureau... .	2,800	3,100
Magail.....	<i>Idem.</i>	2 ^e division, 4 ^e bureau... .	2,800	3,100
Delaporte.....	<i>Idem.</i>	3 ^e division, 1 ^{er} bureau... .	2,800	3,100
Tarbouriech.....	<i>Idem.</i>	Service central, 2 ^e bureau	2,800	3,100
Jasson.....	<i>Idem.</i>	2 ^e division, 4 ^e bureau... .	2,800	3,100
Lacroix.....	<i>Idem.</i>	3 ^e division, 2 ^e bureau... .	2,500	2,800
Penot.....	<i>Idem.</i>	Service central, 2 ^e bureau.	2,800	3,100
Malitourne.....	<i>Idem.</i>	3 ^e division, 3 ^e bureau... .	2,800	3,100
Bouffier.....	<i>Idem.</i>	1 ^{re} division, 4 ^e bureau... .	2,800	3,100
Colnard.....	<i>Idem.</i>	Service central, 2 ^e bureau	2,200	2,500
Favier.....	<i>Idem.</i>	2 ^e division, 3 ^e bureau... .	2,800	3,100
Carteret.....	<i>Idem.</i>	3 ^e division, 1 ^{er} bureau... .	2,800	3,100
Chapeaud.....	<i>Idem.</i>	2 ^e division, 4 ^e bureau... .	2,500	2,800
Defaye.....	<i>Idem.</i>	2 ^e division, 2 ^e bureau... .	2,500	2,800
Gallin.....	<i>Idem.</i>	3 ^e division, 3 ^e bureau... .	2,800	3,100
Dubois.....	<i>Idem.</i>	2 ^e division, 1 ^{er} bureau... .	2,200	2,500

NOMS DES AGENTS.	GRADE.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs.
MM. Pouillaude.....	Rédacteur.....	3 ^e division, 1 ^{er} bureau..	2,500	2,800
Blache.....	<i>Idem.</i>	Caisse d'épargne.....	2,800	3,100
Fort.....	<i>Idem.</i>	2 ^e division, 2 ^e bureau...	2,500	2,800
Cagniard.....	<i>Idem.</i>	1 ^{re} division, 2 ^e bureau...	2,200	2,500
Robert.....	<i>Idem.</i>	1 ^{re} division, 1 ^{er} bureau..	2,800	3,100
Craissac.....	<i>Idem.</i>	1 ^{re} division, 3 ^e bureau...	2,800	3,100
Thèbes.....	Expéditionnaire	3 ^e division, 2 ^e bureau...	1,600	1,700
Marty.....	<i>Idem.</i>	3 ^e division, 2 ^e bureau...	1,600	1,700
Donnet.....	<i>Idem.</i>	3 ^e division, 3 ^e bureau...	2,400	2,500
Chabanne.....	<i>Idem.</i>	2 ^e division, 4 ^e bureau...	1,600	1,700
Calveyrac.....	<i>Idem.</i>	3 ^e division, 1 ^{er} bureau...	1,600	1,700
Fraysse.....	<i>Idem.</i>	2 ^e division, 5 ^e bureau...	1,800	1,900
Magnier.....	<i>Idem.</i>	Caisse d'épargne.....	1,800	1,900
Cocu.....	<i>Idem.</i>	Service central, 2 ^e bureau	1,600	1,700
Chollet.....	<i>Idem.</i>	Service cent., autographique	1,600	1,700
Grillot.....	<i>Idem.</i>	Caisse d'épargne.....	1,600	1,700
Battu.....	<i>Idem.</i>	Service central, 2 ^e bureau	2,000	2,100
Spelle.....	<i>Idem.</i>	Service central, 1 ^{er} bureau	1,600	1,700
M ^{lles} Sorel.....	Surveillante..	3 ^e division, 3 ^e bureau...	2,100	2,200
Esquive.....	<i>Idem.</i>	Caisse d'épargne.....	1,900	2,000
M ^{mes} veuve Lemercier.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,900	2,000
Guillot.....	Employée.....	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,800	1,900
Prévost.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,800	1,900
M ^{lle} Breton.....	<i>Idem.</i>	3 ^e division, 2 ^e bureau...	1,800	1,900
M ^{me} Lévy (Fanny)...	<i>Idem.</i>	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,800	1,900
M ^{lles} Duranthon.....	<i>Idem.</i>	Caisse d'épargne.....	1,700	1,800
Molière.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,700	1,800
Billon.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,700	1,800
Tinturier.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,700	1,800
M ^{me} Chabrier.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,700	1,800
M ^{lle} Videcoq.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,700	1,800
M ^{mes} Plé.....	<i>Idem.</i>	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,700	1,800
Notter.....	<i>Idem.</i>	Caisse d'épargne.....	1,700	1,800
de Latour.....	<i>Idem.</i>	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,600	1,700
M ^{lle} Kuntz (M.-D.-H.- M.)	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,600	1,700
M ^{me} Jacquillat.....	<i>Idem.</i>	Caisse d'épargne.....	1,600	1,700
M ^{lles} Hentz.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,600	1,700
Priquelier.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,600	1,700
Desbordes.....	Surveillante..	<i>Idem.</i>	1,600	1,700
M ^{me} Touzalin.....	Employée.....	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,600	1,700
M ^{lle} Monnoye.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,600	1,700
M ^{me} veuve Gallet.....	Auxiliaire.....	<i>Idem.</i>	R ^{on} , 1,000	R ^{on} , 1,100

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			A NCIEHS. francs.	NOU- VEAUX. francs.
M ^{lles} Derny (H.-J.-M.)	Employée.....	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,200	1,300
Touplain.....	Idem.....	Caisse d'épargne.....	1,300	1,400
Gemé (M.-A.)	Idem.....	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,200	1,300
Derny (B.-H.-E.)	Idem.....	Idem.....	1,200	1,300
Bcuzit (C.-J.)	Idem.....	Caisse d'épargne.....	1,200	1,300
Archambault.....	Idem.....	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,200	1,300
Radiguet.....	Idem.....	Caisse d'épargne.....	1,100	1,200
M ^{mes} Leblond.....	Idem.....	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,200	1,300
Ballerait.....	Idem.....	Idem.....	1,100	1,200
Jacquet.....	Idem.....	Caisse d'épargne.....	1,500	1,600
M ^{lles} Bouteilhe.....	Idem.....	Idem.....	1,400	1,500
Levassor.....	Idem.....	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,300	1,400
M ^{mes} Eprandre.....	Idem.....	Caisse d'épargne.....	1,400	1,500
Bidaut.....	Idem.....	Idem.....	1,300	1,400
M ^{lle} Favé.....	Idem.....	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,200	1,300
M ^{me} Lalouette.....	Idem.....	Caisse d'épargne.....	1,400	1,500
M ^{lles} Galliache.....	Idem.....	Idem.....	1,300	1,400
Lallier du Coudray	Idem.....	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,200	1,300
Fonvielle.....	Idem.....	Caisse d'épargne.....	1,300	1,400
M ^{mes} Joly.....	Idem.....	Idem.....	1,200	1,300
Briat.....	Idem.....	Idem.....	1,300	1,400
M ^{lles} Reichel.....	Idem.....	Idem.....	1,500	1,600
Lemaigne.....	Idem.....	Idem.....	1,400	1,500
M ^{me} Deguernet.....	Idem.....	Idem.....	1,200	1,300
M ^{lles} Béligue.....	Idem.....	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,300	1,400
Bernard (M.-J.)	Idem.....	Caisse d'épargne.....	1,200	1,300
M ^{mes} Mesnage.....	Idem.....	Idem.....	1,200	1,300
			R ^{on}	R ^{on}
veuve Huchet.....	Auxiliaire.....	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,000	1,100
veuve Quéré.....	Employée.....	Caisse d'épargne.....	1,100	1,200
Cabarou.....	Idem.....	Idem.....	1,400	1,500
Helle.....	Idem.....	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,400	1,500
M ^{lle} Bastidé.....	Idem.....	Idem.....	1,200	1,300
M ^{mes} Dautel.....	Idem.....	Caisse d'épargne.....	1,200	1,300
Sebille (Marie)	Idem.....	Idem.....	1,500	1,600
M ^{lles} Craissac.....	Idem.....	Idem.....	1,200	1,300
Tounebecq.....	Idem.....	3 ^e division, 2 ^e bureau...	1,200	1,300
M ^{mes} veuve Ledo.....	Idem.....	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,100	1,200
Bourdon.....	Idem.....	Idem.....	1,200	1,300
Hielard.....	Idem.....	Caisse d'épargne.....	1,300	1,400
M ^{lles} Bibault.....	Idem.....	Idem.....	1,400	1,500
Pollet.....	Idem.....	Idem.....	1,400	1,500
M ^{me} Delaselle.....	Idem.....	Idem.....	1,300	1,400
M ^{lle} Chamusot.....	Idem.....	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,400	1,500

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS.	
			ANCIENS. francs.	NOU- VEAUX. francs.
M ^{lles} Beuzit (A.-M.-A.)	Employée.....	Caisse d'épargne.....	1,200	1,300
Lépaulle.....	Idem.....	Idem.....	1,200	1,300
M ^{mes} veuve Hubert.....	Idem.....	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,200	1,300
Perreau.....	Idem.....	Idem.....	1,200	1,300
Ayard.....	Idem.....	Idem.....	1,400	1,500
Honeste.....	Idem.....	Direction de la Seine....	1,200	1,300
M ^{lles} Marcou.....	Idem.....	Caisse d'épargne.....	1,500	1,600
Kurty.....	Idem.....	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,200	1,300
Seraïne.....	Surveill.princip.	Caisse d'épargne.....	2,100	2,200
Kerieu.....	Idem.....	3 ^e division, 3 ^e bureau...	2,000	2,100
M ^{me} veuve Lemaire...	Employée.....	3 ^e division, 2 ^e bureau...	2,000	2,100
M ^{lles} Cacault.....	Idem.....	Caisse d'épargne.....	2,000	2,100
Jorry.....	Idem.....	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,900	2,000
M ^{mes} Thomas née La- bille.	Idem.....	Idem.....	1,800	1,900
Vachot.....	Idem.....	Idem.....	1,800	1,900
Le Bellee.....	Idem.....	Caisse d'épargne.....	1,800	1,900
M ^{le} Mundtveiller (G.)	Idem.....	Idem.....	1,800	1,900
M ^{me} Leconte.....	Idem.....	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,800	1,900
M ^{lles} Guérin.....	Idem.....	Idem.....	1,800	1,900
Demay.....	Surveillante...	Caisse d'épargne.....	1,800	1,900
Enclon.....	Employée.....	Idem.....	1,800	1,900
M ^{mes} Leroi.....	Idem.....	Idem.....	1,700	1,800
Barthélémy.....	Idem.....	Idem.....	1,700	1,800
Etevenard.....	Idem.....	3 ^e division, 2 ^e bureau...	1,700	1,800
Martin.....	Idem.....	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,700	1,800
M ^{lle} Bélicon.....	Idem.....	Idem.....	1,700	1,800
M ^{me} Tiquet.....	Idem.....	Caisse d'épargne.....	1,700	1,800
M ^{lle} Champdavoine (H.-E.).	Idem.....	Idem.....	1,700	1,800
M ^{me} veuve Durantis...	Idem.....	Idem.....	1,700	1,800
M ^{lle} Champdavoine (M.-G.).	Idem.....	Idem.....	1,700	1,800
M ^{me} Pelletier, née Re- nard.	Idem.....	Idem.....	1,600	1,700
M ^{lle} Gillet.....	Idem.....	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,600	1,700
M ^{mes} Loubet.....	Idem.....	Caisse d'épargne.....	1,600	1,700
Gaudin.....	Idem.....	Idem.....	1,600	1,700
Uslade.....	Idem.....	Idem.....	1,600	1,700
M ^{lle} Leclerc.....	Idem.....	Idem.....	1,600	1,700
M ^{mes} Dieudonné.....	Idem.....	Idem.....	1,600	1,700
veuve Tisserand...	Idem.....	Idem.....	1,600	1,700
M ^{lle} Thuret.....	Idem.....	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,600	1,700

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs.
M ^{lles} Philippe.....	Employée.....	Caisse d'épargne.....	1,600	1,700
Husson.....	<i>Idem.</i>	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,300	1,400
M ^{me} Gauthier.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,300	1,400
M ^{lles} Dupont.....	<i>Idem.</i>	Caisse d'épargne.....	1,400	1,500
Dièvre.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,400	1,500
Berger.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,400	1,500
Rousselle (S.-E.).....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,400	1,500
Schmidt.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,300	1,400
Jacquin.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500	1,600
M ^{me} veuve Ollagnier.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,300	1,400
M ^{lle} Farganel.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,200	1,300
M ^{me} veuve Pauly.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,200	1,300
M ^{lle} Ranvaud.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500	1,600
M ^{me} veuve Mercier.....	<i>Idem.</i>	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,100	1,200
M ^{lles} Laurent (S.-J.-E.).....	<i>Idem.</i>	Caisse d'épargne.....	1,200	1,300
Bégin.....	<i>Idem.</i>	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,100	1,100
Vassart.....	<i>Idem.</i>	Caisse d'épargne.....	1,500	1,600
M ^{mes} Lesaffé.....	Auxiliaire.....	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,200	1,300
Filion-Payoux.....	Employée.....	<i>Idem.</i>	1,300	1,400
M ^{lles} Briguier.....	<i>Idem.</i>	Caisse d'épargne.....	1,500	1,600
Gaucet.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,400	1,500
M ^{mes} Gorce.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,400	1,500
Gotteri.....	<i>Idem.</i>	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,400	1,500
M ^{lles} Antoine.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,400	1,500
Mundtweiller (H.-M.).....	<i>Idem.</i>	Caisse d'épargne.....	1,400	1,500
M ^{me} Pélisson.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,400	1,500
M ^{lle} de Beccary (E.-M.).....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,300	1,400
M ^{mes} veuve Denape.....	Auxiliaire.....	<i>Idem.</i>	1,000	1,100
de Peretti.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,200	1,300
Hervé-Mourisson.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500	1,600
Escudié.....	<i>Idem.</i>	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,200	1,300
Sormany.....	<i>Idem.</i>	Caisse d'épargne.....	1,500	1,600
M ^{lles} Grandhomme.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,400	1,500
Tison.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,400	1,500
Rivière.....	<i>Idem.</i>	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,300	1,400
M ^{me} Benault.....	<i>Idem.</i>	Caisse d'épargne.....	1,300	1,400
M ^{lles} Maubuisson.....	Employée.....	<i>Idem.</i>	1,400	1,500
Petel.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500	1,600
M ^{mes} Baron.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,400	1,500
Relhef.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,300	1,400
M ^{lle} Fossard.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,400	1,500

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs.
M ^{me} Bouyer.....	Employée.....	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,200	1,300
M ^{lle} Hervé (M.-A.-E.)	<i>Idem.</i>	Caisse d'épargne.....	1,200	1,300
M ^{me} Lequier.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,200	1,300
M ^{lles} Fostier.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500	1,600
		3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,000	1,100
M ^{mes} Pierrat.....	<i>Idem.</i>	Caisse d'épargne.....	1,300	1,400
		<i>Idem.</i>	1,500	1,600
		3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,200	1,300
M ^{lle} Deneux.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,200	1,300
M ^{me} Malety.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,200	1,300
M ^{lle} Allaz.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,400	1,500
M ^{me} Borda.....	<i>Idem.</i>	Caisse d'épargne.....	1,400	1,500
M ^{lles} Crôlin.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,200	1,300
		3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,500	1,600
		Caisse d'épargne.....	1,200	1,300
MM. Brusson.....	Directeur.....	Nîmes.....	7,000	8 000
		Montpellier.....	5,000	5,500
		Dépôt central du matériel	6,000	7,000
		Châlons-sur-Marne.....	5,000	5,500
		Saint-Brieuc.....	4,500	5,000
		Direction des services élec- triques.	4,500	5,000
		Lille.....	4,000	4,500
		Rouen.....	5,000	5,500
		Nantes.....	5,000	5,500
		Direction des services élec- triques.	4,000	4,500
		Dijon.....	4,000	4,500
		Toulouse.....	5,000	5,500
		Direction des services élec- triques.	5,000	5,500
		Marseille.....	4,000	4,500
		Vesoul.....	4,000	4,500
		Direction de la Seine....	4,000	4,500
		Marseille.....	5,000	5,500
		Paris R. P.....	4,000	4,500
		Direction des services élec- triques.	7,000	8,000
		Paris R. P.....	5,000	5,500
		Agen.....	5,000	5,500
		Télégrammes officiels....	4,000	4,500
		Direction de la Seine....	5,000	5,500

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs.
MM. Fourcade.....	Inspecteur.....	Direction de la Seine....	4,500	5,000
Berthe.....	Sous-chef de sec- tion.	Télégrammes officiels...	4,500	5,000
Jouette.....	<i>Idem.</i>	Paris, central, télégraphes	4,500	5,000
Charvin.....	Chef.....	Poste central téléphonique	4,000	4,500
Bouchède.....	Inspecteur.....	Auch.....	4,500	5,000
Oudin.....	<i>Idem.</i>	Vérification du matériel..	4,000	4,500
Silberling.....	Directeur.....	Digne.....	6,000	7,000
Nizery.....	<i>Idem.</i>	La Roche-sur-Yon.....	6,000	7,000
Bertheaume.....	<i>Idem.</i>	Caen.....	6,000	7,000
de Singly.....	<i>Idem.</i>	Orléans.....	6,000	7,000
Grillon.....	Inspecteur.....	Montpellier.....	4,500	5,000
Lefranc.....	<i>Idem.</i>	Direction de la Seine....	4,500	5,000
Doumayrou.....	<i>Idem.</i>	Direction des services élec- triques.	4,000	4,500
Legros.....	Inspecteur-ingé- nieur.	Toulouse.....	4,000	4,500
François.....	Sous-ingénieur.	Nantes.....	3,000	3,500
Lenain.....	<i>Idem.</i>	Lille.....	2,500	3,000
Michaut.....	Inspecteur.....	Direction de la Seine....	4,500	5,000
Mulson.....	<i>Idem.</i>	Bordeaux.....	4,000	4,500
Toussenel.....	Sous-chef de sec- tion.	Paris R. P.....	4,500	5,000
Brenil.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	4,500	5,000
Baudrillard.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	4,500	5,000
Cochard.....	Inspecteur.....	Lille.....	4,000	4,500
Baudot.....	Inspect.-ingén.	Vérification du matériel..	9,000	10,000
Marin.....	Inspecteur.....	Marseille.....	4,500	5,000
Ruff.....	<i>Idem.</i>	Oran.....	4,000	4,500
Chotin.....	<i>Idem.</i>	Vérification du matériel..	4,000	4,500
Huard de la Marre	<i>Idem.</i>	Versailles.....	4,000	4,500
Dutartre.....	<i>Idem.</i>	Annecy.....	4,500	5,000
Gros.....	<i>Idem.</i>	Orléans.....	4,000	4,500
Peysson.....	Sous-chef de sec- tion.	Lyon R. P.....	3,500	4,000
Maigre.....	<i>Idem.</i>	Marseille R. P.....	3,500	4,000
Thiriât.....	<i>Idem.</i>	Lyon, central.....	4,500	5,000
Souyris.....	Directeur.....	Dijon.....	8,000	9,000
Regnault.....	Inspecteur.....	Direction des services élec- triques.	4,500	5,000
Manchier.....	<i>Idem.</i>	Limoges.....	4,000	4,500
Déchamp.....	<i>Idem.</i>	Madagascar.....	4,500	5,000
Baboulet.....	Inspect.-ingén..	Lyon.....	4,000	4,500
Trouhet.....	Sous-chef de sec.	Paris, bureau B.....	3,500	4,000

SERVICE CENTRAL. — 2^e BUREAU. — PERSONNEL.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services	TRAITE- MENTS. francs.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. francs.
MM. Paillon.	Sous-inspect ^r	Mende	3,500	Inspecteur ..	Mende.....	4,000
Delmolino.....	<i>Idem</i>	Office tunisien....	3,500	<i>Idem</i>	Office tunisien....	4,000
Blanc.....	<i>Idem</i>	Lyon.....	3,500	<i>Idem</i>	Lyon.....	4,000
Peytraud.....	<i>Idem</i>	Albi.....	3,500	<i>Idem</i>	Albi.....	4,000
Poussé.....	<i>Idem</i>	Grenoble.....	3,500	<i>Idem</i>	Grenoble.....	4,000
Sirley.....	<i>Idem</i>	Châlons-sur-Marne.	3,500	<i>Idem</i>	Châlons-sur-Marne.	4,000
Baroier.....	<i>Idem</i>	Bourg.....	3,500	<i>Idem</i>	Bourg.....	4,000
Bach ^r ré.....	<i>Idem</i>	Tarbes.....	3,500	<i>Idem</i>	Tarbes.....	4,000
Alenne.....	<i>Idem</i>	Bordeaux.....	3,500	<i>Idem</i>	Bordeaux.....	4,000
Raynal.....	<i>Idem</i>	Montpellier.....	3,500	<i>Idem</i>	Montpellier.....	4,000
Mutel.....	<i>Idem</i>	Vérificat. et récept. du matériel.	3,500	<i>Idem</i>	Vérificat. et récept. du matériel.	4,000
Tellier.....	<i>Idem</i>	Poitiers.....	3,500	<i>Idem</i>	Poitiers.....	4,000
de Beaune de la Frangue.	<i>Idem</i>	Tulle.....	3,500	<i>Idem</i>	Tulle.....	4,000
Reob.....	<i>Idem</i>	Direct ^{on} des services électriques.	3,500	<i>Idem</i>	Direct ^{on} des services électriques.	4,000
Rivière.....	<i>Idem</i>	Besançon.....	3,500	<i>Idem</i>	Besançon.....	4,000
Beraud.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	4,000
Shetlington.....	Sous-chef...	3 ^e div ^{on} , 3 ^e bureau.	6,000	Sous-chef...	3 ^e div ^{on} , 1 ^{er} bureau.	6,000
Estrade.....	Rédacteur ..	Direction de la Seine (hors cadre).	3,100	Rédacteur...	Administr. centrale, 2 ^e division.	3,100
Deilhes.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,200	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,200
Dubès.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i>	Administr. centrale, 3 ^e division.	2,500
Wattebled ..	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,200	<i>Idem</i>	Administr. centrale, 2 ^e division.	2,200
Boutard.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i>	Administr. centrale, 3 ^e division.	2,500
Lacourl.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,500
Dubès.....	<i>Idem</i>	Administr. centrale, 2 ^e div ^{on} , 1 ^{er} bur.	2,500	<i>Idem</i>	Administr. centrale, 3 ^e div ^{on} , 3 ^e bur.	2,500
M ^{me} veuve Lucas ..			"	Employée...	Administr. centrale, 3 ^e div ^{on} , 3 ^e bur.	1,000
Marignac.....	Employé...	3 ^e div ^{on} , 3 ^e bureau	1,300	<i>Idem</i>	Direction de la Seine	1,300
M ^{lle} Roux.....	<i>Idem</i>	Direction de la Seine (hors cadre).	1,000	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,000
M ^{me} Scellier.....	<i>Idem</i>	Paris R. P. (h. c.).	1,100	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,100
MM. Astier.....	Rédacteur ..	Inspection générale.	3,500	Rédacteur ..	<i>Idem</i>	3,500
Paillière.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,100	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,100
Airault.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,100	<i>Idem</i>	Direction des ser- vices électriques.	3,100
Gramont.....	Commis	Poste central des té- légraphes.	3,100	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,100
Sorin.....		Paris.....	"	Expédition ^{re} .	Inspection générale.	1,500
Renvoisé.....		Argenteuil.....	"	<i>Idem</i>	Direct ^{on} des services électriques.	1,500
Guincet.....	Ouvrier auxi- liaire.	Direct ^{on} des services électriques.	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Chevallier ..		Paris.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	R ^{on} , 1,500
Morange.....	Facteur.....	Paris R. P.....	1,000	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Peycit.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,000	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Marouby.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,000	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Reynaud.....	Expédition ^{re} .	Melun.....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Chappellard ..		Paris.....	"	<i>Idem</i>	Direction de la Seine	R ^{on} , 1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Franjus.....	Gardien de bureau.	Laon, direction ...	fr. 1,100	Expédition ^{re} .	Laon, direction ...	fr. 1,500
Barret.....	<i>Idem</i>	Paris 11.....	1,100	<i>Idem</i>	Besançon, direction	1,500
Puel.....	Aide.....	Carcassonne; caisse d'épargne.	"	<i>Idem</i>	Carcassonne, direct.	1,500
Jean-Pierre...	<i>Idem</i>	Castelnau-Durban..	"	<i>Idem</i>	Bourg, direction ..	1,500
Paret.....	Valensolle.....	"	<i>Idem</i>	Digne, direction ..	1,500
Cauqueloux	Lamazière-Basse...	"	<i>Idem</i>	Privas, direction ..	1,500
Alphonse.....	Alans.....	"	<i>Idem</i>	Caen, direction...	1,500
Espinasse.....	Ussel.....	"	<i>Idem</i>	Guéret.....	1,500
Abadie.....	Albert.....	"	<i>Idem</i>	Lons-le-Saunier...	1,500
Bleyvie.....	Uzerche.....	"	<i>Idem</i>	Orléans.....	1,500
Jeanne dit Baudry.	Saint-Lô.....	"	<i>Idem</i>	Saint-Lô.....	1,500
Henry.....	Kœur-la-Petite....	"	<i>Idem</i>	Ancey.....	1,500
Guidé.....	Amiens.....	"	<i>Idem</i>	Amiens.....	1,500
Seure - Bousquet.	Bosiers-d'Égletons.	"	<i>Idem</i>	Limoges.....	1,500
Pinard.....	Aide-mécanicien.	Rouen, bourse....	"	<i>Idem</i>	Rouen.....	1,500
Dufflot.....	Hattencourt.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Fargeas.....	Tulle.....	"	<i>Idem</i>	Lyon.....	1,500
M ^{lle} Meritan.....	Employée...	Marseille, téléph.	1,200	Employée...	Marseille, caisse d'épargne.	1,200
Haton.....	<i>Idem</i>	Marseille, caisse d'épargne.	1,100	<i>Idem</i>	Marseille, téléph.	1,100
MM. Obin.....	Receveur...	S ^t -Maur-des-Fossés.	2,700	Receveur...	Étampes.....	3,000
Giles.....	<i>Idem</i>	Denain.....	2,700	<i>Idem</i>	S ^t -Maur-des-Fossés.	2,700
Degand.....	<i>Idem</i>	Orchies.....	2,400	<i>Idem</i>	Denain.....	2,400
M ^{me} veuve Labie ..	Receveuse...	Meslay-le-Vidame..	1,400	Receveuse...	Viucelles.....	1,400
M ^{lle} Picq.....	Postulan ^{te} receveuse.	"	<i>Idem</i>	Bonnefont.....	1,000
Goudin.....	Receveuse...	Bruch.....	1,200	<i>Idem</i>	Le Cannet-du-Luc..	1,200
M. Morle.....	Fact ^r -recev ^r .	Cussy-en-Morvan ..	1,000	Receveur...	Cussy-en-Morvan..	1,000
M ^{me} Berruet.....	Dame employée.	Paris 93.....	1,500	Receveuse...	Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes.	1,400
M ^{lle} Robin.....	Receveuse...	Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes.	1,200	Dame employée.	Paris 93.....	1,300
MM. Farges.....	Commis.....	Bordeaux, central	2,700	Receveur...	Decize.....	2,700
Piquemal.....	<i>Idem</i>	Bordeaux-Salmières	2,700	<i>Idem</i>	Valence-d'Agen....	2,200
M ^{me} Paquette.....	Dame employée.	Paris, central.....	1,300	Receveuse...	Saint-Georges-le-Gaultier.	1,200
Ponsolle.....	Receveuse...	Gonfaron.....	1,400	<i>Idem</i>	Montagnac.....	1,400
M. Vermillère...	Receveur...	Saint-Félicien....	1,400	Receveur...	Gonfaron.....	1,400
M ^{me} Ricq.....	Receveuse...	Montagnac.....	1,600	Receveuse...	Saint-Félicien....	1,600
de Labarrière.	<i>Idem</i>	Saint-Sauves.....	1,200	<i>Idem</i>	La Chaise-Dieu....	1,200
M ^{lle} Lavignolle ..	Dame empl.	Moulins.....	1,100	<i>Idem</i>	Izon.....	1,200
M. Planté.....	Com. princ.	Meaux.....	3,300	Receveur...	Meaux.....	3,500
M ^{lle} Ducerf.....	Receveuse...	Neulise.....	1,400	Receveuse...	Régny.....	1,400
M ^{me} veuve Raymond	<i>Idem</i>	Régny.....	1,400	<i>Idem</i>	Neulise.....	1,400
M ^{lle} Leroy.....	<i>Idem</i>	Colembert.....	1,400	<i>Idem</i>	Licques.....	1,400
Malingreaux ..	Dame empl.	Aire-sur-la-Lys. ...	1,100	<i>Idem</i>	Colembert.....	1,200
MM. Etage.....	Receveur...	S ^t -Julien-en-Genevois.	2,000	Receveur...	Bonneville.....	2,200
Leygues.....	<i>Idem</i>	Caylux.....	1,400	<i>Idem</i>	S ^t -Julien-en-Genevois.	1,600
M ^{lle} Bégué.....	Receveuse...	Verfeil.....	1,200	Receveuse...	Caylux.....	1,200
M. Vère.....	Commis.....	Villeneuve-sur-Loz.	2,400	Receveur...	Isle-sur-Sorgue....	2,200
M ^{lle} d'Auzelle...	<i>Idem</i>	Conches-en-Ouche..	2,000	Receveuse...	Goderville.....	2,000
MM. Bachy.....	Receveur...	S ^t -André-de-Pleure.	2,000	Receveur...	Conches-en Ouche.	2,000
Kouré.....	<i>Idem</i>	Viviers.....	1,800	<i>Idem</i>	Billom.....	1,800
M ^{me} veuve Sébathier	<i>Idem</i>	Mantflanquin.....	1,600	<i>Idem</i>	Réalmonat.....	1,600

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
M ^{lle} Deroux.....	Receveuse...	Blan.....	1,400	Receveuse...	Montflanquin.....	1,400
MM. Farreyre.....	Commis.....	Limoges, central..	2,400	Receveur.....	Constantine-Coudiat	2,000
Fayo-le.....	Com. princ..	Bourg.....	3,300	Idem.....	Belley.....	3,500
Granjon.....	Idem.....	Paris R. P.....	3,300	Idem.....	Saint-Étienne-Ba- douillère.	3,500
Hédérer.....	Idem.....	Moulins.....	3,600	Idem.....	Alais.....	3,500
Palauqui.....	Idem.....	Foix.....	3,600	Recev. princ.	Foix.....	3,500
Caulet.....	Rédacteur..	Ligne du Nord, di- rection.	3,600	Receveur....	Nice-Grimaldi....	3,500
Humbert.....	Receveur....	Hazebrouck.....	4,000	Idem.....	Béthune.....	4,000
Delattre.....	Idem.....	Le Cateau.....	3,000	Idem.....	Hazebrouck.....	3,000
Coupé.....	Com. princ..	Arras.....	3,300	Idem.....	Le Cateau.....	3,500
Beaugeois.....	Idem.....	Amiens R. P.....	3,600	Idem.....	Péronne.....	3,500
Huot.....	Idem.....	Paris 86.....	3,600	Idem.....	Noyon.....	3,500
Arène.....	Receveur....	Brignoles.....	2,700	Idem.....	Relizane.....	3,000
Capifali.....	Com. princ..	Oran R. P.....	4,000	Idem.....	Tiarret.....	4,000
M ^{lle} Gautier.....	Receveuse...	Saint-Martin-l'Ars..	1,000	Receveuse...	Port-de-Piles.....	1,000
M ^{mes} veuve Niard..	Idem.....	Port-de-Piles.....	1,000	Idem.....	Saint-Martin-l'Ars..	1,000
Chardenot....	Dame em- ployée.	Direct. de la caiss- nation. d'épargne	1,700	Idem.....	Presles.....	1,600
Lechéne.....	Receveuse...	Presles.....	1,400	Idem.....	Méry-sur-Oise.....	1,400
M ^{lle} Caujolle.....	Idem.....	La Tour-de-Carol..	1,400	Idem.....	Sorede.....	1,400
M. Tullean.....	Commis.....	Reims R. P.....	3,000	Receveur....	Brignoles.....	2,700
M ^{me} Morainville..	Receveuse...	Quincampoix.....	1,200	Receveuse...	Monchy-Humières..	1,200
M. Lehoux.....	Receveur....	Salles-d'Angles...	1,200	Receveur....	Brisambourg.....	1,200
M ^{lles} Reynaud.....	Receveuse...	Mirabeau.....	1,400	Receveuse...	Fontvieille.....	1,400
Arnaud.....	Idem.....	Dommarin-s ^t -Yèvre	1,400	Idem.....	Hausignémont...	1,400
M ^{me} veuve Mercier.	Dame em- ployée.	Administr. centrale, 3 ^e div ^{on} , 3 ^e bur.	1,100	Idem.....	Aigueblanche....	1,200
M ^{lle} Jorcin.....	Receveuse...	Aigleblanche.....	1,200	Dame em- ployée.	Administr. centrale, 3 ^e div ^{on} , 3 ^e bur.	1,200
M ^{me} Guyard.....	Idem.....	Nancras.....	1,000	Receveuse...	Taillebourg.....	1,000
M ^{lle} Vieuille.....	Dame empl.	Saintes.....	1,200	Idem.....	Nancras.....	1,200
MM. Laquébe.....	Sous-officier.	"	Receveur....	La Tour-de-Carol..	1,000
Levain.....	Agent du ser- vice mari- time.	Lig. de la côte occi- dentale d'Afrique, à Bordeaux.	3,600	Agent du ser- vice mari- time.	Lignes ayant leur point d'attache à Marseille.	3,600
Dussouchet....	Idem.....	Ligne du Mexique et des Antilles, à Saint-Nazaire.	3,600	Idem.....	Lig. de la côte occi- dentale d'Afrique, à Bordeaux.	3,600
Marandet.....	Idem.....	Ligne du Brésil et de la Plata, à Bordeaux.	3,300	Idem.....	Ligne du Mexique et des Antilles, à Saint-Nazaire.	3,300
Franciosi.....	Idem.....	Ligne du Mexique et des Antilles, à Saint-Nazaire.	3,300	Idem.....	Lignes ayant leur point d'attache à Marseille.	3,300
Rajade.....	Idem.....	Ligne du Brésil et de la Plata, à Bordeaux.	3,300	Idem.....	Ligne du Mexique et des Antilles, à Saint-Nazaire.	3,300
Bruni.....	Chef de brig- ade.	Ligne du Nord....	3,600	Idem.....	Ligne du Brésil et de la Plata, à Bordeaux.	3,600
Chardavoine..	Rédacteur..	Direction de la Seine	3,100	Idem.....	Idem.....	3,300
Prince.....	Com. princ..	Lig. du Nord-Ouest	3,600	Chef de brig.	Ligne du Nord....	3,600
Vivier.....	Idem.....	Ligne de l'Est....	3,000	Com. princ..	Lig. du Nord-Ouest	3,000
Charles.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,000	Idem.....	Ligne de l'Est....	3,000
Séguy.....	Idem.....	Paris 26.....	3,300	Idem.....	Paris 15.....	3,300
Guichard.....	Idem.....	Paris 36.....	3,600	Idem.....	Paris 26.....	3,600
Chrétiennot..	Idem.....	Paris 77.....	3,600	Idem.....	Paris 79.....	3,600
Rouillé.....	Idem.....	Paris 79.....	3,300	Idem.....	Paris 77.....	3,300
Berthoz.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,000	Idem.....	Paris R. P.....	3,000
Leignoux.....	Idem.....	Lyon-Terreaux...	3,300	Idem.....	Lyon, central....	3,300

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Chassande-Barroz.	Commis principal.	Lyon R. P.	3,300	Commis principal.	Lyon-Terreaux. . . .	3,300
Beranger	<i>Idem</i>	Annonay	3,300	<i>Idem</i>	Lyon R. P.	3,300
Ballion	<i>Idem</i>	Bordeaux R. P. . . .	3,300	<i>Idem</i>	Bordeaux, central. .	3,300
Bellon	Commis	Ligne de la Médit. .	3,000	<i>Idem</i>	Ligne de Lyon. . . .	3,000
Boscher	<i>Idem</i>	Paris 67.	3,000	<i>Idem</i>	Paris 67.	3,300
Pette	<i>Idem</i>	Nancy, central	3,000	<i>Idem</i>	Laon	3,300
Larnac	<i>Idem</i>	Paris 29	3,000	<i>Idem</i>	Paris 81	3,300
Gauflin	<i>Idem</i>	Paris, central.	3,000	<i>Idem</i>	Paris, central.	3,300
Luquet	<i>Idem</i>	Lyon, central.	3,000	<i>Idem</i>	Bar-le-Duc	3,300
Tourcl	<i>Idem</i>	Paris 18	1,800	Commis	Paris, central.	1,800
Besson	<i>Idem</i>	Paris 7	2,100	<i>Idem</i>	Ligne du Sud-Ouest	2,100
Cieutat	<i>Idem</i>	Lorient.	1,500	<i>Idem</i>	Quimper.	1,500
Bouteiller	<i>Idem</i>	Ligne de l'Ouest . . .	1,500	<i>Idem</i>	Lannion	1,500
Gagnard	<i>Idem</i>	La Rochelle.	2,400	<i>Idem</i>	Saint-Jean-d'Angély	2,400
Lassaque	<i>Idem</i>	Reuven R. P.	1,500	<i>Idem</i>	La Rochelle	1,500
Patry	<i>Idem</i>	Ligne de l'Est	1,500	<i>Idem</i>	Ligne de la Méditer.	1,500
Galienne	<i>Idem</i>	Paris 49.	1,800	<i>Idem</i>	Paris, central.	1,800
Lemoine	<i>Idem</i>	Mantes	1,800	<i>Idem</i>	Nogent-le-Rotrou. .	1,800
Lançon	<i>Idem</i>	Alger, central.	3,000	<i>Idem</i>	Paris 67.	3,000
Pourtalet	<i>Idem</i>	Constantine.	3,000	<i>Idem</i>	Oran R. P.	3,000
Dauprat	<i>Idem</i>	Épinal, rue Thiers. .	1,500	<i>Idem</i>	Lyon, central.	1,500
Robert	<i>Idem</i>	Châlons-sur-Marne. .	1,800	<i>Idem</i>	Provins.	1,800
Soulaire	<i>Idem</i>	Ligne de l'Ouest . . .	1,500	<i>Idem</i>	A la disposition du Ministre des colonies pour le service du Tonkin.	1,500
Bliaux	<i>Idem</i>	Ligne de Lyon	1,500	<i>Idem</i>	Ligne de l'Ouest. . . .	1,500
Garbal	<i>Idem</i>	Ligne du Sud-Ouest	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Sarrazinas	<i>Idem</i>	Évreux	1,500	<i>Idem</i>	Ligne du Sud-Ouest	1,500
Cambon	<i>Idem</i>	Lyon R. P.	2,700	<i>Idem</i>	Marseille R. P.	2,700
Grosson	<i>Idem</i>	En disponibilité . . .	"	<i>Idem</i>	Lyon R. P.	2,400
Borie	<i>Idem</i>	Le Havre, central . . .	1,800	<i>Idem</i>	Paris, central.	1,800
Pélessier	<i>Idem</i>	Nice, central	3,000	<i>Idem</i>	Nico R. P.	3,000
Augier	<i>Idem</i>	Nice R. P.	2,700	<i>Idem</i>	Nice, central	2,700
Boinet	<i>Idem</i>	Agen.	1,500	<i>Idem</i>	Paris, central.	1,500
Hild	<i>Idem</i>	Lunéville	1,500	<i>Idem</i>	Nancy, central	1,500
Dautel	<i>Idem</i>	Paris 18.	1,500	<i>Idem</i>	Lunéville	1,500
Durand	<i>Idem</i>	Montpellier R. P. . . .	1,800	<i>Idem</i>	Montpellier, central	1,800
Thomas	<i>Idem</i>	Cette.	2,400	<i>Idem</i>	Montpellier R. P. . . .	2,400
Mamet	<i>Idem</i>	Paris, central.	2,100	<i>Idem</i>	Épinal, rue Thiers. .	2,100
Portier	Receveur.	Tunisie.	1,600	<i>Idem</i>	A la disposition de l'Office tunisien.	1,800
Hiver	Commis	Saint-Étienne R. P. .	1,500	<i>Idem</i>	Le Poy.	1,500
Lazare	<i>Idem</i>	A la disposition du Ministre des colonies pour le service de l'Indo- Chine.	1,800	<i>Idem</i>	Paris R. P.	1,800
Reoux	<i>Idem</i>	Paris 6.	3,000	<i>Idem</i>	Paris 20.	3,000
Perrymon	<i>Idem</i>	Paris 47.	1,800	<i>Idem</i>	Paris 6.	1,800
Aldebert	<i>Idem</i>	Constantine R. P. . . .	2,400	<i>Idem</i>	Marseille R. P.	2,400
Gourdon	<i>Idem</i>	Marseille, central. . .	1,800	<i>Idem</i>	Constantine R. P. . . .	1,800
Lagane	<i>Idem</i>	Libourne	1,500	<i>Idem</i>	Marseille, central. . .	1,500
Destenave	<i>Idem</i>	Lig. du Nord-Ouest. . .	1,500	<i>Idem</i>	Libourne.	1,500
Crespon	<i>Idem</i>	Ligne du Sud-Ouest	2,700	<i>Idem</i>	Ligne du Nord.	2,700
Fortin	<i>Idem</i>	Lig. du Nord-Ouest	2,100	<i>Idem</i>	Ligne du Sud-Ouest. .	2,100
Belmont	<i>Idem</i>	Ligne de l'Est.	1,800	<i>Idem</i>	Lig. du Nord-Ouest. .	1,800
Gotty	<i>Idem</i>	Ligne du Sud-Ouest	1,500	<i>Idem</i>	Ligne de l'Est	1,500
Debry	<i>Idem</i>	Mascara.	1,800	<i>Idem</i>	Paris R. P.	1,800
Capus	<i>Idem</i>	Saint-Denis-du-Sig. . .	1,500	<i>Idem</i>	Saïda.	1,500
Raynal	<i>Idem</i>	Paris R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Saint-Denis-du-Sig. .	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Névolet	Commis	Alger, central	2,100	Commis	Bougie	2,100
Nalin	Idem	Philippeville	3,000	Idem	Sétif	3,000
Didelin	Idem	Paris 48	2,100	Idem	Constantine R. P.	2,100
Bouchet	Idem	Vincennes	2,100	Idem	Ligne du Sud-Ouest	2,100
Thuillier	Idem	Péronne	1,800	Idem	Vincennes	1,800
Soyer	Idem	Noyon	1,500	Idem	Péronne	1,500
Poyart	Idem	Enghien	2,100	Idem	Noyon	2,100
Millicz	Idem	Paris 17	1,500	Idem	Paris 96	1,500
Bouzige	Idem	Ligne du Sud-Ouest	1,800	Idem	Ligne du Nord	1,800
Patte	Idem	Idem	1,500	Idem	Paris 66	1,500
Collin	Idem	Commercy	3,000	Idem	Bar-le-Duc	3,000
Périal	Idem	En disponibilité	"	Idem	Besançon R. P.	3,000
Gieules	Idem	Paris 36	1,500	Idem	Paris, central	1,500
Durey	Idem	Trouville	1,800	Idem	Paris 36	1,800
Lecomte	Idem	Le Havre, central	1,500	Idem	Trouville	1,500
Aiguperse	Idem	Paris 17	1,500	Idem	Paris R. P.	1,500
Rebulet	Idem	Vire	1,500	Idem	Paris 17	1,500
Drapier	Idem	Gournay-en-Bray	1,800	Idem	Vire	1,800
Thomas	Idem	Montereau	2,100	Idem	Gournay-en-Bray	2,100
Hervier	Idem	Melun	1,500	Idem	Montereau	1,500
Guyot	Idem	Neufchâteau	1,800	Idem	Melun	1,800
Lepetit	Idem	Boulogne-sur-Mer	2,100	Idem	Paris, central	2,100
Démarez	Idem	Avignon R. P.	1,500	Idem	Boulogne-sur-Mer	1,500
Rabadeux	Idem	Nantes R. P.	1,500	Idem	Évreux	1,500
Dubosc	Idem	Paris R. P.	2,700	Idem	Paris 2	2,700
Roy	Idem	Paris 28	1,800	Idem	Paris 75	1,800
Astruc	Idem	Paris R. P.	1,500	Idem	Paris 28	1,500
Béghin	Idem	Lille R. P.	1,800	Idem	Lille, central	1,800
Duserre	Idem	Oran R. P.	1,500	Idem	Laghouat	1,500
Gourdat	Idem	Laghouat	1,500	Idem	Oran R. P.	1,500
Bourden	Idem	Le Havre, central	1,500	Idem	Châteauroux	1,500
Cordier	Idem	Rouen, central (brigade de réserve)	1,800	Idem	Paris 98	1,800
Lades	Idem	Toulouse R. P.	2,700	Idem	Toulouse, central	2,700
Barutel	Idem	Paris 98	2,700	Idem	Toulouse R. P.	2,700
Daubie	Idem	Paris, central	2,700	Idem	Épinal, rue Thiers	2,700
Barnéoud	Idem	Lyon, central	1,500	Idem	A la disposition du Ministre des colonies pour le service du Tonkin	1,500
Gouy	Idem	Idem	1,500	Idem	Idem	1,500
Colin	Idem	Idem	1,500	Idem	Idem	1,500
Revaux	Idem	Rouen R. P.	1,500	Idem	A la disposition du Ministre des colonies pour le service de la Cochinchine	1,500
Lagarde	Idem	Ligne du Nord	1,500	Idem	Idem	1,500
Hicart	Idem	Vendôme	1,500	Idem	Idem	1,500
Lamirault	Idem	Melun	1,500	Idem	Idem	1,500
Thiébaud	Idem	Besançon R. P.	1,500	Idem	A la disposition du Ministre des colonies pour le service du Congo français	1,500
Rikoulet	Idem	Paris 49	1,500	Idem	Idem	1,500
Pilon	Idem	Rouen, bourse	1,800	Idem	A la disposition du Ministre des colonies pour le service du Cambodge	1,800
Lamolinaire	Idem	Tours, central	1,800	Idem	Paris, central	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Poupard	Commis	A la disposition du Ministre des co- lonies pour le ser- vice de l'Indo- Chine.	fr. 1,800	Commis	Tours, central.	fr. 1,800
Sauvère.	<i>Idem.</i>	Marseille, central.	2,400	<i>Idem.</i>	Paris, central.	2,400
Burnichon.	<i>Idem.</i>	Nevers.	1,800	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,800
Guyoux.	<i>Idem.</i>	Paris R. P.	1,500	<i>Idem.</i>	Nevers.	1,500
Mothes.	<i>Idem.</i>	Narbonne.	1,800	<i>Idem.</i>	Paris, central.	1,800
Carrié.	<i>Idem.</i>	Bayeux.	1,500	<i>Idem.</i>	Narbonne.	1,500
Mourrut.	<i>Idem.</i>	Paris R. P.	2,100	<i>Idem.</i>	Paris, central.	2,100
Coruu.	<i>Idem.</i>	Besançon R. P.	1,500	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Pécastaings.	<i>Idem.</i>	Ligne du Nord.	1,500	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Anselme.	<i>Idem.</i>	Paris R. P.	1,800	<i>Idem.</i>	Avignon R. P.	1,800
Finiels.	<i>Idem.</i>	Salon.	2,100	<i>Idem.</i>	Arles.	2,100
Vercul.	<i>Idem.</i>	Tarare.	1,500	<i>Idem.</i>	Salon.	1,500
Prégheffi.	<i>Idem.</i>	Paris 7.	1,500	<i>Idem.</i>	Paris, central.	1,500
Dumas.	<i>Idem.</i>	Paris 2.	1,800	<i>Idem.</i>	Paris 32.	1,800
Magnan.	<i>Idem.</i>	Paris 32.	1,500	<i>Idem.</i>	Paris 2.	1,500
Bugeau.	<i>Idem.</i>	Niort.	1,800	<i>Idem.</i>	Tours, central.	1,800
Charrier.	<i>Idem.</i>	Angers R. P.	2,400	<i>Idem.</i>	Niort.	2,400
Daval.	<i>Idem.</i>	Saumur.	1,500	<i>Idem.</i>	Angers R. P.	1,500
Douyau.	<i>Idem.</i>	En disponibilité.	"	<i>Idem.</i>	Saumur.	3,000
Lerouge.	<i>Idem.</i>	Paris 89.	2,700	<i>Idem.</i>	Lyon R. P. (bri- gado de réserve).	2,700
Guillebert.	<i>Idem.</i>	Paris R. P.	1,500	<i>Idem.</i>	Paris 89.	1,500
Requier.	<i>Idem.</i>	Relizane.	2,700	<i>Idem.</i>	Cambrai.	2,700
Sabardu.	<i>Idem.</i>	Lyon, central.	3,000	<i>Idem.</i>	Relizane.	3,000
Davezies.	<i>Idem.</i>	Tarbes, direction.	3,000	<i>Idem.</i>	Tarbes R. P.	3,000
Delmas.	<i>Idem.</i>	Évreux.	1,500	<i>Idem.</i>	Villeneuve-sur-Lot.	1,500
Mialhe.	Saroumér ^{re}	Privas.	"	<i>Idem.</i>	Même bureau.	1,500
Legendre.	<i>Idem.</i>	Le Havre, central.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Lamort.	<i>Idem.</i>	Paris, central.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Mantion.	<i>Idem.</i>	Toul.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Poirson.	<i>Idem.</i>	Paris 2.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Desneux.	<i>Idem.</i>	Tours, central.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Ganne.	<i>Idem.</i>	Laval.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Doladille.	<i>Idem.</i>	Lyon, préfecture.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Malbrancq.	<i>Idem.</i>	Tourcoing.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Rouvière.	<i>Idem.</i>	Paris 55.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Beaucamp.	<i>Idem.</i>	Lens.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Pliason.	<i>Idem.</i>	Nantes R. P.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Chantelat.	<i>Idem.</i>	Neufchâtel-en-Bray.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Davignon.	<i>Idem.</i>	Paris R. P. (h. c.).	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Guyoux.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Lion.	<i>Idem.</i>	Paris 45.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Caillet.	<i>Idem.</i>	Paris 81.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Duval.	<i>Idem.</i>	Le Havre, central.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Dapuch.	<i>Idem.</i>	Versailles R. P.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Hadans.	<i>Idem.</i>	Neufchâtel-en-Bray.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Lagarde.	<i>Idem.</i>	Chartres.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Thomasson.	<i>Idem.</i>	Grenoble R. P.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Dugnas.	<i>Idem.</i>	Clermont - Ferrand R. P.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Lemolt.	<i>Idem.</i>	Alençon.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Lagarde.	<i>Idem.</i>	Depe.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Ricors.	<i>Idem.</i>	Paris 67.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Suin.	<i>Idem.</i>	Lyon-Brotteaux.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Le Méhauté.	<i>Idem.</i>	Laval.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Hourton.	<i>Idem.</i>	Le Havre, central.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Ferrette.	<i>Idem.</i>	Toul.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Fauré.	<i>Idem.</i>	Paris 7.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Burgant.	<i>Idem.</i>	Paris R. P.	"	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Fauchereau . . .	Surnumér ^{re}	Lyon-Perrache . . .	"	Commis . . .	Même bureau . . .	1,500
Auger	Idem	Nantes R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Bacconnier	Idem	Privas	"	Idem	Idem	1,500
Caucanas	Idem	Dreux	"	Idem	Idem	1,500
Colnat	Idem	Philippeville	"	Idem	Idem	1,500
Févat	Idem	Coulommiers	"	Idem	Idem	1,500
Gignoux	Idem	Constantine R. P. . .	"	Idem	Idem	1,500
Louveau	Idem	Paris 50	"	Idem	Idem	1,500
Masson	Idem	Rouen R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Raynal	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Seret	Idem	Tours, gare	"	Idem	Idem	1,500
Becquerel	Idem	Amiens R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Velay	Idem	Lyon R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Violleau	Idem	Angers R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Dupont	Idem	Lille-Saint-Martin . .	"	Idem	Idem	1,500
Perrin	Idem	Mirecourt	"	Idem	Idem	1,500
Scellos	Idem	Paris 49	"	Idem	Idem	1,500
Delas	Idem	Valence	"	Idem	Idem	1,500
Dupin	Idem	Paris 10	"	Idem	Idem	1,500
Lapierre	Idem	Marseille, central . .	"	Idem	Idem	1,500
Mallard	Idem	Dijon	"	Idem	Idem	1,500
Paoli	Idem	Constantine R. P. . .	"	Idem	Idem	1,500
Astruc	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Baux	Idem	Lyon-Guillotière . .	"	Idem	Idem	1,500
Brugelle	Idem	Fécamp	"	Idem	Idem	1,500
Cohade	Idem	Mantes	"	Idem	Idem	1,500
Lizon à l'Alle- mand	Idem	Lyon R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Baret	Idem	Nantes	"	Idem	Idem	1,500
Faure	Idem	Le Puy	"	Idem	Idem	1,500
Lhomme	Idem	Lille, gare	"	Idem	Idem	1,500
Rossignol	Idem	Paris 14	"	Idem	Idem	1,500
Brocart	Idem	Draguignan	"	Idem	Idem	1,500
Brun	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Clause	Idem	La Fère	"	Idem	Idem	1,500
Grangier	Idem	Lille, gare	"	Idem	Idem	1,500
Gourrin	Idem	Lyon-Terreaux	"	Idem	Idem	1,500
Le Cocq	Idem	Le Havre, central . .	"	Idem	Idem	1,500
Roa	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Bouisset	Idem	Paris 68	"	Idem	Idem	1,500
Bourrel	Idem	Paris, central	"	Idem	Idem	1,500
Déglise	Idem	Paris 5	"	Idem	Idem	1,500
Nicolas	Idem	Saint-Dié	"	Idem	Idem	1,500
Gérardiu	Idem	Paris 49	"	Idem	Idem	1,500
Gossot	Idem	Lyon R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Ricart	Idem	Verdôme	"	Idem	Idem	1,500
Duval	Idem	Saumur	"	Idem	Idem	1,500
Francès	Idem	Paris, central	"	Idem	Idem	1,500
Lugan	Idem	Versailles R. P. . . .	"	Idem	Idem	1,500
Maisonave	Idem	Paris, central	"	Idem	Idem	1,500
Cures	Idem	Paris 10	"	Idem	Idem	1,500
Godefroy	Idem	Lyon, central	"	Idem	Idem	1,500
Bouchard	Idem	Mourmelon	"	Idem	Idem	1,500
Douillez	Idem	Maubouge	"	Idem	Idem	1,500
Renard	Idem	St-Amand-Montrond . .	"	Idem	Idem	1,500
Rognet	Idem	Tours R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Peretti	Idem	Saïda	"	Idem	Idem	1,500
Baup	Idem	Lyon R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Poirier	Idem	Paris 36	"	Idem	Idem	1,500
Ruscé	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Barnéoud	Idem	Lyon, central	"	Idem	Idem	1,500
Destmurs	Idem	Agen	"	Idem	Idem	1,500
Marchive	Idem	Angoulême	"	Idem	Idem	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Mongrot	Surnumér ^{re}	Épinal R. P.	"	Commis	Même bureau	1,500
Gandon	Idem	Reims, porte Mars.	"	Idem	Idem	1,500
Gré	Idem	Angoulême	"	Idem	Idem	1,500
Berthier	Idem	Lyon, central.	"	Idem	Idem	1,500
Pisette	Idem	Privas	"	Idem	Idem	1,500
Taruselly	Idem	Calais, principal	"	Idem	Idem	1,500
Blandinères	Idem	Versailles R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Bernhard	Idem	Lille R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Descherays	Idem	Paris 81.	"	Idem	Idem	1,500
Lacoste	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Sansède	Idem	Paris, central.	"	Idem	Idem	1,500
Pousson	Idem	La Roche-sur-Yon.	"	Idem	Idem	1,500
Montauban	Idem	Orléans R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Dupont	Idem	Lille, gate.	"	Idem	Idem	1,500
Descombes	Idem	Toulouse R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Rodriguez	Idem	Clermont-de-l'Oise.	"	Idem	Idem	1,500
Driesbach	Idem	Remiremont	"	Idem	Idem	1,500
Thomasset	Idem	Relizane.	"	Idem	Idem	1,500
Carré	Idem	Bayeux.	"	Idem	Idem	1,500
Vicel	Idem	La Ferté-Macé.	"	Idem	Idem	1,500
Peuriguoy	Idem	Bordeaux R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Colin	Idem	Lyon, central.	"	Idem	Idem	1,500
Derrigon	Idem	Saint-Quentin	"	Idem	Idem	1,500
Picot	Idem	Confolens.	"	Idem	Idem	1,500
Chanve	Idem	St-Étienne R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Joyer	Idem	Roubaix	"	Idem	Idem	1,500
Lacouture	Idem	Bordeaux R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Thibaudet	Idem	Auxonne.	"	Idem	Idem	1,500
Le Du	Idem	Paris, central.	"	Idem	Idem	1,500
Sémirot	Idem	Paris 74	"	Idem	Idem	1,500
Pacque	Idem	Calais-Fontinettes	"	Idem	Idem	1,500
Baptissard	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Couët	Idem	Paris 2.	"	Idem	Idem	1,500
Crosmeris	Idem	Dreux.	"	Idem	Idem	1,500
Filippi	Idem	Bonifacio	"	Idem	Idem	1,500
Leveau	Idem	Paris 3.	"	Idem	Idem	1,500
Suttel	Idem	Paris 16.	"	Idem	Idem	1,500
Vary	Idem	Paris 77.	"	Idem	Idem	1,500
Eynard	Idem	Ligne de Lyon	"	Idem	Même service	1,500
Destenave	Idem	Lig. du Nord-Ouest	"	Idem	Idem	1,500
d'Hilly	Idem	Ligne de l'Est	"	Idem	Idem	1,500
Peyracq	Idem	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem	Idem	1,500
Bresson	Idem	Ligne de Lyon	"	Idem	Idem	1,500
Appaix	Idem	Ligne du Nord	"	Idem	Idem	1,500
Moulette	Idem	Ligne de l'Ouest	"	Idem	Idem	1,500
Cornec	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Le Garrécs	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Ramencé	Idem	Ligne de l'Est	"	Idem	Idem	1,500
Gardiol	Idem	Ligne de Lyon	"	Idem	Idem	1,500
Leguillanmy	Idem	Ligne de l'Est	"	Idem	Idem	1,500
Troy	Idem	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem	Idem	1,500
Martinaggi	Idem	Ligne de Lyon	"	Idem	Idem	1,500
Larmet	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Risutor	Idem	Ligne de la Méditerranée.	"	Idem	Idem	1,500
Lahy	Idem	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem	Idem	1,500
Brasier	Idem	Ligne de Lyon	"	Idem	Idem	1,500
Bordenave-Des- sus.	Idem	Paris R. P.	"	Surnumér ^{re}	Quimper	"
Bonnacou	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Cabané	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Bataille	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Barille	Idem	Idem	"	Idem	Paris 18.	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Thomasson . . .	Surnumér ^{re} .	Lyon-Terreaux . . .	"	Surnumér ^{re} .	Grenoble R. P . . .	"
Toupet	Idem	Lyon, central	"	Idem	Lyon-Terreaux	"
Léchevins	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Beauvais	"
Guillemard	Idem	Idem	"	Idem	Alençon	"
Poirson	Idem	Paris 4	"	Idem	Paris 2	"
Petit	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Paris 4	"
Chamouveau	Idem	Idem	"	Idem	Paris 5	"
Bousquié	Idem	Idem	"	Idem	Paris 50	"
Canut	Idem	Idem	"	Idem	Paris 88	"
Portal	Expédition ^{re} fais ^t fonct. de surnu- méraire.	Idem	"	Expédition ^{re} fais ^t fonct. de surnu- méraire	Paris 58	"
Maneng	Surnumér ^{se} .	Idem	"	Surnumér ^{se} .	Paris 83	"
Avy	Idem	Idem	"	Idem	Paris 7	"
Darthenay	Idem	Paris 11	"	Idem	Paris R. P.	"
Petitfils	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Paris 11	"
Le Gô	Idem	Lannion	"	Idem	Lorient	"
Pottier	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Ligne de l'Ouest . . .	"
Masson	Idem	Rouen R. P.	"	Idem	Quimper	"
Raynal	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Rouen R. P.	"
Meheux	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Merle	Idem	Lyon, central	"	Idem	Paris 24	"
Brun	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Lo Puy	"
Demoule	Idem	Ligne de l'Est	"	Idem	Paris R. P.	"
Barborot	Idem	Lig. du Nord-Ouest . .	"	Idem	Ligne de l'Est	"
Jouhannaud	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Lig. du Nord-Ouest . .	"
Prax	Idem	Nogent-le-Rotrou . . .	"	Idem	Paris 49	"
Gineste	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Mantes	"
Brunelle	Idem	Paris 28	"	Idem	Paris 33	"
Farganel	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Paris 28	"
Garet	Idem	Provins	"	Idem	Épinal, rue Thiers . .	"
Lombard	Idem	Lyon, central	"	Idem	Lyon R. P.	"
Puig	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Ligne du Nord	"
Lafon	Idem	Laigle	"	Idem	Agen	"
Boucher	Idem	Evreux	"	Idem	Laigle	"
Caudelon	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Cette	"
Mourey	Idem	Idem	"	Idem	Lig. du Nord-Ouest . .	"
Devals	Idem	Ligne de Lyon	"	Idem	Ligne du Sud-Ouest . .	"
de Lavison	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Ligne de Lyon	"
Forterre	Idem	Saida	"	Idem	Mascara	"
Coudrionx	Idem	Constantine R. P. . . .	"	Idem	Philipp-ville	"
Magnin	Idem	Belley	"	Idem	Paris 18	"
Martin	Idem	Lyon, central	"	Idem	Belley	"
Rossignol	Idem	Paris 14	"	Idem	Enghien	"
Lemoine	Idem	Lille, gare	"	Idem	Paris 14	"
Grangier	Idem	Idem	"	Idem	Romorantin	"
Aubry	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Lille, gare	"
Bergal	Idem	Idem	"	Idem	Paris 17	"
Julia	Idem	Paris 14	"	Idem	Paris R. P.	"
Lambert	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Paris 14	"
Grangiens	Idem	Ligne du Nord	"	Idem	Ligne du Sud-Ouest . .	"
Renaud	Idem	Paris 66	"	Idem	Idem	"
Blondelet	Idem	Lyon, central	"	Idem	Commercy	"
Gomard	Idem	Idem	"	Idem	Neufchâteau	"
Bouillard	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Nantes R. P.	"
Perrin	Idem	Lyon-Terreaux	"	Idem	Dôle	"
Cousy	Idem	Lyon, central	"	Idem	Lyon-Terreaux	"
Bonnet	Idem	Mourmelon	"	Idem	Vesoul	"
Jammes	Idem	En disponibilité . . .	"	Idem	Mourmelon	"
Sauvage	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Hazebrouck	"
Brocquet	Auxiliaire	En disponibilité . . .	"	Idem	Lille R. P.	"
Gadonneix	Surnumérat ^{re}	Paris 24	"	Idem	Paris 68	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Rieux	Surnumér ^{re} ..	Paris 68.....	"	Surnumér ^{re} ..	Paris 24.....	"
Toupet	Idem.....	Châteauroux	"	Idem.....	Lyon, central.....	"
Aléas.....	Idem.....	Vendôme	"	Idem.....	Paris R. P.	"
Pottier	Idem.....	En disponibilité ..	"	Idem.....	Vendôme.....	"
Lemaître.....	Idem.....	Marseille, central..	"	Idem.....	Rouen, central (bri- gade de réserve).	"
Valette	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Marseille, central..	"
Cuisenier	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Quimper.....	"
Soucaze	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Morazzani.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Marseille, central..	"
Bertière.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris, central.....	"
Esczut	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Casabianca	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne du Nord....	"
Petit	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Quimper.....	"
Tallet	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Avignon R. P.....	"
Boizard	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Laforêt.....	Idem.....	Lyon, préfecture..	"	Idem.....	Carpentras.....	"
Maillet	Idem.....	Lyon R. P.....	"	Idem.....	Tarare.....	"
Felgines.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Paris 7.....	"
Villeuve.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Châteauroux.....	"
Pastrie.....	Idem.....	Tours, central....	"	Idem.....	Paris 47.....	"
M ^{lle} Nepveu.....	Employée...	Segré.....	1,000	Employée...	Nantes, central...	1,000
Dides	Idem.....	Montpellier-Grand- Galion,	1,100	Idem.....	Rodez.....	1,100
Carayol.....	Idem.....	Pezenas	1,000	Idem.....	Montpellier-Grand- Galion,	1,000
Trameson.....	Postulante..	"	Idem.....	Bourges.....	1,000
M ^{me} Le Moine.....	Ex-employée.	"	Idem.....	Segré.....	1,000
Coignard	Employée...	Rouen, bourse....	1,200	Idem.....	Rouen, hôtel de ville.	1,200
M ^{lles} Agnès.....	Idem.....	Alger, central....	1,100	Idem.....	Rouen, bourse....	1,100
Lallemand.....	Ex-receveuse.	"	Idem.....	Rouen, téléphone..	1,000
M ^{mes} Augot.....	Employée...	Paris 51.....	1,200	Idem.....	Paris 93.....	1,200
Guerin	Idem.....	Paris 37.....	1,200	Idem.....	Paris 101.....	1,200
M ^{lles} Vincenti.....	Postulante..	"	Idem.....	Paris 37.....	1,000
Veder	Employée...	La Tremblade.....	1,000	Idem.....	Brive.....	1,000
M ^{mes} Sales	Idem.....	Saint-Martin-de-Ré.	1,000	Idem.....	Marseille, central.	1,000
Laeger.....	Ex-employée.	"	Empl. auxi- liaire.	Saint-Martin-de-Ré.	1,000
Jarnoux.....	Employée...	Nantes, central...	1,400	Employée...	Douarnenez.....	1,400
M ^{lles} Godéc.....	Idem.....	Douarnenez.....	1,100	Idem.....	Saint-Pol-de-Léon.	1,100
Le Chat	Postulante..	"	Idem.....	Douarnenez.....	1,000
M ^{me} Richon.....	Employée...	Fougères.....	1,100	Idem.....	Rennes-téléphone.	1,100
M ^{lles} Cacré.....	Postulante..	"	Idem.....	Fougères.....	1,000
Massé.....	Idem.....	"	Idem.....	Asnières.....	1,000
M ^{me} Velociter.....	Employée...	Paris, central.....	1,200	Idem.....	Paris K.....	1,200
M ^{lle} Gilium.....	Ex-employée.	"	Idem.....	Paris B.....	1,000
Jeunet.....	Employée...	Paris K.....	1,000	Idem.....	Paris R.....	1,000

ANNEXE
AU BULLETIN MENSUEL
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

JUN 1898.

SOMMAIRE.

	Pages.
CRÉATIONS de bureaux de poste.....	518
CRÉATIONS de réseaux téléphoniques.....	519
OUVERTURE de réseaux et de circuits téléphoniques.....	519
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	520
TARIF télégraphique (édition de juillet 1897). — Bulletin rectificatif n° 5.....	522
FRANCHISES télégraphiques.....	525
RECTIFICATIONS et addition à la Nomenclature du matériel.....	526
MODIFICATIONS à apporter à la Nomenclature des bureaux de poste de la Grande-Bretagne ..	527
BÂTIMENTS en partance pour les colonies et autres pays d'outre-mer.....	529
FRANCHISES postales. — Publication d'un 189 ^e supplément au Manuel des franchises postales et d'un 11 ^e supplément à l'Annexe à ce Manuel (franchises militaires). Additions, modifications et suppressions à opérer auxdits Manuel et Annexe. — Commandants des arrondissements de la direction d'artillerie de Tunis. — Professeurs départementaux et spéciaux de l'agriculture. — Contraintes et commissions extérieures. — Titre des directeurs supérieurs du génie remplacé par celui de «généraux commandant le génie des régions»....	531
ADDITION à l'Instruction générale. (Appendice n° 59.).....	540
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de mars des années 1898 et 1897. — France.....	541
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de mars des années 1898 et 1897. — Algérie.....	542
ANNOTATIONS au Carnet n° 1516.....	543
TABLEAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de mai 1898.....	554
MODIFICATIONS à l'Instruction générale sur le service intérieur, du 24 février 1894. (Direction centrale, directeurs, receveurs principaux et comptables des succursales.).....	554
MODIFICATIONS à l'Instruction générale, du 28 mars 1892, sur le service extérieur de la Caisse nationale d'épargne.....	555
JUGEMENT.....	562
FAITS divers.....	562
ARRÊTÉ, du 31 mai 1898, accordant le diplôme d'agent breveté de l'École professionnelle supérieure (1 ^{re} section) à vingt-quatre élèves qui ont satisfait en 1898 aux examens de sortie de l'École.....	563
NOMINATION d'un Administrateur honoraire des Postes et des Télégraphes.....	564
NOMINATION d'officiers d'académie.....	564
NOMINATIONS.....	565
PROMOTIONS.....	569
NOMINATIONS et mutations.....	573

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1^{er} BUREAU. —
ORGANISATION DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

Créations d'établissements de facteur-receveur.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Ain.....	Saint-Martin-du-Mont.....	24 mai 1897.
Vosges.....	Lavelines-devant-Bruyères.....	10 janvier 1898.
Maine-et-Loire.....	Beaulieu.....	12 avril 1898.
Cantal.....	Drugeac (1).....	Idem.
Corrèze.....	Clergoux (1).....	Idem.
Oise.....	Babœuf (2).....	Idem.
Corrèze.....	Moussac.....	Idem.
Cantal.....	Junhac.....	Idem.
Charente-Inférieure.....	Charron.....	Idem.
Meurthe-et-Moselle.....	Fillières.....	Idem.
Basses-Pyrénées.....	Asasp.....	Idem.
Cantal.....	Laroquevieille (1).....	Idem.
Maine-et-Loire.....	Le Longeron (1).....	Idem.
Yonne.....	Gy-l'Évêque (1).....	Idem.

(1) Conversion de l'établissement de facteur-receveur municipal existant dans la commune.
(2) Conversion de la recette auxiliaire rurale des Postes existant dans la commune.

Ouverture de recettes auxiliaires des Postes..

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES BUREAUX.	DÉSIGNATION DES BUREAUX D'ATTACHE.	DATES D'OUVERTURE.
Alpes-Maritimes.....	Nice C.....	Nice R. P.....	16 mai 1898.
Ardèche.....	Lussas.....	Lavilledieu.....	Idem.
Gard.....	Alais A.....	Alais.....	25 mai 1898.
Corrèze.....	Le Pescher.....	Beynat.....	1 ^{er} juin 1898.
Seine-et-Marne.....	Blandy.....	Sivry-Courtry.....	16 juin 1898.
Hérault.....	Grabels.....	Montpellier R. P.....	1 ^{er} juillet 1898.
Seine.....	Paris 60 B, 23, rue Poulet.	Paris 60.....	23 mai 1898.

Par décision du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes, en date du 31 juillet 1896, la création d'une recette simple municipale des Postes et des Télégraphes de 1^{re} classe a été autorisée dans la commune d'Aubervilliers (Seine) pour la section des Quatre-Chemins. Cette recette mixte a pris la dénomination d'« Aubervilliers-Quatre-Chemins ».

Par arrêté ministériel en date du 17 février 1897, la création d'une recette simple des Postes et des Télégraphes de 1^{re} classe, à service de jour complet, a été autorisée dans la commune de Bois-Colombes (Seine).

Par décision du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes, en date du 26 mars 1897, la création d'une recette simple municipale des Postes a été autorisée dans la commune de Marthes (Loire).

Par arrêté ministériel, en date du 12 avril 1898, la recette simple municipale des Postes de Martillac (Gironde) a été convertie en recette simple des Postes de 3^e classe.

Par décision du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes, en date du 14 mai 1898, la recette simple municipale des Postes de 3^e classe existant à Asnières, rue des Bourguignons, sous l'appellation de « Bois-Colombes » prendra, à l'avenir, la dénomination d'« Asnières, rue des Bourguignons ».

Par décision du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes, en date du 16 mai 1898, la recette auxiliaire urbaine des Postes de Paris, n^o. 66 A, avenue de Wagram, a été supprimée.

Par décision du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes, en date du 16 mai 1898, l'établissement de facteur-receveur existant à Bretagne (Gers) prendra à l'avenir la dénomination de « Bretagne-d'Armagnac ».

Par arrêté du 23 mai 1898, le Gouverneur général de l'Algérie a autorisé la création d'une distribution auxiliaire de l'État à Boulhaf-le-Dyr, commune mixte de Morsott, département de Constantine.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2^e BUREAU. —
CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES.

Créations de réseaux téléphoniques.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où les nouveaux réseaux doivent être installés.	ÉTENDUE DES RÉSEAUX.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Aisne.....	Pinon.....	Cercle de 1,500 mètres de rayon..	7 juin 1898.
Basses-Pyrénées ..	Bidart.....	<i>Idem</i>	9 juin 1898.

Ouverture de réseaux téléphoniques.

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES RÉSEAUX.	DATES DE L'OUVERTURE des réseaux.
Aisne.....	Pinon.....	12 juin 1898.
Doubs.....	Pontarlier.....	25 mai 1898.
Oise.....	Morieuval.....	10 juin 1898.
<i>Idem</i>	Pierrefonds.....	10 juin 1898.
Vosges.....	Neufchâteau.....	10 juin 1898.
Seine-et-Oise.....	Arpajon.....	1 ^{er} juin 1898.
Charente.....	Cherves.....	10 juin 1898.

Ouverture de circuits téléphoniques interurbains.

DÉSIGNATION des CIRCUITS.	LONGUEUR des CIRCUITS.	NATURE ET DIAMÈTRE des fils.	POINTS de COUPURE.	DATES DE L'OUVERTURE des circuits.
Amigny-Rouy = Tergnier (1)	7 400	Fer 3 ^{m/m}	20 mai 1898.
Pierrefonds = Morienval = Orrouy (2)	5 053	Fer 3 ^{m/m}	26 mai 1898.
	5 985	Cu. 2 ^{m/m} 1/2.	
Saint-Laurent-en-Royans = Saint-Jean- en-Royan (1)	4 500	<i>Idem.</i>	10 juin 1898.
Pinon = Laon	19 750	<i>Idem.</i>	12 juin 1898.
Orrouy = Paris	71 158	Cu. 3 ^{m/m}	<i>Idem.</i>
Commeny = Neris = Montluçon (3)	6 300	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
	7 920			
Gramant = Avize	2 490	Cu. 2 ^{m/m} 1/2.	15 juin 1898.
Melun-Fontainebleau	18 766	<i>Idem.</i>	12 mai 1898.
Fontainebleau = Montereau	23 898	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
Arpajon = Saint-Michel-sur-Orge (4)	8 525	<i>Idem.</i>	20 mai 1898.
Talence - Bordeaux (5)	3 442	<i>Idem.</i>	12 juin 1898.
Gradignan-Talence (5)	5 690	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
Léognan-Gradignan	6 148	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
Cestas-Gradignan	7 694	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
Cherves-Cognac	7 115	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>

(1) Utilisé pour les transmissions télégraphiques.
 (2) Circuit pourvu de relais polarisés ; la section Pierrefonds = Morienval de ce circuit est utilisée pour les transmissions télégraphiques.
 (3) Circuit pourvu de relais polarisés.
 (4) Des relais polarisés ont été installés sur les circuits « Arpajon = Saint-Michel-sur-Orge = Paris ».
 — N.-B. Le circuit Nemours = Fontainebleau a été introduit dans le Bureau de Marlotte afin de desservir cette localité. La cabine de Marlotte et celle de Bourron (bureau téléphonique municipal relié au bureau télégraphique de Marlotte) ont été mises en service le 1^{er} juin 1898. Des relais polarisés ont été installés sur le circuit « Nemours = Marlotte = Fontainebleau. Longueurs des sections du circuit : Nemours = Marlotte, 11 kil. 588 ; Marlotte = Fontainebleau, 11 kil. 712.
 (5) Les postes de Talence, de Gradignan et de Bordeaux sont montés avec des rappels polarisés.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. —
1^{er} BUREAU. — CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

Nomenclature des bureaux télégraphiques.

1^o Ouvertures.

a) Bureaux municipaux.

Andres M. RG. Yonne.	Chapelle-Montbrandeix Haute-Vienne.
Arèches (C ^{no} de Beau- Savoie.	(La) M. ☒ RG.
fort) MT.	Châtillon-la-Palud M. Ain.
Attignat M. RG. Ain.	RG.
Aumont M. ☒ Jura.	Colonne M. ☒ Jura.
Beaulieu M. Hérault.	Croucilles M. ☒. RG. Basses-Pyrénées.
Beuchot (Le) [C ^{no} d'Hau- Haute-Saône.	Desaignes M. Ardèche.
tevelle) MT. RG.	Etréville M. RG. Eure.
Bouesse MT. Indre.	Lupersat M. RG. Creuse.
Boyelles M. ☒. RG. . . . Pas-de-Calais.	Marval M. ☒. RG. . . . Haute-Vienne.
Bréguin-sur-Orge M. ☒ Seine-et-Oise.	Méobecq MT. Indre.
RG.	Neufmanil M. ☒ Ardennes.

Pagny M. ☒.	Jura.	Saint-Laurent-en-Ro-	Drôme.
Poussignol-Blismes M.	Nièvre.	yans M. ☒.	
☒ RG.		Thoiry M. ☒. RG.	Savoie.
Rozières M. RG.	Vosges.	Villebaudon M. ☒. RG.	Manche.
Ruminghem M. ☒. RG.	Pas-de-Calais.	Vy-lès-Lure M. RG.	Haute-Saône.
Saint-Aulaire M. RG.	Corrèze.		

b) Bureaux militaires.

Braconne (Camp de la) M ^{re} (6)	Charente.
Fort de Chapoly M ^{re} (2)	Charente.

(6) Relié au bureau de Ruelle-sur-Touvre.

Modifications.

Page	22.	A l'article : Aumont 1 kil. Jura; substituer : Aumont V. Jura.
—	55.	Ajouter : camp de la Braconne m ^{re} (6). Charente. (6) Relié au bureau de Ruelle-sur-Touvre.
—	59.	Castillon ou Castillon-sur-Dordogne M. ☒. Gironde, ajouter l'indice (2) et porter le renvoi suivant au bas de la page. (2) Le bureau de Castillon-sur-Dordogne est ouvert, en semaine, de 7 h. ou 8 h. du matin jusqu'à 7 h. du soir sans interruption.
—	120.	Galargues M. RG. Hérault; lire : Galargues ou Galargues-le-Petit M. RG. Hérault.
—	141.	Ajouter : Khanguet K. Tunisie.
—	143.	Ajouter : La Braconne (Camp de) M ^{re} (3). Charente. (2) Relié au bureau de Ruelle-sur-Touvre.
—	144.	Ajouter à son ordre alphabétique l'article suivant : la Chapelle-Montbrandeix M. ☒. RG. Haute-Vienne.
—	161.	Ajouter : le Beuchot (c ^{ne} d'Hautevelle) MT. RG. Haute-Saône.
—	195.	Meylieu-Montrond M. ☒. RG. Loire; substituer l'indice DP à l'indice RG.
—	201.	Montbazin M. Hérault; ajouter l'indice (2) et porter au bas de la page le renvoi suivant : (2) Percevoir à 0 fr. 50 de frais d'express pour les télégrammes à destination de la gare du même nom.
—	225.	Ajouter à son ordre alphabétique : Palissy M. Oran.
—	239.	Id. — Pont-du-Fahs. K. Tunisie.
—	300.	Id. — Sidi-el-Hani K. Tunisie.
—	300.	Supprimer l'article : Sidi-Khaled M. Oran.
—	343.	Ajouter à son ordre alphabétique l'article suivant : Aubervilliers-central ☒. 1 Id. — Quatre-Chemins ☒. 2
—	48.	Brétigny 1 kil. Seine-et-Oise; substituer : Brétigny V. Seine-et-Oise.

Inscrire la mention RG. après le nom des bureaux suivants:

Caunette (La) M.	Hérault.	Salles-sur-Mer M.	Charente-Inférieure.
La Caunette M.	Hérault.		

Réouvertures.

Boissière (La) M. RG.....	Hérault.
La Boissière M. RG.....	Hérault.
Molig BM. RG.....	Pyrénées-Orientales.
Preste (La) [c ^{no} de Prats de Mollo] M.....	Pyrénées-Orientales.
La Preste (c ^{no} de Prats-de-Mollo) M.....	Pyrénées-Orientales.
Thorenc MT. (R.).....	Alpes-Maritimes.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1^{er} BUREAU.
CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

Tarif télégraphique.
(Édition de juillet 1897.)

Bulletin rectificatif n° 5.
(12 mai 1898.)

- Page 5.** — **Indes Néerlandaises.** — Lire « page 86 » au lieu de « 95 ».
- Page 17.** — Avant « Benguela », inscrire « Angola ».
- Page 23.** — Entre l'exemple 22 et l'exemple 23, intercaler l'exemple 22 *bis* suivant :

22 bis.

Exprès.

Exprès Lesse Grimm, Pstruzi, Olmutz, Autriche.
Pourrons-nous partir demain soir Lyon.

Taxe : 12 mots..... 2^f 40^c

Rectifier comme suit l'exemple 23 :

Exprès payé.

x p Kroning frères, Oberdor, par Bapfingen, Allemagne.
Nous quittons Paris ce soir.

Gabrielle.

Taxe.....	{	13 mots.....	1 ^f 95 ^c
		Exprès.....	0 50
		TOTAL.....	2 45

Page 56. — **Saint-Paul de Loanda.** — Supprimer la taxe inscrite dans la deuxième colonne.

Page 62. — **Cuba.** — Voie Galveston = Jamaïque = Porto-Rico. — En regard de « Casilda Condado, Trinidad », mettre dans la colonne 7 deux astérisques à côté de la taxe « 13 fr. 75 » et inscrire l'indication suivante dans la colonne des observations : « **Pour Condado, 15 fr. 10. »

En regard de «San Nicolas», mettre trois astérisques à côté de la taxe «13 fr. 45» et inscrire l'indication suivante dans la colonne des observations : «***Pour Chambas, Dominguez, Piedras et San Nicolas, 15 fr. 10».

Page 62. — Cuba. — Colonne 2. — La taxe de 5 francs, en regard de Santiago, doit être en caractère gras.

Page 66. — Biffer les indications «64» et «65» dans la marge.

Page 72. — Inscrire les numéros 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, dans les huit colonnes non numérotées.

Page 72. — Guyane française. — Colonne 11. — Remplacer les taxes actuelles par les taxes suivantes :

Cayenne.....	10 ^f 05 ^c
Autres bureaux.....	10 25

Page 75. — Vénézuéla. — Colonne 12. — Remplacer les taxes actuelles par les taxes suivantes ;

Caracas.....	10 ^f 05 ^c
La Guayra.....	10 05
Puerto Cabello.....	10 55
Autres bureaux.....	10 05

Pages 62, 63 et 72. — Voie Bermudes. — Inscrire les taxes suivantes pour les pays en regard desquels ne figure aucune indication :

Cuba.....	{	Caimanera.....	5 ^f 00 ^c
		Guantanamo.....	5 00
		Autres bureaux.....	5 95
Curacao.....			12 30
Marie-Galante.....			8 70
République d'Haïti..	{	Cap Haïtien.....	10 55
		Môle Saint-Nicolas.....	10 55
		Port-au-Prince.....	10 55
		Autres bureaux.....	13 25
République Dominicaine.....			12 00
Guyane hollandaise.....			16 70
Guyane française...	{	Cayenne.....	17 10
		Autres bureaux.....	17 30

Page 62. — Renvoi (3), après «Key-West» = Jamaïque», intercaler «et la voie Bermudes».

Page 75. — Vénézuéla. — Voies du Nord. — Ajouter une colonne et l'intituler : «Voie Bermudes».

Dans cette colonne, inscrire les taxes suivantes :

Caracas.....	13 ^f 95 ^c
La Guayra.....	13 95
Puerto Cabello.....	14 50
Autres bureaux.....	13 95

(Confirmation de la circulaire n° 33300, du 3^e mai 1898.)

En raison des circonstances actuelles, les expéditeurs peuvent demander que pour certains pays leurs télégrammes suivent la voie « **Lisbonne = Pernambuco = Buenos-Ayres = Valparaiso = Colon** ». Ces pays et les taxes à appliquer sont indiqués ci-après.

Il n'est pas nécessaire d'inscrire ces indications au tarif télégraphique; elles devront seulement être affichées à l'intérieur des bureaux à proximité du guichet, de façon que les agents taxateurs puissent facilement les consulter à l'occasion.

PAYS.	VOIE « LISBONNE = PERNAMBOUC = BUENOS-AYRES = VALPARAISO = COLON »				
	par				
	L'ESPAGNE (Lignes terrestres.)		MALTE.		
	fr.	c.	fr.	c.	
Antigua.....	21	72	22	30	
Barbades.....	24	02	24	60	
Cuba.....	Cienfuegos.....	18	49	19	08
	La Havane.....	19	54	20	13
	Santiago.....	16	94	17	55
Curaçao.....	22	57	23	15	
Dominique.....	22	57	23	15	
Grenade.....	23	92	24	50	
Guadeloupe.....	Basse-Terre.....	22	14	22	73
	Pointe-à-Pitre.....	22	24	22	83
	Môle-Saint-Nicolas.....	19	54	20	13
République d'Haïti.....	Port-au-Prince.....	20	79	21	38
	Autres bureaux.....	23	39	23	98
Jamaïque.....	Kingstown, Holland Bay...	15	69	16	28
	Autres bureaux.....	15	79	16	38
Martinique.....	23	87	23	45	
Porto Rico.....	San Juan.....	20	07	20	65
	Autres bureaux.....	20	37	20	95
République Dominicaine.....	22	14	22	73	
Sainte-Croix.....	20	79	21	38	
Saint-Kitts.....	21	52	22	10	
Sainte-Lucie.....	23	09	23	68	
Saint-Thomas.....	19	44	20	03	
Saint-Vincent.....	23	39	23	98	
Trinité.....	24	64	25	25	
Panama.....	10	69	11	28	
Colombie.....	9	64	10	23	
Équateur.....	Guayaquil.....	9	44	10	03
	Quito.....	9	64	10	23
Guyane anglaise...	Georgetown.....	29	02	29	60
	Autres bureaux.....	29	12	29	70
Guyane française..	Cayenne.....	27	14	27	73
	Autres bureaux.....	27	34	27	93
Vénézuéla.....	Puerto Cabello.....	25	27	25	85
	Autres bureaux.....	24	74	25	33

Page 90. — Renvoi (1). — Supprimer les mots « après transport postal » et ajouter l'alinéa suivant : « Les télégrammes de presse pour Madagascar peuvent être adressés aux agences de nouvelles. Ils doivent être rédigés en français et en langage clair ».

Page 91. — Remplacer les indications en tête du tableau par les indications suivantes :

Les télégrammes de presse à destination de l'Amérique du Sud peuvent être adressés à une agence de publicité sous la réserve que cette agence se soit préalablement entendue avec la compagnie des câbles sous-marins de destination. (Voir, pour les renseignements concernant la rédaction et la transmission des télégrammes de presse à tarif réduit, la note A placée en tête de la page 88.)

Page 92. — **Saint-Pierre et Miquelon** (Îles). — Voir P. Q. — Inscrire « 0 fr. 50 ».

Page 93. — Rectifier comme suit le tableau afférent aux télégrammes de presse à transmettre voie Haïti.

Martinique.....		3 ^f 25 ^c
Guadeloupe.....		3 25
Guyane française... {	Cayenne	4 00
	Autres bureaux.....	4 20
Cuba..... {	La Havane.....	3 70
	Santiago.....	2 40
Marie-Galante.....		3 50
Saintes (Les).....		3 25

Errata au bulletin rectificatif n° 4 du tarif télégraphique.

Page 4. — Inscrire l'indication (3) entre « Guantamano » et « (4) ».

Page 5. — **Jamaïque.** — Colonne 3, lire « 3 fr. 75 » au lieu de « 3 francs ».

Page 6. — Supprimer l'astérisque dans les colonnes 5 et 6.

Page 3. — La taxe pour Turk's-Island a été diminuée de 0 fr. 10 depuis la publication de la circulaire n° 7410 du 29 janvier. Elle est donc actuellement de 3 fr. 75 comme l'indique la page 3 du Bulletin rectificatif n° 4, et il y a lieu de biffer la ligne : « (Confirmation de la circulaire n° 7410, du 29 janvier 1898.) »
(Confirmation de la circulaire n° 23125, du 1^{er} avril 1898.)

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1^{er} BUREAU.
CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

Franchises télégraphiques.

En vertu d'un arrêté ministériel en date du 7 juin 1898, il y a lieu d'apporter les additions suivantes à l'état général des franchises télégraphiques :

MINISTÈRE DES FINANCES.

Direction générale des douanes.

Ajouter :

Limitée en France et en Algérie, d'une part, à la correspondance nécessaire pour la notification de tout décret rendu en vertu de la loi du 13 décembre 1897 concernant les relèvements de tarif des douanes sur les céréales et leurs dérivés, les vins, les bestiaux ou viandes fraîches de boucherie; d'autre part, à la correspondance relative à l'application des dispositions de ce décret, dans les cas où les questions, incidents ou difficultés, d'un caractère urgent, ne pourraient pas recevoir une solution en temps utile par la voie de la poste, échangée entre les fonctionnaires et agents ci-dessous désignés :

Directeurs des douanes.....	}	Avec le Directeur général des douanes et avec les inspecteurs, sous-inspecteurs et receveurs sous leurs ordres, ainsi qu'avec les brigadiers et sous-brigadiers chefs de poste.
Inspecteurs, sous-inspecteurs et receveurs des douanes.....	}	Avec le Directeur des douanes sous les ordres duquel ils sont placés.

NOTA. — La franchise accordée à ces fonctionnaires prendra fin trois mois après la date de la promulgation de la loi dont le projet aura été présenté par le Gouvernement ou du rejet de ce projet par les Chambres.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 4^e BUREAU.

Rectifications et addition à la Nomenclature du matériel.

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de l'UNITÉ.
collectifs.	détaillés.			
RECTIFICATIONS.				
21	9	Lire : Consoles courtes en U, pour isolateurs g. m.....	n	"
74	1	Lire : Toile à scellement.....	m	"
541	16	Lire : Pile-bloc (système Germain). (Éléments complets pour).	n	9 ⁰⁰
ADDITION.				
488	8	Tours (Mandrins américains à chiens concentriques pour).....	n	28 00

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU.
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Modifications à apporter à la Nomenclature des bureaux de poste
de la Grande-Bretagne.*

Les agents sont invités à apporter les modifications suivantes à la liste des bureaux de poste de la Grande-Bretagne :

1^o LONDRES.

a) *Nouveaux bureaux à ajouter.*

Wimbledon, Merton Road..... S. W.

b) *Changements de dénominations.*

Au lieu de :

Adelaide Road, Hampstead, N. W.....
City Road, No. 100, E. C.
Herne Hill, Norwood Road, No. 26, S. E.
Highbury Park, near the Grange, N....
King's Road, No. 110 (near Walpole
Street), S. W.
Old Street, E. C.....

Inscrire :

Hampstead, King's College Road, N. W.
Old Street, No. 224 (near City Road),
E. C.
Herne Hill, Norwood Road, No. 24,
S. E.
Highbury Park, N.
King's Road, No. 47 (near Royal Ave-
nue), S. W.
Old Street, No. 99 (near St. Luke's
Church), E. C.

2^o GRANDE-BRETAGNE.

a) *Nouveaux bureaux à inscrire.*

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS
Albert Road (Hford)...	Hford.
Altarnum.....	Launceston.
Briercliffe Road.....	Burnley.
Broad Lane.....	Sheffield.
Citadel Road.....	Plymouth.
Corporation Road.....	Newport. Mon.
Daisy Hill.....	Bolton.
Darley.....	Leeds.
Doynton.....	Bristol.
Dummer.....	Basingstoke.
Foleshill Road.....	Coventry.
Gidlow Lane.....	Wigan.
Graffham.....	Petworth.
Heyfield Road.....	Oxford.
High Street West (Glossop).	Glossop.
Hoveringham.....	Nottingham.
Hford Lane.....	Hford.
Keld.....	Richmond, Yorks.
Llandinam.....	Montgomery - shire.

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.
Long Stanton.....	Cambridge.
Market Parade.....	Hford.
Muker.....	Richmond, Yorks.
Newerne.....	Lydney.
North Newbald.....	Yorkshire.
Nut Grove.....	St. Helen's.
Orange Tree.....	Dartford.
Oxford Street (Aberga- venny.	Abergavenny.
Radyr.....	Cardiff.
Shenfield.....	Brentwood.
Snape.....	Wickham Mar- ket.
Uttoxeter Heath.....	Uttoxeter Staffs.
West Street (Marlow).	Marlow.
Walk Mill.....	Burnley.
Yate.....	Chipping Sod- bury.
Yspytty.....	Bettws - y - coed, Carnarvon - shire.

b) Bureaux à biffer.

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.
Lowfield Street.....	Dartford.
Portsmouth Road.....	Kingston-on-Thames.
Upper Neuadd.....	Merthyr Tydvill.

c) Changements de dénominations.

<i>Au lieu de :</i>	<i>Inscrire :</i>
Edward Street, Sheffield.....	Scotland Street, Sheffield.
Sydney Street, Gloucester.....	India Road, Gloucester.
Ushaw Moor, Durham.....	Ushaw Moor Colliery, Durham.
Worthing Station, Worthing.....	Railway Approach, Worthing.

En face de : Cranfield, *remplacer :* Newport-Paguel *par :* Bletchley.

En face de : Distington, *remplacer :* Whitehaven *par :* Workington.

3° ÉCOSSE.

a) Nouveaux bureaux à ajouter.

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.
Cardenden.....	Fifeshire.
Milldamhead.....	Dumfries.

b) Changements de dénominations.

En face de : Acharacle, Moidart, Salen, *remplacer :* Ardgour *par :* Fort William.

4° IRLANDE.

a) Nouveaux bureaux à inscrire.

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.
Clare Island.....	Westport.	Kilconnell.....	Ballinasloe.
Darragh.....	Ennis.	Main Street (Cavan)...	Cavan.
Gurtnahoe.....	Urlingford, Co.	Ravenhill.....	Belfast.
	Kilkenny.	Aughalle.....	Co. Antrim.
Julianstown.....	Drogheda.		

b) Changements de dénominations.

<i>Au lieu de :</i>	<i>Inscrire :</i>
Vernon Avenue (Clontarf), Dublin.....	St. John's Terrace (Clontarf), Dublin.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU. — CORRESPONDANCE
POSTALE ÉTRANGÈRE.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer, mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURES des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1^{er}. — Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises (1).						
1	La Pointe-à-Pitre	15 juillet.	Le Havre..	X.....	Voilier....	H. Auger.
2	Saint-Pierre (Martinique).	1 ^{er}	Idem.....	Mario-Thérèse..	Idem.....	D. Auger.
3	Idem.....	15.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ambaud frères.
4	Idem.....	20.....	Idem.....	Saint-Michel...	Idem.....	D. Auger.
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).						
1	Antofogasta.....	18 juillet..	Le Havre..	Cavour.....	Steamer...	Lamport et Holt.
2	Arica.....	18.....	Idem.....	Cavour.....	Idem.....	Idem.
3	Bahia.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
4	Idem.....	18.....	Idem.....	Cavour.....	Idem.....	Lamport et Holt.
5	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
6	Buenos-Ayres.....	10.....	Idem.....	Campana.....	Idem.....	Idem.
7	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
8	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
9	Cap Haïtien.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
10	Caracas.....	1 ^{er}	Idem.....	Ascania.....	Idem.....	Idem.
11	Idem.....	16.....	Idem.....	Calahia.....	Idem.....	Idem.
12	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
13	Carthagène.....	1 ^{er}	Idem.....	Ascania.....	Idem.....	Idem.
14	Idem.....	16.....	Idem.....	Calabria.....	Idem.....	Idem.
15	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
16	Les Cayes.....	4.....	Idem.....	Polaris.....	Idem.....	Idem.
17	Ceara.....	24.....	Idem.....	Lisbonnense....	Idem.....	Gunard.
18	Colon.....	4.....	Idem.....	Polaris.....	Idem.....	Ch. Tricot.
19	Coronel.....	18.....	Idem.....	Cavour.....	Idem.....	Lamport et Holt.
20	Coquimbo.....	18.....	Idem.....	Cavour.....	Idem.....	Idem.
21	Curacao.....	1 ^{er}	Idem.....	Ascania.....	Idem.....	Ch. Tricot.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
22	Curacao	16 juillet..	Le Havre..	Calabria	Steamer...	Ch. Tricot.
23	Idem.....	31	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
24	Desterro	18	Idem.....	X.....	Idem.....	A. C. de Freitas.
25	Gonsivos	26	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
26	Iquitos	1 ^{er}	Idem.....	Ucayali.....	Idem.....	Cunard.
27	Itacoatiara.....	18	Idem.....	Cavour.....	Idem.....	Lamport et Holt.
28	Jaemel.....	4	Idem.....	Polaria.....	Idem.....	Ch. Tricot.
29	Jérémie	26	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
30	La Guayra.....	1 ^{er}	Idem.....	Ascenia.....	Idem.....	Idem.
31	Idem.....	16	Idem.....	Calabria.....	Idem.....	Idem.
32	Idem.....	31	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
33	Iquique.....	18	Idem.....	Cavour.....	Idem.....	Lamport et Holt.
34	Lima.....	18	Idem.....	Cavour.....	Idem.....	Idem.
35	Maccio.....	28	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
36	Manaos.....	15	Idem.....	Obidense.....	Idem.....	Cunard.
37	Maragnan.....	24	Idem.....	Lisbonnense.....	Idem.....	Idem.
38	Mollendo.....	18	Idem.....	Cavour.....	Idem.....	Lamport et Holt.
39	Montevideo.....	10	Idem.....	Campana.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
40	Idem.....	20	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
41	Idem.....	30	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
42	Para.....	15	Idem.....	Obidense.....	Idem.....	Cunard.
43	Idem.....	24	Idem.....	Lisbonnense.....	Idem.....	Idem.
44	Paranagua.....	18	Idem.....	X.....	Idem.....	A. C. de Freitas.
45	Pernambuco.....	14	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
46	Idem.....	28	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
47	Port-au-Prince.....	26	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
48	Port-Limon.....	4	Idem.....	Polaria.....	Idem.....	Idem.
49	Progreso.....	28	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
50	Puerto-Cabello.....	1 ^{er}	Idem.....	Ascana.....	Idem.....	Idem.
51	Idem.....	16	Idem.....	Calabria.....	Idem.....	Idem.
52	Idem.....	31	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
53	Puerto-Plata.....	26	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
54	Rio-de-Janciro.....	7	Idem.....	Paranagua.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
55	Idem.....	14	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
56	Idem.....	18	Idem.....	Cavour.....	Idem.....	Lamport et Holt.
57	Idem.....	21	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
58	Idem.....	28	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
59	Rio-Grande-do-Sul.....	18	Idem.....	X.....	Idem.....	A.-C. de Freitas.
60	Salaverry.....	18	Idem.....	Cavour.....	Idem.....	Lamport et Holt.
61	Sanchez.....	26	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
62	Savanilla.....	1 ^{er}	Idem.....	Ascania.....	Idem.....	Idem.
63	Idem.....	16	Idem.....	Calabria.....	Idem.....	Idem.
64	Idem.....	31	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
65	Santo-Domingo.....	1 ^{er}	Idem.....	Ascania.....	Idem.....	Idem.
66	Idem.....	31	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
67	Santos.....	7	Idem.....	Paranagua.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
68	Idem.....	14	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
69	Idem.....	21	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
70	Idem.....	28	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
71	Saint-Thomas.....	4	Idem.....	Polaria.....	Idem.....	Ch. Tricot.
72	Idem.....	16	Idem.....	Calabria.....	Idem.....	Idem.
73	Idem.....	26	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
74	Idem.....	31	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
75	Sao-Paulo.....	7	Idem.....	Paranagua.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
76	Idem.....	14	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
77	Idem.....	21	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
78	Idem.....	28	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
79	Talcahuano.....	18	Idem.....	Cavour.....	Idem.....	Lamport et Holt.
80	Tampico.....	15	Idem.....	Castillia.....	Idem.....	Ch. Tricot.
81	Idem.....	28	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
82	Valparaiso.....	18	Idem.....	Cavour.....	Idem.....	Lamport et Holt.
83	Vera-Cruz.....	15	Idem.....	Castillia.....	Idem.....	Ch. Tricot.
84	Idem.....	28	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
85	Victoria.....	14	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4^e BUREAU.
TARIFS, FRANCHISES ET CONTRAVENTIONS.

Franchises postales. — Publication d'un 189^e supplément au Manuel des franchises postales et d'un 11^e supplément à l'Annexe à ce manuel (franchises militaires). Additions, modifications et suppressions à opérer auxdits Manuel et Annexe. — Commandants des arrondissements de la direction d'artillerie de Tunis. — Professeurs départementaux et spéciaux de l'agriculture. — Contraintes et commissions extérieures. — Titre des directeurs supérieurs du génie remplacé par celui de « généraux commandant le génie des régions ».

Plusieurs décrets en date des 4 mai et 6 juin 1898 ont accordé la franchise postale :

1^o A la correspondance de service que les commandants de l'artillerie des arrondissements de la Direction d'artillerie de Tunis auront à échanger, sous bandes, avec les gardiens de batterie gérants d'annexes en Tunisie ;

2^o A la correspondance de service que les professeurs départementaux et spéciaux de l'agriculture auront à échanger, sous bandes, avec le Préfet de leur département et avec les Sous-Préfets et les maires de leur circonscription ;

3^o Aux contraintes extérieures et aux commissions extérieures, ainsi qu'à la correspondance officielle y relative, placées sous bandes, que les Receveurs particuliers des finances auront à échanger entre eux et avec les Trésoriers-payeurs généraux, dans toute la République.

Un autre décret en date du 6 juin 1898 a transféré aux généraux commandant le génie des régions les franchises postales concédées aux Directeurs supérieurs du génie.

En conséquence de ces décrets, il y a lieu d'ajouter au Manuel des franchises postales et à son annexe (franchises militaires) les indications figurant au 189^e et au 11^e suppléments publiés ci-après et d'opérer sur les mêmes documents les modifications et suppressions désignées à la suite de ces suppléments.

INDI- CATION des pages du Manuel des fran- chises.	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES			FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée.	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles.
	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.		Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux.	Pages.	
499	Maires	D (en regard du contresignataire*)	Professeurs départementaux et spéciaux de l'agriculture*.	S. B.	"	Circ. des professeurs.	"	"	Décret du 6 juin 1898.
569	Préfets	C (en regard du contresignataire)	Idem	S. B.	"	Département.	"	"	Idem.
657	Professeurs départemen- taux et spéciaux de l'agriculture.....	N (au-dessous de la 6 ^e accolade).	Maires*..... Préfets*..... Sous-préfets*.....	S. B. S. B. S. B.	" " "	Circ. des professeurs. Département. Circ. des professeurs.	" " "	" " "	Idem. Idem. Idem.
671	Receveurs particuliers des finances	J (en regard du contresignataire)	Généraux commandant le génie des régions*.....	S. B.	"	Région militaire.	"	"	Idem.
673	Receveurs particuliers des finances	H (en regard du contresignataire)	Receveurs particuliers des finances* (6)..... Trésoriers-payeurs généraux* (6).....	S. B. S. B.	" "	Toute la République. Idem.	" "	" "	Idem. Idem.
715	Sous-préfets.....	B (en regard du contresignataire)	Professeurs départementaux et spéciaux de l'agriculture*.	S. B.	"	Circ. des professeurs.	"	"	Idem.
739	Trésoriers-payeurs géné- raux.....	I (en regard du contresignataire)	Receveurs particuliers des finances* (8).....	S. B.	"	Toute la République.	"	"	Idem.

(6) Pour l'envoi des contraintes extérieures et des commissions extérieures, ainsi que de la correspondance officielle y relative.

(8) Pour l'envoi des contraintes extérieures et des commissions extérieures, ainsi que de la correspondance officielle y relative.

11^e SUPPLEMENT A L'ANNEXE AU MANUEL DES FRANCHISES POSTALES.

INDICATION des pages du Manuel des franchises.	DESIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES			FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée.	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ETATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles.
	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.		Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux.	Pages.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
13	Chefs du génie (19 ^e corps d'armée).....	A (en regard du contresignataire)	Généraux commandant le génie des régions*.....	S. B.	"	Région militaire.	"	"	Décret du 6 juin 1898.
21	Commandants de l'artillerie des arrondissements de la direction d'artillerie de Tunis.....	A (au-dessous de la 2 ^e accolade).	Gardiens de batterie ou gérants d'annexes d'artillerie en Tunisie*.....	S. B.	"	"	"	"	Décret du 4 mai 1898.
63	Commandants des subdivisions de région.....	A (en regard du contresignataire)	Généraux commandant le génie des régions*.....	S. B.	"	Région militaire.	"	"	Décret du 6 juin 1898.
99	Gardiens de batterie ou gérants d'annexes d'artillerie en Tunisie.....	D (au-dessous de la 2 ^e accolade).	Commandants de l'artillerie des arrondissements de la direction d'artillerie de Tunis*.....	S. B.	"	"	"	"	Décret du 4 mai 1898.
			Adjoints du génie chargés du service dans les places*.....	S. B.	"	Toute la République.	"	"	Décret du 6 juin 1898.
			Agents voyers en chef*.....	S. B.	"	Idem.	"	"	Idem.
			Casemiers préposés à la garde et à la conservation des bâtiments militaires* (7).....	S. B.	"	Idem.	"	"	Idem.
			Chefs... { des bataillons territoriaux du génie*..... du génie..... du génie du 19 ^e corps.....	S. B.	"	Région militaire.	"	"	Idem.
				S. B.	"	Toute la République.	"	"	Idem.
				S. B.	"	Algérie.	"	"	Idem.
			Com- mandants { de l'artillerie des corps d'armée*..... de brigade*..... des corps d'armée et des régions militaires* de division*.....	S. B.	"	Région militaire.	"	"	Idem.
				S. B.	"	Toute la République.	"	"	Idem.
				S. B.	"	Idem.	"	"	Idem.
				S. B.	"	Idem.	"	"	Idem.
99	Généraux commandant le génie des régions.....	E (au-dessous de la 9 ^e accolade).	des places, forts et postes ou d'armes*.....	S. B.	"	Région militaire.	"	"	Idem.
			des subdivisions de régions*.....	S. B.	"	Idem.	"	"	Idem.
			supérieurs du génie en Algérie*.....	S. B.	"	Idem.	"	"	Idem.
			Commissaires généraux de la marine*.....	S. B.	"	Région milit. et arr. mar.	"	"	Idem.
			Conservateurs des forêts*.....	S. B.	"	Conser. forest.	"	"	Idem.
			Conservateurs des hypothèques*.....	S. B.	"	Région militaire.	"	"	Idem.
			Directeurs { d'artillerie*..... des douanes*..... des écoles régimentaires du génie*.....	S. B.	"	Idem.	"	"	Idem.
				S. B.	"	Idem.	"	"	Idem.
				S. B.	"	Toute la République.	"	"	Idem.
			de l'école de service de santé militaire de Lyon*.....	S. B.	"	"	"	"	Idem.
			de l'enregistrement, des domaines et de l'impôt*.....	S. B.	"	Région militaire.	"	"	Idem.
			du génie*.....	S. B.	"	Toute la République.	"	"	Idem.
			de l'imprimerie nationale, à Paris*.....	S. B.	"	"	"	"	Idem.
			des postes et télégraphes*.....	S. B.	"	Région militaire.	"	"	Idem.
			des travaux hydrauliques de la marine*.....	S. B.	"	Idem.	"	"	Idem.

(7) Cette concession s'applique seulement aux casemiers résidant dans les places où il n'existe ni officier, ni adjoint du génie.

INDICATION des pages du Manuel des franchises.	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES			FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée.	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles.
	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.		Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux.	Pages.	
			Fonctionnaires de l'intendance militaire*	S. B.	"	Région militaire.	"	"	Décret du 6 juin 1898.
			Gardiens de batterie* (7)	S. B.	"	Idem.	"	"	Idem.
			Général commandant le génie des régions*	S. B.	"	Toute la République.	"	"	Idem.
			Ingénieurs { des travaux hydrauliques de la marine* en chef des mines* en chef des ponts et chaussées* ordinaires des mines* ordinaires des ponts et chaussées*	S. B.	"	Région militaire.	"	"	Idem.
				S. B.	"	Toute la République.	"	"	Idem.
				S. B.	"	Idem.	"	"	Idem.
				S. B.	"	Région militaire.	"	"	Idem.
				S. B.	"	Idem.	"	"	Idem.
			Inspecteurs { des électro-sémaphores* des forêts* général d'armes* général permanents des travaux d'armement des côtes*	S. B.	"	Idem.	"	"	Idem.
				S. B.	"	Idem.	"	"	Idem.
				S. B.	"	Toute la République.	"	"	Idem.
			Maires*	S. B.	"	Idem.	"	"	Idem.
			Majors généraux de la marine*	S. B.	"	Région militaire.	"	"	Idem.
99	Général commandant le génie des régions	E (au-dessous de la 9 ^e accolade).	Officiers de gendarmerie*	S. B.	"	Toute la République.	"	"	Idem.
			Officiers du génie*	S. B.	"	Région militaire.	"	"	Idem.
			Préfets des départements*	S. B.	"	Idem.	"	"	Idem.
			Préfets maritimes*	S. B.	"	Arrond. maritime.	"	"	Idem.
			Président de la commission des communications par voie aérienne*	S. B.	"	Toute la République.	"	"	Idem.
			Présidents des conseils d'administration des corps du génie et militaires*	S. B.	"	Idem.	"	"	Idem.
			Procureurs généraux*	S. B. (8)	"	Rég. mil. et Cour d'appel.	"	"	Idem.
			Procureurs de la République*	S. B. (9)	"	Région militaire.	"	"	Idem.
			Receveurs particuliers des finances*	S. B.	"	Idem.	"	"	Idem.
			Sous-préfets*	S. B.	"	Idem.	"	"	Idem.
			Trésoriers-payeurs généraux*	S. B.	"	Idem.	"	"	Idem.
133	Officiers du génie	B (en regard du contresignataire)	Général commandant le génie des régions*	S. B.	"	Idem.	"	"	Idem.
143	Présidents des conseils d'administration des corps militaires	A (en regard du contresignataire)	Idem	S. B.	"	Toute la République.	"	"	Idem.

(7) Cette concession s'applique seulement aux caserniers résidant dans les places où il n'existe ni officier, ni adjoint du génie.

8) L. F. Dans le ressort de la cour d'appel
9) L. F. Dans l'arrondissement de sous-préfecture.

*Modifications à opérer au Manuel des franchises postales
et à son annexe (franchises militaires).*

Biffer l'indication *Directeurs supérieurs du génie* qui figure en regard des contresignataires ci-dessous désignés et inscrire en regard de ces mêmes contresignataires, à son ordre alphabétique, *Généraux commandant le génie des régions*, ainsi que le signe de renvoi indiqué :

A. — *Manuel des franchises.*

PAGES.	CONTRESIGNATAIRES.	SIGNES de renvoi.
43.	Agents payeurs en chef.....	J
173.	Commissaires généraux de la marine.....	C
197.	Conservateurs des forêts.....	K
201.	Conservateurs des hypothèques.....	E
247.	Directeur des douanes.....	K
271.	Directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre.....	J
399.	Directeur de l'Imprimerie nationale.....	J
329.	Directeur des postes et télégraphes.....	G
343.	Directeur des travaux hydrauliques de la marine.....	F
395.	Ingénieurs en chef des mines.....	J
395.	Ingénieurs en chef des mines attachés au service de contrôle et de surveillance d'un chemin de fer.....	K
397.	Ingénieurs en chef des ponts et chaussées.....	L
399.	Ingénieurs en chef des ponts et chaussées attachés au service du contrôle et de surveillance d'un chemin de fer.....	D
405.	Ingénieurs en chef des ponts et chaussées chargés du service spécial d'un canal.....	C
407.	Ingénieurs en chef des ponts et chaussées chargés du service spécial d'une rivière navigable.....	A
407.	Ingénieurs en chef des ponts et chaussées chargés du service spécial d'une route.....	B
413.	Ingénieurs ordinaires des mines.....	H
415.	Ingénieurs ordinaires des mines attachés au service de contrôle et de surveillance d'un chemin de fer.....	F
415.	Ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées.....	G
419 et 421.	Ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées attachés au service de contrôle et de surveillance d'un chemin de fer.....	E
423.		
423.	Ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées attachés au service spécial d'une rivière navigable.....	C
425.	Ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées attachés au service spécial d'une route.....	B
431.	Ingénieurs des travaux hydrauliques de la marine.....	G
449.	Inspecteurs des électro-sémaphores.....	E
453 et 455.	Inspecteurs des forêts.....	E
465.		

PAGES.	CONTRESIGNATAIRES.	SIGNES de renvoi.
497.	Maires.....	J
513.	Majors généraux de la marine.....	B
563)	Préfets.....	B
565.)		
585.	Préfets maritimes.....	E
645.	Procureurs généraux.....	E
651.	Procureurs de la République.....	F
711.	Sous-Préfets.....	D
737.	Trésoriers-payeurs généraux.....	D

B. — *Annexe au Manuel des franchises postales (franchises militaires).*

1.	Adjoints du génie chargés du service dans les places.....	A
3.	Caserniers préposés à la garde et à la conservation des bâtiments militaires.....	B
5.	Chefs des bataillons territoriaux du génie.....	A
11.	Chefs du génie.....	C
19.	Commandants d'armes ou de place faisant fonctions de sous-intendant militaire dans les lieux où il n'en existe pas.....	C
21.	Commandants de l'artillerie dans les corps d'armée ou les régions militaires.....	B
27.	Commandants de brigade.....	A
39.	Commandants des corps d'armée.....	C
51.	Commandants de division.....	A
63.	Commandants des écoles militaires.....	A
59.	Commandants de places, forts et postes ou commandants d'armes.....	C
71.	Directeurs de l'artillerie et directeurs des écoles d'artillerie des 4 ^e , 5 ^e , 12 ^e et 13 ^e corps d'armée.....	A
73.	Directeur du dépôt des fortifications, à Paris.....	B
75.	Directeurs des écoles régimentaires du génie.....	A
77)	Directeur de l'école du service de santé militaire de Lyon.....	A
79.)		
83.	Directeurs du génie.....	A
87.	Directeurs du génie en Algérie.....	A
99.	Gardiens de batterie.....	F
107.	Inspecteurs généraux d'armes.....	A
115.	Intendants militaires.....	A
123.	Ministre de la guerre.....	A
129.	Officiers de gendarmerie.....	A
137.	Président du Comité des fortifications.....	A
137.	Président de la Commission des communications par voie aérienne...	B
141.	Présidents des conseils d'administration des corps du génie.....	A

Suppressions à opérer à l'annexe au Manuel des franchises postales (franchises militaires).

Pages 95 et 97, supprimer toutes les indications relatives aux franchises des Directeurs supérieurs du génie.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4^e BUREAU.
TARIFS, FRANCHISES ET CONTRAVENTIONS.

Addition à l'Instruction générale (Appendice n° 59).

Les agents devront compléter de la manière suivante l'appendice n° 59 de l'Instruction générale :

En regard de : « Les Doyens des facultés » piquer un renvoi (2) et reproduire ce signe de renvoi au bas de la page, accompagné de l'indication ci-après :

« Les Doyens des facultés de droit, des lettres, des sciences et de médecine de Paris sont autorisés à contresigner les lettres de convocation aux examens au moyen d'une griffe fournie par l'Administration. »

FRANCE.

*État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de mars
des années 1898 et 1897.*

Nos des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE MARS		DIFFÉRENCES POUR 1898	
		1898.	1897.	Augmentat ^{on} .	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
	1° POSTES.				
1	Produit net des taxes des correspon- dances postales. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	15,137,724 54	13,911,659 81	1,226,064 73	"
2	Droits perçus sur les mandats français et internationaux.....	674,002 26	644,247 92	29,754 34	"
3	Droits perçus sur les bons de poste..	45,241 50	22,861 00	22,380 50	"
4	Recettes diverses et accidentelles	27,815 26	20,893 21	6,922 05	"
	TOTAUX.....	15,884,783 56	14,599,661 94	1,285,121 62	"
	2° TÉLÉGRAPHES.	EN PLUS en 1898.....		1,285,121^f 62^c	
5	Produit net des taxes des correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers..	2,754,828 43	2,601,842 71	62,985 72	"
6	Remboursements par divers établisse- ments du traitement d'agents du ser- vice postal télégraphique, télépho- nique et frais de surveillance.....	1,638 27	2,686 27	"	1,048 00
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien de lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	35,945 27	77,898 57	"	41,953 30
8	Recettes diverses et accidentelles.....	30,706 95	17,036 05	13,670 90	"
	TOTAUX.....	2,823,118 92	2,789,463 60	76,656 62	43,001 30
	3° TÉLÉPHONES.	EN PLUS en 1898.....		33,655^f 32^c	
9	Produit des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	227,360 72	167,698 85	59,661 87	"
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	1,021,939 82	811,115 25	210,824 57	"
11	Produit des abonnements supplémen- taires pour la transmission de télé- grammes par le téléphone.....	232 97	179 88	53 09	"
12	Recettes diverses et accidentelles.....	6,463 55	1,579 44	4,884 11	"
	TOTAUX... ..	1,255,997 06	980,573 42	275,423 64	"
	EN PLUS en 1898.....	275,423^f 64^c			
RÉCAPITULATION.					
		MOIS DE MARS		DIFFÉRENCES POUR 1898.	
		1898.	1897.	Augmen- tation.	Diminution.
1 à 4	Produits postaux.....	15,884,783 56	14,599,661 94	1,285,121 62	"
5 à 8	Produits télégraphiques.....	2,823,118 92	2,789,463 60	76,656 62	43,001 30
9 à 12	Produits téléphoniques.....	1,255,997 06	980,573 42	275,423 64	"
	TOTAUX du mois de mars... ..	19,963,899 54	18,369,698 96	1,637,201 88	43,001 30
	Mois antérieurs.....	35,642,125 04	33,071,467 92	2,587,112 44	16,455 32
	TOTAUX GÉNÉRAUX.....	55,606,024 58	51,441,166 88	4,224,314 32	59,456 62
	EN PLUS en 1898.....	4,164,857^f 70^c			

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 2^e BUREAU. — VÉRIFICATION DES PRODUITS.

ALGÉRIE.

*État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de mars
des années 1898 et 1897.*

N ^{os} des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECouvreMENTS DU MOIS DE MARS		DIFFÉRENCES POUR 1898.	
		1898.	1897.	Augmentat ^{ions}	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1^o POSTES.					
1	Produit net des taxes des correspon- dances postales. Solde des comptes avec les offices étrangers.....	195,986 62	186,941 62	9,045 00	"
2	Droits perçus sur les mandats français et internationaux.....	29,825 47	30,230 93	"	405 46
3	Droits perçus sur les bons de poste...	1,446 25	167 50	1,278 75	"
4	Recettes diverses et accidentelles.	56 00	625 67	"	569 67
	TOTAUX.....	227,314 34	217,965 72	10,323 75	975 13
2^o TÉLÉGRAPHES.					
		En plus en 1898.....		9,348 ^f 62 ^c	
5	Produit net des taxes des correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers...	109,407 85	106,401 85	3,006 00	"
6	Remboursem ^{ts} par divers établissem ^{ts} du traitement d'agents du service postal, télégraphique, téléphonique et de frais de surveillance.....	"	"	"	"
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien des lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	5 01	"	5 01	"
8	Recettes diverses et accidentelles....	2,870 00	1,000 25	1,869 75	"
	TOTAUX.....	112,282 86	107,402 10	4,880 76	"
3^o TÉLÉPHONES.					
		En plus en 1898.....		4,880 ^f 76 ^c	
9	Produit des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	1,365 65	1,240 76	124 89	"
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	1,727 26	2,803 66	"	1,076 40
11	Produit des abonnements supplémen- taires pour la transmission de télé- grammes par le téléphone.....	"	"	"	"
12	Recettes diverses et accidentelles....	24 26	38 54	"	14 28
	TOTAUX.....	3,117 17	4,082 96	124 89	1,090 68
EN MOINS en 1898.....					
965^f 79^c					
RÉCAPITULATION.					
		MOIS DE MARS		DIFFÉRENCES POUR 1898.	
		1898.	1897.	Augmen- tation.	Diminution.
1 à 4	Produits postaux.....	227,314 34	217,965 72	10,323 75	975 13
5 à 8	Produits télégraphiques.....	112,282 86	107,402 10	4,880 76	"
9 à 12	Produits téléphoniques.....	3,117 17	4,082 96	124 89	1,090 68
	TOTAUX du mois de mars.....	342,714 37	329,450 78	15,329 40	2,065 81
	Mois antérieurs.....	639,644 87	638,824 06	15,346 46	14,525 65
	TOTAUX GÉNÉRAUX.....	982,359 24	968,274 84	30,675 86	16,591 46
EN PLUS en 1898.....					
14084^f 40^c					

Annotations au Carnet n° 1516.

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNEMENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS.	
			du MANDAT à transmettre au journal.	du DROIT à percevoir.		
			4	5		
1	2	3	fr. c.	fr. c.	fr. c.	6
NOUVEAUX JOURNAUX.						
<i>Agriculture pratique (Journal d')</i> , 26, rue Jacob, à Paris.						
France.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	6 00 10 50 20 00	5 84 10 29 19 70	0 16 0 21 0 30		
<i>Annales d'Électrobiologie, d'Électrothérapie et d'Électro-diagnostic</i> , 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.						
Paris.....	1 an.....	26 00	25 64	0 36	Revue paraissant tous les 2 mois. Les abonnements partent du 15 janvier de chaque année.	
Départements.....	1 an.....	28 00	27 62	0 38		
<i>Annales de la Brasserie et de la Distillerie</i> , 19, rue Hautefeuille, à Paris.						
France.....	1 numéro.	15 00	14 75	0 25	Revue bi-mensuelle.	
<i>Assureur et de l'Assuré (Journal de l')</i> , 19, boulevard Montmartre, à Paris.						
France.....	1 an....	12 00	11 78	0 22		
<i>Aurore (L')</i> , 142, rue Montmartre, à Paris.						
Seine et Seine-et-Oise....	3 mois... 6 mois... 1 an....	5 00 10 00 20 00	4 85 9 80 19 70	0 15 0 20 0 30		
Autres départements et Algérie.	3 mois... 6 mois... 1 an....	6 00 12 00 24 00	5 84 11 78 23 66	0 16 0 22 0 34		
<i>Avocat du clergé (L')</i> , 10, rue Cassette, à Paris.						
France.....	1 an.....	2 00	1 88	0 12		

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à perce- voir. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Beauté (Journal de la)</i> 34, rue de Lille, à Paris.	3 mois... 6 mois... 1 an....	1 75 3 50 6 00	1 63 3 36 5 84	0 12 0 14 0 16	
France.....					
<i>Bibliographie musicale française</i> , 25, rue de Londres, à Paris.	1 an....	2 50	2 37	0 13	
France.....					
<i>Cote industrielle de Paris (La)</i> , 44, rue Lafayette, à Paris.	1 an....	5 00	4 85	0 15	Journal paraissant les 5 et 20 de chaque mois.
France.....					
<i>Courrier national (Le)</i> , 13, passage Jouffroy, à Paris.	1 mois... 3 mois... 6 mois... 1 an....	3 00 5 00 9 00 18 00	2 87 4 85 8 81 17 72	0 13 0 15 0 19 0 28	
France.....					
<i>Dernières nouvelles (Les)</i> , 1, boule- vard Montmailler, à Limoges.	3 mois... 6 mois... 1 an....	4 00 6 00 10 00	3 86 5 84 9 80	0 14 0 16 0 20	
Limoges.....					
Départements.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	6 00 8 00 15 00	5 84 7 82 14 75	0 16 0 18 0 25	
France.....					
<i>Don-Juan</i> , 18, rue Feydeau, à Paris.	6 mois... 1 an....	7 00 12 00	6 83 11 78	0 17 0 22	
France.....					
<i>Étoile du Foyer (L')</i> , 5, avenue de l'Observatoire, à Paris.	1 an....	10 00	9 80	0 20	
Paris.....					
Départements.....	1 an....	12 00	11 78	0 22	
France.....					

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à perce- voir. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Finance (Journal de la)</i> , 8, place Ven- dôme, à Paris. France.....	1 an.....	10 00	9 80	0 20	
<i>France horticole et viticole (La)</i> , 324, boulevard de Caudéran, à Bordeaux. France.....	1 an.....	2 00	1 88	0 12	
<i>Gendarme (Le)</i> , à Fontenay-aux-Roses (Seine). France. Pour les veuves pensionnées par la Caisse du Gendarmé.....	1 an....	1 50	1 38	0 12	Il sera fait en outre une diminution à tout abonné qui père de famille déclara- ra être l'unique soutien de ses vieux parents (père et mère, grand-père et grand'mère ou de l'un d'eux seulement).
Pour les pères de 7 enfants et plus...	1 an....	2 00	1 88	0 12	
_____ de 5 ou 6 enfants.....	1 an....	3 00	2 87	0 13	
_____ de 4 enfants.....	1 an....	4 00	3 86	0 14	
_____ de 3 enfants.....	1 an....	5 50	4 85	0 15	
Pour les autres abonnés.....	1 an....	5 50	5 34	0 16	
<i>Gazette du Village (La)</i> , 26, rue Jacob, à Paris. France.....	3 mois... 6 mois... 1 an.....	2 00 3 50 6 00	1 88 3 36 5 84	0 12 0 14 0 16	
<i>Illustré national (L')</i> , 106, boulevard Saint-Germain, à Paris. France.....	6 mois... 2 ans.....	2 00 3 50	1 88 3 36	0 12 0 14	
<i>Internationale représentation (L')</i> , 4, rue des Beaux-Arts, à Paris. France.. { Abonnement ordinaire... { Abonnement spécial...	6 mois... 1 an..... 6 mois... 1 an.....	12 00 20 00 20 00 36 00	11 78 19 70 19 70 35 54	0 22 0 30 0 30 0 46	
<i>Issoudun (Journal d')</i> , à Issoudun, (Indre). France.....	6 mois... 1 an.....	5 00 9 00	4 85 8 81	0 15 0 19	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à perce- voir.	
1	2	3	4	5	6
<i>Lectures pour tous (les)</i> , 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Paris.....	1 an....	6 00	5 84	0 16	Publication mensuelle devant paraître à partir du mois de mars 1898.
Départements.....	1 an....	7 00	6 83	0 17	
<i>Livre d'or de la France au XIX^e siècle (le)</i> , 10, rue de Nesles, à Paris.					
Paris.....	100 fas..	102 00	100 88	1 12	Il paraît un fascicule par semaine.
Départements.....	100 fas..	104 00	102 86	1 14	
<i>Lyon Républicain (supplément hebdoma- daire du)</i> . [chromo], 34, rue Her- raudière, à Lyon.					
France, Corse, Algérie et Tunisie....	3 mois...	1 00	0 89	0 11	
	6 mois...	2 00	1 88	0 12	
	1 an....	3 50	5 36	0 14	
<i>Messenger de Seine-et-Marne (Le)</i> , Melun (Seine-et-Marne).					
Seine-et-Marne et dép ^t limitrophes..	1 an....	3 00	2 87	0 13	Journal hebdomadaire.
Autres départements.....	1 an....	4 00	3 86	0 14	
<i>Messenger de l'épargne</i> , 17, rue Lalitte, à Paris.					
France.....	1 an....	2 00	1 88	0 12	Journal paraissant le dimanche. Les abonnements partent du 1 ^{er} ou du 16 de chaque mois.
<i>Messenger du Midi (Le)</i> , 47, rue Vacon, à Marseille.					
France.....	6 mois...	3 00	2 87	0 13	Les abonnements par- tent du 1 ^{er} de chaque mois.
	1 an....	5 00	4 85	0 15	
<i>Mondaine (La)</i> , 217, rue Saint-Ho- noré, à Paris.					
Paris.....	1 numéro.	2 00	1 88	0 12	Journal paraissant le 1 ^{er} et le 16 de chaque mois. Les abonnements par- tent du 1 ^{er} de chaque mois.
	6 mois...	24 00	23 66	0 34	
Départements.....	1 an....	45 00	44 45	0 55	
	1 numéro.	2 00	1 88	0 12	
	6 mois...	27 00	26 63	0 37	
	1 an....	50 00	49 40	0 60	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à perce- voir. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Nouvelle revue parisienne</i> , 14, rue de Beaune, à Paris.					
France {	Édition ordinaire.....	6 mois... 6 00	5 84	0 16	
		1 an..... 10 00	9 80	0 20	
	Édition de luxe.....	6 mois... 18 00	7 82	0 18	
		1 an..... 15 00	14 15	0 25	
	Édition de grand luxe.	1 an..... 50 00	49 40	0 60	
<i>Nouvelles scientifiques et photographiques (Les)</i> , 14, rue Rotrou, à Paris.					Journal mensuel illustré.
France.....	1 an.....	4 00	3 86	0 14	
<i>Œuvre internationale (L')</i> , 6, rue Jacob, à Paris.					
France.....	6 mois...	2 50	2 37	0 13	
	1 an.....	4 00	3 86	0 14	
<i>Opinion médicale (L')</i> , 64, rue de Sèvres, à Paris.					
France.....	6 mois...	3 00	2 87	0 13	
	1 an.....	6 00	5 84	0 16	
<i>Peinture (La)</i> , à Dijon, (Côte-d'Or).					Journal paraissant le 15 de chaque mois.
France.....	6 mois...	4 00	3 86	0 14	
	1 an.....	6 00	5 84	0 16	
<i>Peinture sur verre (Journal de la)</i> , 31, rue de l'Orangerie, à Versailles.					
France.....	1 an.....	3 00	2 87	0 13	
<i>Petit journal du rentier (Le)</i> , 25, boulevard Beaumarchais, à Paris.					
France.....	1 an.....	2 00	1 88	0 12	
<i>Praticiens (Journal des)</i> , [Revue générale de clinique et de thérapeutique], 58, avenue de Saxe, à Paris.					
France.....	1 an.....	12 00	11 78	0 22	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à perce- voir. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Prédicateur (Le)</i> , à Vals (Ardèche). France	1 an.....	5 00	4 85	0 15	
<i>Relèvement Social (Le)</i> , 89, rue de la Bichaudière, 2, rue Balay, à Saint- Étienne. France. .	sans supplément..... 1 an..... avec supplément..... 1 an.....	1 00 1 50	0 89 1 38	0 11 0 12	
<i>Revue biographique des notabilités fran- çaises contemporaines</i> , 2, rue Rotrou, à Paris. France.	1 an.....	50 00	49 40	0 60	Publication mensuelle formant un dictionnaire complet en 3 volumes.
<i>Revue Braille (La)</i> , 31, avenue de Breteuil, à Paris. France.	1 an.....	7 00	6 83	0 17	
<i>Revue de théologie</i> , faubourg du Mous- tier, à Montauban (Tarn-et-Garonne). France.	1 an.....	5 00	4 85	0 15	
<i>Revue des hybrides franco-américains</i> , à Vals (Ardèche). Ardèche et départements limitrophes Autres départements.....	6 mois... 1 an..... 6 mois... 1 an.....	2 00 3 50 2 25 4 00	1 88 3 36 2 12 3 86	0 12 0 14 0 13 0 14	
<i>Revue foncière et agricole (La)</i> , 85, rue de Rivoli, à Paris. France.	1 an.....	10 00	9 80	0 20	Journal paraissant le lundi.
<i>Revue horticole (La)</i> , 26, rue Jacob, à Paris. France	3 mois... 6 mois... 1 an.....	6 00 10 50 20 00	5 84 10 29 19 70	0 16 0 21 0 30	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES ET RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à perce- voir. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Revue internationale de musique</i> , 3, rue Vignon, à Paris. France.....	1 an.....	20 00	19 70	0 30	
<i>Spiritualisme moderne (Le)</i> , 16, rue Séguier, à Paris. France.....	1 an.....	5 00	4 85	0 15	
<i>Vie au grand air (La)</i> , 106, boulevard Saint-Germain, à Paris. Paris.....	6 mois...	4 00	3 86	0 14	} Journal paraissant 2 fois par mois.
	1 an.....	8 00	7 82	0 18	
Départements.....	6 mois...	4 50	4 35	0 15	
	1 an.....	9 00	8 81	0 19	
<i>Vivarois (Le)</i> , à Largentière (Ardèche). Ardèche et départements limi- trophes.....	1 an.....	3 50	3 36	0 14	
Autres départements et Algérie	1 an.....	4 00	3 86	0 14	
CHANGEMENTS DE TARIF.					
<i>Bien public (Le)</i> , à Dijon (Côte- d'Or). Côte-d'Or et départements li- mitrophes.....	3 mois...	5 00	4 85	0 15	
	6 mois...	10 00	9 80	0 20	
	1 an.....	20 00	19 70	0 30	
Autres départements.....	3 mois...	6 00	5 84	0 16	
	6 mois...	12 00	11 78	0 22	
	1 an.....	24 00	23 66	0 34	
<i>Chasseur illustré (Le)</i> , 19, boulevard Montmartre, à Paris. France, Corse, Algérie et Al- sace.....	3 mois (es- sai) ...	3 00	2 87	0 13	} Journal hebdomadaire.
	1 an.....	10 00	9 80	0 20	
<i>Écho des mines et de la métallurgie</i> , 26, rue Brunel, à Paris. France.....	1 an.....	30 00	29 60	0 40	
<i>Méthode financière (La)</i> , 22, rue de Châteaudun, à Paris. France.....	1 an.....	5 00	4 85	0 15	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES ET RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS. 6		
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à perce- voir. 5			
		fr. c.	fr. c.	fr. c.			
<i>Mondaine (La)</i> , 217, rue Saint-Honoré, à Paris.							
Paris	1 numéro. 6 mois... 1 an....	1 25 16 00 30 00	1 13 15 74 29 60	0 12 0 26 0 40	Avec gravures hors texte.		
Départements	1 numéro. 6 mois... 1 an....	1 25 17 00 32 00	1 13 16 73 31 58	0 12 0 27 0 42			
Paris	1 numéro. 6 mois... 1 an....	1 00 13 00 24 00	0 89 12 77 23 66	0 11 0 23 0 34			
Départements	1 numéro. 6 mois... 1 an....	1 00 14 00 26 00	0 89 13 76 25 64	0 11 0 24 0 36			
<i>Montmédy (Journal de)</i> , à Montmédy (Meuse).							
Meuse et départements limi- trophes.....	6 mois... 1 an....	5 50 10 00	5 34 9 80	0 16 0 20			
Autres départements et Algérie.	6 mois... 1 an....	6 50 11 00	6 33 10 79	0 17 0 21			
<i>Nouvelle Mode (La)</i> , 5, boulevard des Capucines, à Paris.							
France	6 mois... 1 an....	5 50 10 00	5 34 9 80	0 16 0 20	Le tarif ci-contre est applicable à partir du 8 mai 1898.		
<i>Navigation (La)</i> , Journal des transports par eau, 29, quai des Grands-Augus- tins, à Paris.							
France. .	Édition quotidienne.....	1 mois... 3 mois... 6 mois... 1 an....	4 00 10 00 20 00 36 00	3 86 9 80 19 70 35 54	0 14 0 20 0 30 0 46		
		Édition hebdomadaire....	3 mois... 6 mois... 1 an....	4 00 8 00 15 00	3 86 7 82 14 75	0 14 0 18 0 25	
			<i>Petit Bourguignon (Le)</i> , à Dijon (Côte d'Or).				
			Côte-d'Or et départements li- mitrophes.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	4 50 9 00 18 00	4 35 8 81 17 72	0 15 0 19 0 28
		Autres départements	3 mois... 6 mois... 1 an....	7 00 13 00 24 00	6 83 12 77 23 66	0 17 0 23 0 34	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SONNIE à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à perce- voir.	
1	2	3	4	5	6
<i>Progrès de la Côte-d'Or (Le)</i> , à Dijon (Côte-d'Or).		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Côte-d'Or et départements li- mitrophes.	3 mois... 6 mois... 1 an....	4 50 9 00 18 00	4 35 8 81 17 72	0 15 0 19 0 28	
Autres départements.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	7 00 13 00 24 00	6 83 12 77 23 66	0 17 0 23 0 34	
<i>République de l'Oise (La)</i> , à Beau- vais.					
France.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	4 50 8 00 15 00	4 35 7 82 14 75	0 15 0 18 0 25	
<i>Revue de France</i> , 55, avenue de la Bourdonnais, à Paris.					
France.....	6 mois... 1 an....	6 00 10 00	5 84 9 80	0 16 0 20	
<i>Roanne (Journal de)</i> , à Roanne (Loire).					
Loire.....	6 mois... 1 an....	5 00 10 00	4 85 9 80	0 15 0 20	
Autres départements.....	6 mois... 1 an....	6 00 12 00	5 84 11 78	0 16 0 22	
<i>Sicècle (Le)</i> , 12, rue de la Grange- Batelière, à Paris.					
Seine et Seine-et-Oise.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	7 00 14 00 25 00	6 83 13 76 24 65	0 17 0 24 0 35	
Autres départements et Algérie.	3 mois... 6 mois... 1 an....	8 00 15 00 30 00	7 82 14 75 29 60	0 18 0 25 0 40	
<i>Soleil (Le)</i> , 112, rue de Richelieu, à Paris.					
France et Algérie.....	1 mois... 3 mois... 6 mois... 1 an....	1 50 4 50 8 00 16 00	1 38 4 35 7 82 15 74	0 12 0 15 0 18 0 26	
RAPPEL DE CHANGEMENT DE TARIF.					
<i>Matin (Le)</i> , 25, rue d'Argenteuil, à Paris.					
France.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	7 00 13 00 25 00	6 83 12 77 24 65	0 17 0 23 0 35	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES ET RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3 fr. c.	MONTANT		OBSERVATIONS. 6	
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4 fr. c.	du DROIT à perce- voir. 5 fr. c.		
CHANGEMENTS DE TARIF ET D'ADRESSE.						
<i>Économe financier (L')</i> , 43, rue de Tur- bigo, à Paris. France.....	1 an....	0 60	0 49	0 17		
<i>Famille (La)</i> , 7, rue Cadet, à Paris.. France..	Édition simple avec un pa- tron par mois.....	6 mois... 1 an....	5 00 8 00	4 85 7 82	0 15 0 18	
	Édition complète avec un patron par semaine...	6 mois... 1 an....	6 00 10 00	5 84 9 80	0 16 0 20	
	<i>Gil-Blas (Le)</i> , 33, rue de Provence, à Paris. Seine et Seine-et-Oise.....	3 mois..	13 50	13 26	0 24	
		6 mois..	26 00	25 64	0 36	
Autres départements.....	1 an....	50 00	49 40	0 60		
	3 mois..	15 00	14 75	0 25		
	6 mois..	28 00	27 62	0 38		
	1 an....	54 00	53 36	0 64		
<i>Revue des Revues et Revue d'Europe et d'A- mérique</i> , 12, avenue de l'Opéra, à Paris. France.....	6 mois... 1 an....	21 00 20 00	11 78 19 70	0 22 0 30		
	Au-dessous de: <i>Intérêts financiers (Jour- nal des)</i> France..... ajouter: Pour abonnés aux <i>Annales politiques et littéraires</i>	1 an....	2 00	1 88	0 12	Joindre au mandat d'a- bonnement une bande du journal « <i>les Annales</i> , etc. »
Compléter les prix de <i>La Mode du Jour- nal</i> de la manière suivante: <i>Mode du Journal (La)</i> , 106, rue Ri- chelieu, Paris. France.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	2 00 3 50 6 00	1 88 3 36 5 84	0 21 0 14 0 16		
	Pour les abonnés du <i>Journal</i>	3 mois... 6 mois... 1 an....	0 50 1 00 2 00	0 39 9 89 1 88	0 11 0 11 0 12	
		CHANGEMENTS DE TITRE, DE TARIF ET D'ADRESSE.				
		Au lieu de: <i>Petit Jardin</i> , 13, rue de Bruxelles, etc.; porter: <i>Petit jardin illustré (Le)</i> , 167, boule- vard Saint-Germain, à Paris. France.....	6 mois... 1 an....	3 00 5 00	2 87 4 80	0 13 0 15

TITRES ET ADRESSES de JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à perce- voir. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	

CHANGEMENTS DE SOUS-TITRE ET DE TARIF.

Au lieu de : <i>Réveil (Le)</i> , journal des arrondissements de Cherbourg, etc. lire :					
<i>Réveil (Le)</i> , journal du département de la Manche, à Cherbourg, (Manche).					
Manche et départements limitrophes.....	6 mois... 1 an.	2 50 5 00	2 37 4 85	0 13 0 15	
Autres départements.....	6 mois... 1 an.	3 50 7 00	3 36 6 83	0 14 0 17	

CHANGEMENT DE NUMÉRO ET RAPPEL D'INSCRIPTION AU CARNET 1516.

<i>Messager de l'Épargne</i> , 11, rue Laflitte, à Paris.					Journal paraissant le dimanche.
France.....	1 an....	2 00	1 88	0 12	Les abonn ^{ts} partent les 1 ^{er} et 15 de chaque mois.

CHANGEMENTS D'ADRESSE.

Bulletin médical de Paris, 9, rue Jacob, au lieu de « 32, rue des Mathurins, à Paris. »
Écho du vingtième arrondissement (L'), 338, rue des Pyrénées au lieu de « 51, rue de Belleville, à Paris. »

En regard des journaux *La France militaire* et *L'Écho de la gendarmerie*, dont le siège est et reste, 118, boulevard Saint-Germain, à Paris, porter à la colonne d'observations la mention suivante :
 Les mandats d'abonnement doivent être adressés à M. Henri-Charles Lavauzelle, à Limoges, (Haute-Vienne).

Gros lot (Le), « 18 », au lieu de : « 31, rue de Provence. »
Louis Braille (Le), « 31, avenue de Breteuil », au lieu de : « 9, rue de l'Éperon. »
L'Œuvre internationale, « 16, rue Saint-Gilles », au lieu de « 6, rue Jacob »
Sports (Journal des), « 4, rue du Faubourg-Montmartre », au lieu de « 26, rue Drouot ».
Univers (L'), « 17, rue Cassette », au lieu de « 10, rue des Saint-Pères ».

Sont transférés 118, boulevard Saint-Germain :
Écho de la gendarmerie nationale (L')... }
France militaire (La)..... } dont le siège était : 11, place Saint-André-des-Arts, à Paris.
Revue militaire universelle (La)..... }
Territorial (Le)..... }
 et *Spectateur militaire (Le)*, dont le siège était : 15, rue Saint-Benoît, à Paris.

OBSERVATIONS À AJOUTER EN REGARD DU JOURNAL.

Revue des revues et Revue d'Europe et d'Amérique.... } Les abonnements doivent être reçus également sous le simple titre de *Revue des Revues*.

À BIFFER AU CARNET N° 1516.

L'Octroi, à Abbeville (Somme), etc.
Revue biographique des notabilités françaises contemporaines, 2, rue Rotrou, etc.

NOTA. — Ces modifications sont insérées pour ordre au *Bulletin mensuel*; elles ont déjà été notifiées aux agents par lettres-circulaires. Les receveurs doivent vérifier à l'aide du *Bulletin mensuel*, si leur carnet n° 1516 est au courant.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

Tableau des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de mai 1898.

Versements reçus de 224,803 déposants, dont 33,093 nouveaux.....	28,098,168 ^f 77 ^c
Remboursements à 138,860 déposants, dont 22,781 pour solde.....	30,594,391 ^f 47 ^c
Rentes achetées à 532 déposants pour un capital de.....	614,062 23
	31,208,453 70
Excédent de dépenses.....	3,110,284 93
Nombre de comptes existant au 31 mai 1898 : 2,997,484.	

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.
CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

Modifications à l'Instruction générale sur le service intérieur, du 24 février 1894, (Direction centrale, directeurs, receveurs principaux et comptables des succursales).

Article 10, 5° (page 15). — Remplacer le texte actuel par le texte suivant :

« 5° *La Caisse générale d'épargne et de retraite de Belgique.* Le service international comprend les opérations suivantes :

- « Les transferts de France en Belgique;
- « Les transferts de Belgique en France;
- « Les remboursements en Belgique sur livrets de la Caisse nationale d'épargne;
- « Les remboursements en France sur livrets de la Caisse générale d'épargne et de retraite de Belgique ».

Page 15. — Modifier comme suit le renvoi (5) : « (5) Convention franco-belge du 4 mars 1897; décret du 6 septembre 1897 ».

Article 23, 1^{er} alinéa. — Remplacer les mots « Office belge » par « Caisse d'épargne belge ».

Même article, paragraphe a). — Remplacer les mots « portant la date à laquelle le transfert est effectué » par les mots « indiquant comme date de valeur pour le calcul des intérêts anticipés le dernier jour du mois pendant lequel le transfert a été demandé ».

Article 28, 3° à modifier comme suit :

« 3° *Par la Caisse d'épargne et de retraite de Belgique et par l'Office tunisien.* ».

Article 29, 2°. — Remplacer les mots « l'Office belge » par les mots « la Caisse d'épargne belge ».

Article 131, 2° alinéa. — Remplacer les mots « Office belge » par les mots « Caisse d'épargne belge ».

Page 47. — Modifier comme suit le renvoi (1) : « (1) Convention franco-belge du 4 mars 1897; décret du 6 septembre 1897 ».

Article 554. — Remplacer le 2^e alinéa par le texte suivant : « Les virements, par suite de demandes de changement de série déposées dans les bureaux de poste, sont demandés sur formule n^o 14 septiès lilas. »

Article 888, dernier alinéa. — Remplacer « l'Office belge » par « la Caisse belge ».

Article 898, 1^{er} alinéa, 2^e ligne. — Remplacer les mots « l'office belge » par « la Caisse belge ».

Article 889, 1^{er} alinéa. — Remplacer les mots « sous chargement d'office » par les mots « sous recommandation d'office ».

Même article. — Ajouter la phrase suivante : « La section des remboursements fait préalablement régler le livret, à moins qu'il ne s'agisse d'une demande de remboursement intégral ».

Page 220, renvoi (1). — Substituer le texte suivant au texte actuel : « (1) Règlement de détail et d'ordre pour l'exécution de la Convention franco-belge du 4 mars 1897. »

Article 890, dernier alinéa. — Remplacer les mots « M. le Directeur général des postes de Belgique (service de la Caisse d'épargne à Bruxelles) » par les mots « M. le Directeur général de la Caisse générale d'épargne et de retraite à Bruxelles ».

Article 894, 2^e alinéa. — Remplacer les mots « sous pli chargé d'office » par les mots « sous pli recommandé d'office ».

Article 895, 1^{er} alinéa, 1^{re} ligne. — Aux mots « l'Office belge », substituer « la Caisse belge ».

Article 928, 5^e et 6^e lignes. — Biffer les mots « qu'elles soient sur formule n^o 14 sexiès ou n^o 14 septiès », y substituer la mention « (formule n^o 14 septiès) ».

Article 961, second alinéa, texte nouveau des 2^e et 3^e lignes : « ...après visa de la formule n^o 14 septiès »,

Article 1006, 2^e alinéa, 2^e et 3^e lignes, remplacer les mots « l'Office belge » par les mots « la Caisse belge ».

Article 1018, 1^{er} alinéa, 5^e et 6^e lignes. — Biffer les mots « qu'elle soit établie sur formule n^o 14 sexiès rose ou sur... »

Article 1019, second alinéa, 4^e ligne. — Biffer les mots « de la demande n^o 14 sexiès ou... »

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.
CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

*Modifications à l'Instruction générale, du 28 mars 1892,
sur le service extérieur de la Caisse nationale d'épargne.*

Article 35, 4^e alinéa. — Après la phrase finissant par les mots : « Portent le même numéro », ajouter la phrase suivante : « Ils frappent immédiatement chaque bulletin de dépôt de l'empreinte des timbres horizontaux du bureau ».

Article 129, 2^e alinéa. — Ajouter la phrase suivante : « Il frappe immédiatement chaque quittance de l'empreinte des timbres horizontaux du bureau ».

Article 303. — Terminer la dernière phrase par les mots : « Et il contresigne cette mention ».

Article 322 *quater*, 2^e alinéa. — Mettre à la fin de l'alinéa un point et virgule et ajouter les mots : « Le receveur contresigne cette mention ».

Article 348, 1^{er} alinéa. — Substituer le texte suivant au texte actuel : « Le receveur des postes transmet, sous pli recommandé d'office, la demande de remboursement international n^o 13 *bis* et le livret belge à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur Général
de la Caisse générale d'épargne et de retraite
(Belgique.) *à Bruxelles.*

Article 350. — A la suite du 1^{er} alinéa, ajouter la phrase suivante : « Au besoin, il se procure les fonds de subvention nécessaires pour procéder au remboursement dans le plus bref délai ».

Page 109. — Inscrire en marge l'article 350 *bis* ci-après : « 350 *bis*. — Il n'est pas délivré d'ordre de paiement supérieur à 2,000 francs. La Caisse belge transmet au receveur plusieurs ordres de paiement au nom du déposant, lorsque la somme à rembourser dépasse 2,000 francs. Chaque ordre de paiement acquitté fait l'objet d'une inscription distincte sur le livret du bénéficiaire ».

Page 151. — Au-dessous du titre : « Remplacement des livrets déclarés perdus », mettre en sous-titre : « SECTION I ».

Article 434, 4^e alinéa, biffer les mots « reçues par les bureaux relevant d'un département siège d'une succursale ou rattaché à une succursale ».

Article 482. — Dans le titre qui précède cet article, remplacer « 1 à 93 » par « dont les comptes courants sont tenus par la Direction centrale à Paris ».

Article 486, 2^e alinéa (addition prescrite par le *Bulletin* mensuel de juillet 1892, page 612). — Biffer les mots : « Dans les bureaux relevant d'une succursale de plein exercice ». Cet alinéa commencera dès lors par les mots : « Le receveur met à l'appui. . . . »

Article 488, 1^{er} alinéa. — Biffer les mots : « (N^o 14 *sexiès* rose ou n^o 14 *septiès* lilas, selon le cas) » et les remplacer par les mots : « N^o 14 *septiès* lilas ».

2^e alinéa, remplacer « (art. 679) » par « (art. 690) ».

Article 488. — Ajouter l'alinéa suivant :

« Le receveur reporte sur la souche du registre n^o 4 (art. 485) les renseignements complémentaires et, le cas échéant, les conditions de remboursement que la Direction centrale ou la succursale a inscrits sur les formules n^o 36 d'après la demande de livret ».

Article 490. — Biffer les mots : « N^o 14 *sexiès* rose ou » et les mots « et les autres pièces » qui terminent l'article.

Même article (490). — Ajouter un second alinéa ainsi conçu : « L'autorisation de virement (2^e partie de la formule n^o 14 *septiès* lilas) et l'ancien livret, qui se trouve soldé, sont joints à l'une des expéditions du bordereau n^o 17 ».

Article 491. — Dans le titre qui précède cet article, remplacer les mots « de la série nationale 1 à 93 » (1^{re} ligne) et les mots « de l'une des séries nationales 1 à 93 » (5^e ligne) par les mots « de l'une des séries dont les comptes sont tenus par la Direction centrale à Paris »; après le mot « Algérie » ajouter « et de Tunisie ». Biffer la conjonction « et » entre « France » et « d'Algérie » et la remplacer par une virgule.

Dans le texte de l'article 491, 3^e ligne, après « double expédition », mettre « et d'une formule n^o 14 *septiès* lilas ».

Article 492. — Modifier comme suit le titre qui précède cet article : « *Conversion d'un livret de l'une des séries dont les comptes sont tenus par la Direction centrale à Paris ou par une succursale de France, d'Algérie ou de Tunisie, d'un livret d'une des séries marines en un livret de l'une des séries étrangères 111 à 117* ».

Article 493. — Modifier comme suit le titre qui précède cet article.

« *Conversion en un livret de l'une des séries marines 101 à 105 d'un livret de l'une des séries dont les comptes sont tenus par la Direction centrale à Paris ou par une succursale de plein exercice, ou d'un livret de succursale étrangère* ».

Article 494. — Dans le titre qui précède cet article, après « d'une série » (2^e ligne), biffer les mots « nationale ou d'une série de succursale ».

Dans le texte du même article, 2^e et 3^e lignes, après les mots « contre un livret d'une série », biffer les mots « nationale ou d'une série de succursale ».

A la fin de l'article, ajouter la phrase suivante : « Le receveur épingle au livret une formule n^o 14 septièmè lilas dont il remplit la 1^{re} partie et sur laquelle il biffe les mots « enregistrée sous le n^o du carnet n^o 4 des premiers versements ».

Page 153, au-dessous de l'article 508, inscrire le texte suivant :

« SECTION II.

« *Livrets belges déclarés perdus.*

508 bis. — Le receveur fait remplir et signer par le titulaire ou son représentant une déclaration de perte de livret (modèle n^o 33). Le receveur remplit lui-même la formule n^o 33, si le déposant est illettré. Il la transmet, sous pli recommandé d'office, à M. le Directeur général de la Caisse générale d'épargne et de retraite, à Bruxelles.

A l'arrivée du nouveau livret délivré par la Caisse belge, le receveur en opère la remise au titulaire et transmet à ladite Caisse l'accusé de réception daté et signé par ce dernier ».

Article 544, 1^{er} alinéa, 5^e ligne remplacer « quinze » par « dix ».

Article 554. — Modifier comme suit le 3^e alinéa :

« Le dépôt est constaté par la remise au titulaire d'un récépissé extrait du carnet à souche n^o 21. Le livret est expédié, sous pli recommandé d'office, à l'adresse suivante : « *Monsieur le Directeur général de la Caisse générale d'épargne et de retraite, à Bruxelles (Belgique)* ».

Article 556. — Ajouter les trois alinéas nouveaux suivants :

« Ces avis sont accompagnés d'une liste des livrets réclamés, sur laquelle le receveur pointe les livrets au fur et à mesure qu'ils lui sont remis, et indique la date de leur envoi au règlement. Il transmet les livrets, le jour même du dépôt, dans les conditions et à l'adresse indiquées par l'article 554.

Il réclame à nouveau les livrets non recueillis dans les quinze jours qui suivent la distribution de l'avis.

Enfin, il renvoie au service d'origine, dans le délai d'un mois, la liste des livrets réclamés après y avoir mentionné, le cas échéant et s'il est possible, pour chaque livret non recueilli, les motifs pour lesquels le dépôt n'a pu en être obtenu.

Page 167. — Au-dessous de l'article 557, inscrire le texte suivant :

« SECTION IV.

« *Livrets belges remplis ou hors d'usage à remplacer.*

« 557 bis. — Lorsqu'un déposant de la Caisse générale d'épargne et de retraite de Belgique demande le remplacement de son livret épuisé ou hors d'usage, le receveur se conforme aux dispositions de l'article 554, 3^e et 4^e alinéas ».

Page 270. — Inscrire en marge la mention suivante : « Voir *Bulletin mensuel* de juin 1898, page 144 ».

Inscrire la même mention en marge de la page 273.

Article 561, 1^{er} alinéa, 3^e ligne, après les mots « en un livret d'une série », biffer les mots « nationale ou d'une succursale ».

Article 518, page 156, 2^e ligne, après les mots « du département » intercaler : « et au plus tard le dernier jour du mois qui suit l'expiration du trimestre ».

Même article, page 157, ajouter un deuxième alinéa ainsi conçu :

« Lorsque la totalité des remises du trimestre appartient au comptable décédé ou constitué en déficit, aucune dépense n'est inscrite au sommier n° 1102 par le receveur en exercice. Le paiement des remises aux ayants droit ne peut avoir lieu qu'après ordonnancement de la dépense par la direction centrale (art. 597 et 712). »

Article 519. — Remplacer le texte du premier alinéa par le suivant : « Le receveur prélève sur sa caisse, s'il y a lieu, la part de remises qui lui revient et acquitte le décompte n° 127, sur lequel doit être apposé un timbre-quittance de 10 centimes lorsque la somme portée en dépense excède 10 francs ».

Article 574. — Substituer au texte actuel le suivant :

« Ce récépissé, représentant le montant total des versements encaissés tant par le receveur principal que par les receveurs ordinaires du département et centralisés en fin de mois à l'article 25 du Livre récapitulatif n° 1205 (caisse nationale d'épargne, versements), doit dès lors être égal au total de l'état récapitulatif des dépôts reçus (mod. n° 25) et au total du relevé mensuel n° 149 établi d'après la récapitulation du carnet d'ordre n° 7 (art. 745 et 748).

« Le receveur principal se charge en recette du montant du récépissé à l'article 39 du sommier n° 1101 intitulé : « Fonds reçus de l'agent comptable », et il en fait dépense à l'article 13 du sommier n° 1102 intitulé : « Versements à la caisse nationale d'épargne ». La recette est justifiée par le talon du récépissé délivré (mod. n° 26 bis) et la dépense par une déclaration détachée de ce même récépissé (mod. n° 26 ter). »

Article 575, 2^e ligne, après les mots : « receveur principal », intercaler : « (art. 15 ou 16 du Livre récapitulatif n° 1205 « Remboursements français ou remboursements internationaux » ».

Même article, page 174, texte nouveau des trois dernières lignes : « du relevé mensuel n° 148 établi d'après la récapitulation du carnet d'ordre n° 7 (art. 745 et 748) ».

Article 576. — Ajouter un deuxième alinéa ainsi conçu :

« A l'arrivée de ce récépissé, qui lui parvient dans le courant du mois suivant, le receveur principal en fait dépense à l'article 28 du sommier n° 1102 intitulé : « Fonds envoyés à l'agent comptable »; il en fait en même temps recette au sommier n° 1101, à l'article 27 : « Remboursements français » ou à l'article 28 : « Remboursements internationaux », selon le cas.

« La dépense est justifiée par le récépissé de l'agent comptable et la recette par une fiche (mod. n° 1210 de la poste) portant référence à la ligne correspondante de la dépense. »

Article 577. — Texte nouveau du premier alinéa :

« Les recettes et les dépenses corrélatives aux versements et aux remboursements figurent au livre récapitulatif n° 1205 et au bordereau mensuel n° 1206, parmi les opérations de trésorerie, sous les titres ci-après : »

Articles 579, 581 et 582. — A supprimer.

Article 586, 3^e ligne, après les mots : « bulletins d'épargne », intercaler : « art. 14 du livre récapitulatif n° 1205). »

Article 587. — Ajouter un deuxième alinéa ainsi conçu :

« A l'arrivée de ce récépissé, le receveur principal en fait dépense à l'article 28 du sommaire n° 1102 intitulé : « Fonds envoyés à l'agent comptable » ; en même temps, il s'en charge en recette à l'article 26 du sommaire n° 1101 intitulé : « Timbres-poste affectés aux bulletins d'épargne ».

« La dépense est justifiée par le récépissé de l'agent comptable et la recette par une fiche (mod. n° 1210 de la poste) portant référence à la ligne correspondante de la dépense. »

Article 588. — Texte nouveau du premier alinéa :

« Les opérations corrélatives aux versements en timbre-poste figurent au livre récapitulatif n° 1205 et au bordereau mensuel n° 1206, parmi les opérations de trésorerie, sous les titres suivants : »

Article 590. — A supprimer.

Article 591, 2^e alinéa, 4^e ligne, remplacer le mot « précédent » par le nombre « 587 ».

Article 592. — Remplacer le texte actuel par le suivant :

« Les remises allouées aux receveurs des postes pour participation au service de la Caisse nationale d'épargne dont le montant a été porté en dépense, tant par le receveur principal que par les receveurs ordinaires, à l'article du sommaire n° 1102 intitulé : « Avances à charge de recouvrements ou de régularisations », dans le courant du mois qui suit l'expiration du trimestre (art. 518), sont reprises par le receveur principal sur le livre récapitulatif n° 1205, à l'article : « Avances à charge de recouvrements ou de régularisations ».

« Le montant de la dépense, pour l'ensemble du département, doit être égal au montant de la troisième partie du bordereau n° 128 (art. 714). »

Article 593. — Biffer le second alinéa.

Article 594, 2^e alinéa, 3^e et 4^e lignes. — Remplacer les mots entre parenthèses par les suivants : « Paiements effectués pour le compte de la Caisse nationale d'épargne. »

Article 595. — Biffer le texte actuel et y substituer la rédaction suivante : « Les recettes et les dépenses corrélatives aux remises touchées par les receveurs figurent au livre récapitulatif n° 1205 et au bordereau mensuel n° 1206 parmi les opérations de trésorerie sous les titres ci-après :

« RECETTE.

- « Recouvrements et régularisations d'avances ;
- « Paiements faits pour compte de la Caisse nationale d'épargne.

« DÉPENSE.

- « Avances à charge de recouvrements ou de régularisations ;
- « Paiements faits pour le compte de la Caisse nationale d'épargne.

« MOUVEMENTS DE FONDS.

« Fonds envoyés à l'agent comptable de la Caisse nationale d'épargne. »

Article 596, 1^{er} alinéa, 2^e ligne. — Remplacer les mots : « Allocations aux agents » par les mots : « Avances à charge de recouvrements ».

Même article, 1^{er} alinéa, 4^e ligne. — Remplacer les mots « Remboursement par la caisse » par les mots : « Paiements faits pour le compte. »

Même article, 2^e alinéa, 1^{er} ligne. — Remplacer les mots : « Allocations aux agents » par les mots : « Avances à charge de recouvrements ».

Article 597. — Texte nouveau du premier alinéa :

« Les ordres de paiement individuels concernant soit des indemnités au directeur du département (art. 709), soit des remises payables à des tiers (art. 712), sont établis, payés et passés en écritures comme il est dit à la section IV ci-après ».

Même article. — Biffer les trois dernières lignes de la page 180 et les trois premières lignes de la page 181.

Article 602. — Texte nouveau :

« Les paiements effectués pour frais d'administration de la Caisse nationale d'épargne sont constatés en dépense soit par le receveur principal, soit par les receveurs ordinaires, à l'article du sommier n° 1102 intitulé : « Paiements faits pour le compte de la Caisse nationale d'épargne ».

Article 605. — Remplacer le texte actuel par la rédaction ci-après :

« A l'arrivée de ce récépissé, le receveur principal en fait dépense à l'article du sommier n° 1102 intitulé : « Fonds envoyés à l'agent comptable de la Caisse nationale d'épargne »; en même temps il s'en charge en recette à l'article du sommier n° 1101 intitulé : « Paiements effectués pour le compte de la Caisse nationale d'épargne ».

Article 605 bis (nouveau) :

« Les recettes et les dépenses corrélatives aux paiements de frais d'administration effectués pour le compte de la Caisse nationale d'épargne figurent au livre récapitulatif n° 1205 et au bordereau mensuel n° 1206 parmi les opérations de trésorerie, sous les titres ci-après :

« RECETTE.

« Paiements faits pour le compte de la Caisse nationale d'épargne.

« DÉPENSE.

« Paiements faits pour le compte de la Caisse nationale d'épargne;
« Fonds envoyés à l'agent comptable de la Caisse nationale d'épargne. »

Article 606, page 183. — Texte nouveau du dernier alinéa :

« La ligne de la recette intitulée « Paiements faits pour le compte de la Caisse nationale d'épargne est appuyée d'une fiche (mod. n° 1210 de la Poste) portant référence à la dépense correspondante. »

Article 612, 1^{er} alinéa, 5^e ligne. — Après le mot « d'épargne » remplacer le texte actuel par le suivant : « à l'article de son sommier n° 1102 intitulé : « Paiements faits pour le compte de la Caisse nationale d'épargne et produit pour justifier la dépense une copie de l'ordre reçu ».

Même article. — Biffer tout ce qui suit le premier alinéa et y substituer le texte ci-après :

« L'agent comptable de la Caisse nationale d'épargne lui délivre un récépissé de mouvements de fonds (mod. n° 28) dont il fait emploi simultanément :

« *En recette*, à l'article du sommier n° 1101 intitulé « Paiements effectués pour le compte de la Caisse nationale d'épargne »;

« *En dépense*, à l'article du sommier n° 1102, intitulé « Fonds envoyés à l'agent comptable de la Caisse nationale d'épargne ».

« La recette et la dépense sont justifiées comme il est dit à l'article 576, 2^e alinéa. »

Article 688. — Substituer le titre suivant au titre qui précède cet article « Con-

version d'un livret de l'une des séries dont les comptes courants sont tenus par la Direction centrale en un livret d'une autre de ces séries».

Article 689. — Biffer le 1^{er} alinéa et y substituer le texte suivant : « Le directeur adresse à la Direction centrale, sous le timbre de l'agent comptable (remboursements), avec le livret à échanger, la demande de virement intégral n° 14 septiès lilas (art. 434) et les deux exemplaires de la formule n° 36 revêtus de l'indication du numéro du nouveau titre. »

2^e alinéa. — Sans changement.

Article 690, 1^{er} alinéa. — Texte nouveau : « La Direction centrale établit le solde du compte correspondant à l'ancien livret et délivre l'autorisation de virement intégral (2^e partie de la formule n° 14 septiès lilas) au débit du livret à changer de série et au crédit du nouveau livret ».

Article 691. — Texte nouveau du titre « *Conversion d'un livret de l'une des séries dont les comptes sont tenus par la Direction centrale en un livret de l'une des succursales de plein exercice* ».

Dans le texte de l'article 691, 1^{er} alinéa, 2^e ligne, après les mots « le directeur » biffer le reste de l'alinéa et y substituer les mots « se conforme aux dispositions des articles 688 à 690 ».

Même article. — Biffer les 2^e et 3^e alinéas.

Article 692. — Dans le titre qui précède cet article, biffer le mot « nationales » et le remplacer par les mots « dont les comptes courants sont tenus par la Direction centrale ».

Article 692. — Texte nouveau : « Le directeur établit le nouveau livret, dont il reproduit les numéros sur le bordereau n° 5 et sur les formules n° 36 et n° 14 septiès lilas ; il envoie le livret au receveur qui le remet au déposant sans indication de somme, sauf le cas où la demande de changement de série a été accompagnée d'un premier versement. Le directeur adresse ensuite, au directeur qui tient le compte correspondant au livret ancien, les deux expéditions de la formule n° 36, la formule n° 14 septiès lilas et l'ancien livret. »

Article 693. — Remplacer le texte actuel par le texte suivant :

« 693. — Le directeur de la succursale fait compléter, s'il y a lieu, d'après la demande de livret, les deux expéditions de la formule n° 36, qu'il renvoie, avec l'ancien livret et la formule n° 14 septiès lilas (1^{re} et 2^e parties) au directeur qui a établi le nouveau titre. »

Article 694, 1^{er} alinéa, 2^e ligne. — Après « le directeur » biffer les mots « de la succursale ».

Article 695. — Texte nouveau du titre, 2^e et 3^e lignes : « ... *d'une des séries étrangères 111 à 117 en un livret de l'une des séries dont les comptes courants sont tenus par la Direction centrale à Paris.* »

Article 696. — Texte nouveau du titre, après « séries étrangères » : « ... *111 à 117 en un livret de l'une des séries de succursales de plein exercice.* »

Article 697. — Texte nouveau du titre « *Conversion d'un livret d'une série quelconque en un livret de l'une des séries étrangères 111 à 117.* »

Article 698. — Texte nouveau du titre « *Conversion d'un livret d'une série quelconque en un livret de l'une des séries marines 101 à 105.* »

Article 699. — Dans le titre qui précède cet article, 2^e ligne, biffer les mots « nationale ou d'une série de succursales ».

Article 711, page 217, 4^e ligne. — Remplacer les mots « afin que celui-ci en passe écriture » par les mots « assez tôt pour que celui-ci en passe écriture, dans le courant du même mois ».

Article 712. — Ajouter au 2^e alinéa la phrase suivante : « Lorsque la totalité des remises du trimestre appartient au comptable décédé ou constitué en déficit, aucune dépense ne peut être inscrite au sommier n^o 1102 par le receveur en exercice. Le décompte n^o 127 non acquitté est décrit par le directeur à la 2^e partie de l'état n^o 127 bis (art. 713) et du bordereau n^o 128 (art. 714). »

Article 714, 3^e alinéa, 5^e et 6^e lignes. — Biffer les mots entre parenthèses « allocations aux agents pour opérations de la Caisse nationale d'épargne » et les remplacer par les mots « article 592 ».

Article 715. — Ajouter un deuxième alinéa ainsi conçu :

« La somme en toutes lettres qui figure dans l'arrêté signé par le directeur, sur chaque décompte n^o 127 et sur le bordereau n^o 128 doit être approuvée lorsqu'elle subit une rectification. »

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.
DIRECTION DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DE CONTRÔLE.

Jugement.

Par arrêt de la cour d'assises du département des Basses-Pyrénées en date du 21 mai 1898, M^{me} X, ex-receveuse à
a été condamnée, par contumace, aux travaux forcés à perpétuité et à trois mille francs d'amende pour faux et détournements.

SERVICE CENTRAL. — 2^e BUREAU. — PERSONNEL.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. BRUSC, facteur local à Vergonghéon, a remis au chef de gare un porte-monnaie contenant la somme de 80 francs qu'il avait trouvé sur la tablette du guichet de la gare.

M. LETELLIER, facteur de ville à Rouen, a trouvé un porte-monnaie renfermant 14 fr. 50 sur la banquette d'un tramway et l'a remis au conducteur de la voiture.

M. ROUSSEAU, entreposeur à Château-du-Loir, a déposé à la mairie une montre à remontoir qu'il venait de trouver sur la voie publique.

M. TEYSSÈDRE, facteur de ville à Rodez, ayant trouvé sur une place de la ville un porte-monnaie contenant une somme de 80 francs, l'a déposé au commissariat de police, où il a pu être remis au propriétaire.

M. GUILLAUMET, facteur rural à Ay, a restitué à qui de droit une somme de 50 francs qu'il avait reçue en trop en effectuant un recouvrement.

M. MORIN, facteur rural à Champigny-sur-Veude, a remis au véritable propriétaire un billet de banque de 100 francs qu'il avait trouvé.

M. MOUNY, facteur rural à Montcornet, a trouvé, en rentrant d'effectuer sa tournée, une pièce de 20 francs qu'il a déposée à la mairie.

M. POINT, facteur rural à Montcornet, a déclaré à la mairie avoir trouvé un billet de 50 francs sur la voie publique.

M. CORTAY, gardien de bureau à Lyon-Guillotière, a pu restituer à qui de droit un portefeuille qu'il avait trouvé sur la table de la salle d'attente et qui contenait une somme de 250 francs en billets de banque.

M. JACQUET, facteur rural à Moussières, s'est empressé de remettre entre les mains de la receveuse une montre en argent avec sa chaîne qu'il avait trouvées en cours de tournée.

M. CHASSAIGNE, facteur à Bougival, a rendu à la personne qui la lui avait donnée en trop une somme de 20 francs reçue en effectuant un recouvrement.

ACTES DE DÉVOUEMENT ET DE COURAGE.

M. LEROY, facteur de ville à Fontainebleau, a arrêté un cheval emporté.

M. FAURY, facteur rural à Massignac, a contribué à l'arrestation d'un malfaiteur.

SERVICE CENTRAL. — 1^{er} BUREAU. — BUREAU CENTRAL.

ARRÊTÉ, du 31 mai 1898, accordant le diplôme d'agent breveté de l'École professionnelle supérieure (1^{re} section) à vingt-quatre élèves qui ont satisfait en 1898 aux examens de sortie de l'École.

LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu le décret du 29 mars 1888;

Vu l'arrêté ministériel du 28 juillet 1888, portant organisation de l'École professionnelle supérieure (1^{re} section);

Vu le rapport du président du jury institué par l'arrêté du 24 février 1898, en vue de procéder au classement de sortie des élèves de la 1^{re} section de l'École professionnelle supérieure (promotion 1896-1898),

ARRÊTE :

ART. 1^{er}. Le diplôme d'agent breveté de l'École professionnelle supérieure (1^{re} section) est accordé aux élèves qui viennent de satisfaire aux examens de sortie de l'École et dont les noms suivent, pour leur servir ce que de droit :

MM.	MENTION obtenue.
1. LEBON.....	Très bien.
2. HAINAUT.....	Idem.
3. DAVAZE.....	Idem.
4. LESTIENNE.....	Idem.
5. PASQUET.....	Bien.
6. BARLES.....	Idem.
7. VEURIER.....	Idem.
8. LE ROUX.....	Idem.
9. LAFFONT.....	Idem.
10. COPIN.....	Idem.
11. JEAN.....	Idem.
12. GUÉRU.....	Idem.
13. DUBLED.....	Idem.
14. LABORDE.....	Idem.

15. DEFRANCE.....	Assez bien.
16. ROLLOT.....	<i>Idem.</i>
17. HUSSON.....	<i>Idem.</i>
18. GUÉRIN.....	<i>Idem.</i>
19. BARASC.....	<i>Idem.</i>
20. FOIX.....	<i>Idem.</i>
21. GRANIER.....	<i>Idem.</i>
22. BUSTARRET.....	<i>Idem.</i>
23. ASSELIN.....	<i>Idem.</i>
24. PLUMEREAU.....	<i>Idem.</i>

ART. 2. Le présent arrêté sera déposé au 2^e bureau du Service central qui sera chargé d'en assurer l'exécution.

Paris, le 31 mai 1898.

ED. DELPEUCH.

SERVICE CENTRAL. — 2^e BUREAU. — PERSONNEL.

Nomination d'un Administrateur honoraire des Postes et des Télégraphes.

Par décret en date du 1^{er} juin 1898, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

M. CORNEILLE (Jules), chef de bureau à l'Administration Centrale des Postes et des Télégraphes, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, est nommé Administrateur honoraire des Postes et des Télégraphes.

SERVICE CENTRAL. — 2^e BUREAU. — PERSONNEL.

Nomination d'officiers d'académie.

Par arrêté du Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts en date du 28 mai 1898, sont nommés officiers d'académie :

MM. BAROLET (Marie-Ezéchiél-Romain), inspecteur chargé des fonctions de directeur à Angoulême.

MARIGNAC (François-Xavier-Albert), rédacteur à l'administration centrale des postes et des télégraphes.

DUCLOU (Pierre-Marius-Anaclel), commis principal à la recette principale de la Seine.

NOMINATIONS.

Par décret en date du 24 mai 1898, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

Les Inspecteurs chargés des fonctions de Directeur, désignés ci-après, sont nommés Directeurs des Postes et des Télégraphes, savoir :

- 1° M. PUJOL (Louis), à Albi;
- 2° M. VALLANCE (Gabriel-Nicolas-Théophile), à Nevers;
- 3° M. BORELLI (Antoine-Jérôme), à la ligne de Lyon, à Paris.

Par arrêté ministériel en date du 26 mai 1898, le traitement des Directeurs ci-dessus désignés est fixé à 6,000 francs, savoir :

- 1° A partir du 1^{er} janvier 1898:
M. Pujol (Louis), à Albi;
- 2° A partir du 1^{er} juin 1898:
M. Vallance (Gabriel-Nicolas-Théophile), à Nevers;
M. Borelli (Antoine-Jérôme), à la ligne de Lyon.

Par arrêté ministériel en date du 28 mai 1898, M. TONGAS (Gaston), chef de bureau à l'Administration centrale des Postes et des Télégraphes, 1^{re} division, 3^e bureau, traitement : 7,000 francs, est chargé, à partir du 1^{er} août 1898, des fonctions de Directeur-Ingénieur du service de la Vérification et de la Réception du Matériel à Paris, même traitement, en remplacement de M. Clérac, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Par arrêté ministériel en date du 28 mai 1898, rendu sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes :

1° M. PEGNEAUX (Philogène-Léon), Inspecteur des Bureaux ambulants de la ligne de l'Ouest, à Paris, traitement : 4,500 francs, est nommé, sur sa demande, avec son grade et son traitement actuels, à la ligne du Nord, en remplacement de M. Joyeux, nommé Directeur.

2° M. LAPOUGNE (Pierre), rédacteur à l'Administration centrale, service central, 3^e bureau, traitement : 4,000 francs, est nommé Inspecteur des Bureaux ambulants à la ligne du Sud-Ouest, hors cadres, même traitement.

3° M. ARISTIDE (Jean-Pierre-Louis), Chef de brigade des bureaux ambulants de la ligne de Lyon, traitement : 4,000 francs, est nommé Inspecteur des bureaux ambulants de la même ligne, traitement : 4,500 francs, en remplacement de M. Borelli, nommé Directeur.

4° M. BERTHUY (Pierre-Venance-Raphaël), rédacteur à la Direction des bureaux ambulants de la ligne du Nord-Ouest, traitement : 3,600 francs, est nommé Sous-Inspecteur des bureaux ambulants de la ligne de Lyon, hors cadres, traitement : 3,500 francs.

5° M. ROUSSEL (François-Henri), rédacteur à la Direction des bureaux ambulants de la ligne du Sud-Ouest, traitement : 4,000 francs, est nommé Inspecteur des bureaux ambulants à la ligne de l'Ouest, traitement : 4,500 francs, en remplacement de M. Pégneaux.

Le présent arrêté aura son effet à partir du 1^{er} juillet 1898.

Par décret en date du 3 juin 1898 rendu sur la proposition du Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

Sont nommés directeurs des Postes et des Télégraphes :

1° A Toulouse, M. MORIN (Gérémie-Victor), directeur des postes et des télégraphes à Arras, en remplacement de M. Perrin, appelé à d'autres fonctions.

2° A Lille, M. CHEVALIER-LEMORE (Charles-Toussaint-Camille), directeur des postes et des télégraphes à Mézières, en remplacement de M. Gréterin, retraité.

3° A Melun, M. BRAIVE (Georges), directeur des postes et des télégraphes à Tours, en remplacement de M. Sillet, retraité.

4° A Tours, M. BOURG (Julien), directeur des postes et des télégraphes à Privas, en remplacement de M. Braive.

5° A la Rochelle, M. GUIBERT (Louis), directeur des postes et des télégraphes à Tulle, en remplacement de M. Blanc, retraité.

6° A Besançon, M. CRÉPIN (Jules-Victor), directeur des postes et des télégraphes à Montauban, en remplacement de M. Ragot, retraité.

7° A Avignon, M. FIRMIN (Étienne), directeur des postes et des télégraphes à Ajaccio, en remplacement de M. Debaisieux, décédé.

8° A Ajaccio, M. OLIVIERI (Joseph-Marie), directeur des postes et des télégraphes à Gap, en remplacement de M. Firmin.

Par arrêté ministériel en date du 3 juin 1898.

I. — Les traitements des directeurs des postes et des télégraphes, désignés ci-après, sont fixés, à partir du 1^{er} juillet 1898, savoir :

1° A 9,000 francs, M. Chevalier-Lemore (Charles-Toussaint-Camille), à Lille.

II. — Les traitements des directeurs des postes et des télégraphes, désignés ci-après, restent fixés, savoir :

1° A partir du 1^{er} juillet 1898 :

A 8,000 francs, M. Braive (Georges), à Melun.

A 7,000 francs, M. Guibert (Louis), à la Rochelle.

A 6,000 francs, M. Bourg (Julien), à Tours.

A 6,000 francs, M. Firmin (Étienne), à Avignon.

A 6,000 francs, M. Olivieri (Joseph-Marie), à Ajaccio.

2° A partir du jour de leur installation :

A 9,000 francs, M. Morin (Gérémie-Victor), à Toulouse.

A 6,000 francs, M. Crépin (Jules-Hector), à Besançon.

Par arrêté ministériel du 3 juin 1898 :

Sont chargés des fonctions de directeur des postes et des télégraphes, avec leur traitement actuel :

1° A Clermont-Ferrand, M. LABADILLE (Aimé), sous-chef de bureau à l'Administration centrale, service central, 2° bureau, traitement : 5,000 francs, en remplacement de M. Lacroix, retraité.

2° A Tulle, M. TALBOUTIER (Paul), sous-chef de bureau à la direction de la Caisse nationale d'épargne, traitement : 5,000 francs, en remplacement de M. Guibert, nommé à la Rochelle.

3° A Chambéry, M. DE BOISSONNEAUX DE CHEVIGNY (Louis-Pierre), inspecteur des postes et des télégraphes à Valence, traitement : 5,000 francs, en remplacement de M. Lavy, retraité.

Par décret en date du 3 juin 1898, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, sont nommés directeurs des Postes et des Télégraphes savoir :

1° A Mézières, M. CHEVRON (Joseph-François), Inspecteur des Postes et des Télégraphes à Chalons-sur-Marne, en remplacement de M. Chevalier-Lemore, nommé à Lille;

2° A Privas, M. LAVAURS (Antoine-Gaspard-Achille), Inspecteur des Postes et des Télégraphes à Périgueux, en remplacement de M. Bourg, nommé à Tours;

3° A Montauban, M. CONNU (Simon), Inspecteur des Postes et des Télégraphes dans la même résidence, en remplacement de M. Crépin, nommé à Besançon;

4° A Gap, M. MAHÉ DE LA VILLEGLE (Gustave-Jean-Marie), Inspecteur des Postes et des Télégraphes à Laval, en remplacement de M. Olivieri, nommé à Ajaccio;

5° A Mende, M. AYMERICH (Jean-Joseph-Sauveur), Inspecteur des Postes et des Télégraphes à Orléans, en remplacement de M. Le Borgne, retraité.

Par arrêté ministériel en date du 3 juin 1898, les traitements des Directeurs des Postes et des Télégraphes désignés ci-après sont fixés à 6,000 francs, savoir :

I. A partir du 1^{er} juillet 1898 :

MM. Lavaurs (Antonin-Gaspard-Achille), à Privas;
Chevron (Joseph-François), à Mézières;
Mahé de la Villeglé (Gustave-Jean-Marie), à Gap;
Aymerich (Jean-Joseph-Sauveur), à Mende.

II. A partir du jour de son installation :

M. Connu (Simon), à Montauban.

Par décret en date du 4 juin 1898, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, M. PERRIN (Jean-

Baptiste), chargé des fonctions d'Inspecteur général des Postes et des Télégraphes, est nommé Inspecteur général des Postes et des Télégraphes, en remplacement de M. Wünschendorff, nommé Administrateur.

Par arrêté ministériel du 4 juin 1898, le traitement de M. Perrin (Jean-Baptiste), Inspecteur général des Postes et des Télégraphes, est fixé à 12,000 francs, à partir du jour de son installation.

Par décret en date du 4 juin 1898, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, M. de Pydemarc (Raoul-Louis-Félix), sous-chef de bureau à l'Administration centrale des Postes et des Télégraphes, 3^e Division, 2^e Bureau, est nommé Directeur des bureaux ambulants de la ligne de l'Ouest, à Paris, en remplacement de M. Parisot, retraité.

Par arrêté ministériel en date du 4 juin 1898, le traitement de M. de Pydemarc (Raoul-Louis-Félix), Directeur des bureaux ambulants de la ligne de l'Ouest, à Paris, est fixé à 6,000 francs, à partir du 1^{er} juillet 1898.

PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs.
MM. Lebon	Commis.	Paris R. P. (hors cadres), breveté de l'école profes- sionnelle supérieure.	2,100	2,400
Parles	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,100	2,400
Dubled.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,700	3,000
Davaze.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,100	2,400
Copin	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,800	2,100
Hainaut.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,800	2,100
Pasquet.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,100	2,400
Laffont.	<i>Idem.</i>	Paris, P. C. (hors cadres), breveté de l'école profes- sionnelle supérieure.	2,100	2,400
Foix.	<i>Idem.</i>	Paris, R. P. (hors cadres), breveté de l'école profes- sionnelle supérieure.	2,100	2,400
Plumereau.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,100	2,400
Le Roux.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,100	2,400
Rollot.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,100	2,400
Lestienne.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,800	2,100
Bustarret.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,700	3,000
Guérin.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,800	2,100
Asselin.	Commis princ.	<i>Idem.</i>	3,000	3,300
Jean.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	3,000	3,300
Defrance.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	3,000	3,300
Granier.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	3,300	3,600
Barasc.	Commis.	Paris, P. C. (hors cadres), breveté de l'école profes- sionnelle supérieure.	2,400	2,700
Rampant.	<i>Idem.</i>	Direction de la Seine.	4,000	4,500
Grout de Beaufort.	<i>Idem.</i>	Vérification et réce du matériel.	4,000	4,500
Fumey.	<i>Idem.</i>	Direction de la Seine.	4,000	4,500
Marc.	<i>Idem.</i>	Direction des services élec- triques.	4,000	4,500
D'Ennery de la Chesnaye.	<i>Idem.</i>	Direction de la Seine.	4,000	4,500
Fougea.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	4,000	4,500
Maquet	Commis princ.	Rennes, direction	4,000	4,500
Pacaud.	Rédacteur	Valence, direction.	4,000	4,500
Gresser	<i>Idem.</i>	Direction de la Seine.	4,000	4,500

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs.
MM. Sambuc.....	Rédacteur.....	Direction de la ligne de la Méditerranée.	4,000	4,500
Affaïre.....	<i>Idem.</i>	Nantes, direction.....	4,000	4,500
Bellego.....	<i>Idem.</i>	Vannes, direction.....	3,000	4,000
Lacroix.....	<i>Idem.</i>	Marseille, direction.....	2,800	3,100
Bonhoure.....	<i>Idem.</i>	Nîmes, direction.....	2,800	3,100
Lafontaine.....	<i>Idem.</i>	Direction des services élec- triques.	2,800	3,100
Batteroze.....	<i>Idem.</i>	Bourg, direction.....	2,800	3,100
Guilhaumet.....	<i>Idem.</i>	Saint-Étienne, direction..	2,800	3,100
Malvoisin.....	<i>Idem.</i>	Arras, direction.....	2,800	3,100
Vignon.....	<i>Idem.</i>	Châlons-s.-Marne, direc ^{tion}	2,800	3,100
Fromont.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,800	3,100
Roy.....	<i>Idem.</i>	Direction des services élec- triques.	2,800	3,100
Vaudey.....	<i>Idem.</i>	Digne, direction.....	2,800	3,100
Boullaran.....	<i>Idem.</i>	Direction des services élec- triques.	2,800	3,100
Faure.....	<i>Idem.</i>	Saint-Étienne, succursale de la caisse d'épargne.	2,800	3,100
Tachot.....	<i>Idem.</i>	Saint-Étienne, direction..	2,800	3,100
Vallée.....	<i>Idem.</i>	Chaumont, direction....	2,800	3,100
Boyer.....	<i>Idem.</i>	Fabrication des timbres- postes.	2,800	3,100
Vézinet.....	<i>Idem.</i>	Vérification et réception du matériel.	2,800	3,100
Lançon.....	<i>Idem.</i>	Anancy, caisse d'épargne.	2,800	3,100
Roger.....	<i>Idem.</i>	Troyes, direction.....	2,800	3,100
Bonal.....	<i>Idem.</i>	Direction des services élec- triques.	2,800	3,100
Roques.....	<i>Idem.</i>	Toulouse, direction.....	2,800	3,100
Le Roux.....	<i>Idem.</i>	Saint-Brieuc, direction...	2,800	3,100
Maugeret.....	<i>Idem.</i>	Moulins, direction.....	2,800	3,100
Espitalier.....	<i>Idem.</i>	Marseille, direction.....	2,800	3,100
Bonnefond.....	<i>Idem.</i>	Périgueux, direction....	2,800	3,100
Morize.....	<i>Idem.</i>	Versailles, direction.....	2,800	3,100
Laget.....	<i>Idem.</i>	Nîmes, direction.....	2,800	3,100
Jusforges.....	<i>Idem.</i>	Pau, direction.....	2,800	3,100
Millo.....	<i>Idem.</i>	Nice, caisse d'épargne...	2,800	3,100
Bochet.....	<i>Idem.</i>	Mézières, direction.....	2,800	3,100
Lamiguet.....	<i>Idem.</i>	Direction des services élec- triques.	2,800	3,100
Ribaud.....	<i>Idem.</i>	Alger, direction.....	2,800	3,100
Baudrillard.....	<i>Idem.</i>	Lille, direction.....	2,800	3,100
Sicard.....	<i>Idem.</i>	Alger, direction.....	2,800	3,100
Loustalet.....	<i>Idem.</i>	Nantes, caisse.....	2,800	3,100

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs.
MM. Olivier	Rédacteur	Marseille, caisse d'épargne	2,800	3,100
Clerbout	<i>Idem.</i>	Saint-Lô, direction	2,800	3,100
Huard	<i>Idem.</i>	La Rochelle, direction	2,800	3,100
Vergne	<i>Idem.</i>	Direction de la Seine	2,800	3,100
Odet	<i>Idem.</i>	Mâcon, caisse d'épargne	2,800	3,100
Perrot	<i>Idem.</i>	Avignon, direction	2,800	3,100
Leautier	<i>Idem.</i>	Usine de la Seyne	2,800	3,100
Pascal	<i>Idem.</i>	Grenoble, direction	2,800	3,100
Brané	<i>Idem.</i>	Marseille, direction	2,800	3,100
Grappin	<i>Idem.</i>	Dijon, direction	2,800	3,100
Oudot	<i>Idem.</i>	Alger, caisse d'épargne	2,800	3,100
Michaud	<i>Idem.</i>	Chambéry, direction	2,800	3,100
Corson	<i>Idem.</i>	Saint-Brieuc, direction	2,800	3,100
Laguerre	<i>Idem.</i>	Carcassonne, direction	2,800	3,100
Bessièrès	<i>Idem.</i>	Direction des services élec- triques.	2,800	3,100
Pasquion	<i>Idem.</i>	Usine de la Seyne	2,800	3,100
Moreaux	<i>Idem.</i>	Mézières, direction	2,800	3,100
Fourie	<i>Idem.</i>	Nancy, direction	2,500	2,800
Féret-Dulongbois	<i>Idem.</i>	Caen, direction	2,500	2,800
Portais	<i>Idem.</i>	Saint-Lô, direction	2,500	2,800
Loustauneau	<i>Idem.</i>	Bordeaux, direction	2,500	2,800
Champeval	<i>Idem.</i>	Oran, caisse d'épargne	2,500	2,800
Lambrigot	<i>Idem.</i>	Gap, direction	2,500	2,800
Dubreuil	<i>Idem.</i>	Vérification du matériel	2,500	2,800
Boucher	<i>Idem.</i>	Évreux, direction	2,500	2,800
Repelin	<i>Idem.</i>	Grenoble, caisse d'épargne	2,500	2,800
Béranger	<i>Idem.</i>	Draguignan, direction	2,500	2,800
Ragot	<i>Idem.</i>	Chaumont, direction	2,500	2,800
Trenillé	<i>Idem.</i>	Alger, direction	2,500	2,800
Robert	<i>Idem.</i>	Le Puy, direction	2,500	2,800
Salmon	<i>Idem.</i>	Bar-le-Duc, direction	2,500	2,800
Collignon	<i>Idem.</i>	Laon, direction	2,500	2,800
Bourgeois	<i>Idem.</i>	Lyon, direction	2,500	2,800
Leca	<i>Idem.</i>	Constantine, caisse	2,500	2,800
Bertruc	<i>Idem.</i>	Bordeaux, direction	2,500	2,800
Azema	<i>Idem.</i>	Oran, direction	2,500	2,800
Armand	<i>Idem.</i>	Direction des services élec- triques.	2,500	2,800
Parizot	<i>Idem.</i>	Direction de la Seine	2,500	2,800
Benoît	<i>Idem.</i>	Lyon, direction	2,500	2,800
Bernadou	<i>Idem.</i>	Montauban, direction	2,500	2,800
Palhols	<i>Idem.</i>	Aurillac, direction	2,500	2,800
Guillot	<i>Idem.</i>	Direction des services élec- triques.	2,200	2,500

NOMS *DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS. francs.	NOU- VEAUX. francs.
MM. Wathier.	Rédacteur	Nancy, caisse d'épargne. .	2,200	2,500
Guillot.	<i>Idem.</i>	Clermont-Ferrand, caisse d'épargne.	2,200	2,500
Warrant	<i>Idem.</i>	Direction des services élec- triques.	2,200	2,500
Martin.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,200	2,500
Cérède.	<i>Idem.</i>	Vérification du matériel..	2,200	2,500
Favriou	<i>Idem.</i>	Niort, directeur.	2,200	2,500
Colin.	<i>Idem.</i>	Lyon, directeur.	2,200	2,500
Jouve.	<i>Idem.</i>	Le Puy, direction.	2,200	2,500
Borgnes.	<i>Idem.</i>	Nîmes, direction	2,200	2,500
Marigot	<i>Idem.</i>	Saint-Brieuc, caisse d'épar- gne.	2,200	2,500
Féraud.	<i>Idem.</i>	Draguignan, caisse d'épar- gne.	2,200	2,500
Bigot.	<i>Idem.</i>	Évreux, direction.	2,200	2,500
Vieljeux.	<i>Idem.</i>	Montpellier, direction. . .	2,200	2,500
Garraud.	<i>Idem.</i>	Direction des services élec- triques.	2,200	2,500
Masson.	<i>Idem.</i>	Vesoul, direction.	2,200	2,500
Delouye.	<i>Idem.</i>	Évreux, direction.	2,200	2,500
Dumont.	<i>Idem.</i>	Chambéry, direction.	2,200	2,500
Ourse.	<i>Idem.</i>	Draguignan, direction. . .	2,200	2,500
Babaud	<i>Idem.</i>	La Rochelle, direction. . .	2,200	2,500
Desdoutils.	<i>Idem.</i>	Rouen, direction.	2,200	2,500
Lorenzi	<i>Idem.</i>	Mar. cille, direction.	2,200	2,500
Salze	<i>Idem.</i>	Montpellier, direction . . .	2,200	2,500
Larchevesque.	<i>Idem.</i>	Rouen, direction.	2,200	2,500
Sanglier.	<i>Idem.</i>	Amiens, direction.	2,200	2,500
Tijou	<i>Idem.</i>	Lons-le-Saulnier, direction	2,200	2,500
Giudicelli.	<i>Idem.</i>	Ajaccio, direction	2,200	2,500
Prestat.	<i>Idem.</i>	Chaumont, direction. . . .	2,200	2,500
Okenski.	Commis de dir ⁿ	Direction de la ligne du Sud-Ouest.	2,700	3,000
Julliot de la Moran- dière.	<i>Idem.</i>	Vérification du matériel..	2,400	2,700
Fauré.	Commis princ.	Albi, direction.	3,300	3,600
Paquot.	Commis de dir ⁿ	Châlons-s.-Marne, direc ^{tion}	2,100	2,400
Deslacellière.	<i>Idem.</i>	Vérification du matériel..	2,100	2,400
Georger.	Commis princ.	Besançon, direction.	3,300	3,600
Chomemit.	Commis de dir ⁿ	Laval, direction.	2,400	2,700
Olivier.	<i>Idem.</i>	Angers, direction.	2,100	2,400
Caplat.	<i>Idem.</i>	Dijon, direction.	1,800	2,100
Blanc.	<i>Idem.</i>	Gap, direction.	2,100	2,400

SERVICE CENTRAL. — 2° BUREAU. — PERSONNEL.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.
MM. Thomas.....	Sous-chef...	1 ^{re} division, 4 ^e bu- reau.	francs. 5,500	S.-chef char- gé des fonc- tions de chef de bu- reau.	1 ^{re} division, 3 ^e bu- reau.	francs. 5,500
Gravel.....	<i>Idem</i>	Service central, 2 ^e bureau.	5,000	Sous-chef...	3 ^e division, 3 ^e bu- reau.	5,000
Éstaimié.....	Inspect ^r -In- génieur.	Direct ^{on} des services électriques.	4,500	<i>Idem</i>	1 ^{re} division, 4 ^e bu- reau.	5,000
Dupin.....	Rédacteur..	Direction de la caisse nation. d'épargne.	4,500	<i>Idem</i>	Direction de la caisse nation. d'épargne.	5,000
Guéin.....	<i>Idem</i>	Service central, 2 ^e bureau.	4,500	Faisant fonc. de s.-chef.	Service central, 2 ^e reau.	4,500
Rosier.....	<i>Idem</i>	3 ^e div ^{on} , 3 ^e bureau	4,500	Faisant fonc. de s.-chef de bureau.	3 ^e division, 2 ^e bu- reau.	4,500
Bouquet.....	<i>Idem</i>	Direct ^{on} des services électriques.	4,000	Rédacteur..	2 ^e division, 1 ^{er} bu- reau.	4,500
Courtois.....	<i>Idem</i>	Direction de la Seine (hors cadre) dé- taché au service central, 1 ^{er} bur.	1,900	<i>Idem</i>	Service central, 1 ^{er} bureau.	1,900
Crazaeuil....	Expédition ^{re} .	1 ^{re} division, 3 ^e bur.	1,500	Expédition ^{re} .	3 ^e div ^{on} , 3 ^e bureau.	1,500
Laurent.....	<i>Idem</i>	3 ^e division, 3 ^e bur.	1,500	<i>Idem</i>	1 ^{er} div ^{on} , 3 ^e bureau.	1,500
Germain.....	Sous-chef de section.	Auxerre.....	4,000	Inspecteur..	Vérificat. et récept. du matériel.	4,500
Piogey.....	Montbard.....	"	Expédition ^{re} .	Direct ^{on} des services électriques.	1,500
Sevez.....	Fourchambault....	"	<i>Idem</i>	Dijon.....	1,500
Dexpert.....	Seilhac.....	"	<i>Idem</i>	Melun.....	1,500
Guichon.....	Com. de dir.	Châteauroux.....	3,000	Rédacteur..	Rouen.....	3,100
M ^{lle} Antoine.....	Employée...	3 ^e division, 3 ^e bur.	1,500	Employée...	Direction de la Seine	1,500
M ^{mes} Daniel.....	<i>Idem</i>	Rennes, téléphone.	1,100	<i>Idem</i>	Rennes, caisse d'épargne.	1,100
Roques.....	Toulouse.....	"	<i>Idem</i>	Carcassonne, caisse d'épargne.	1,000
Ridard.....	Employée...	Coutances.....	1,100	<i>Idem</i>	Saint-Lô, caisse d'épargne.	1,100
veuve Pierru- gues.....	<i>Idem</i>	Port de la Nouvelle.	1,000	<i>Idem</i>	Carcassonne, caisse d'épargne.	1,000
Despouy.....	<i>Idem</i>	La Rochelle.....	1,100	<i>Idem</i>	La Rochelle, caisse d'épargne.	1,100
Gachet.....	<i>Idem</i>	Valence.....	1,300	<i>Idem</i>	Valence, caisse d'épargne.	1,300
Émérie.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Marseille, caisse d'épargne.	1,200
MM. Duflos.....	Rédacteur..	Service central, 2 ^e bureau.	4,000	Sous-chef de bureau.	Direction de la caisse nation. d'épargne.	4,000
Villeroy.....	<i>Idem</i>	Service central, 1 ^{er} bureau.	4,000	<i>Idem</i>	Service central, 2 ^e bureau.	4,000
Delattre.....	<i>Idem</i>	Hazebrouck.....	3,000	Receveur...	Le Cateau.....	3,000
Coupé.....	<i>Idem</i>	Le Cateau.....	3,500	<i>Idem</i>	Hazebrouck.....	3,500
M ^{mes} Lambert.....	Receveuse..	La Bazoche-Gouët..	1,400	Receveuse..	Verfeil.....	1,400
Froment.....	<i>Idem</i>	Maillebois.....	1,200	<i>Idem</i>	La Bazoche-Gouët..	1,200
M ^{lle} Combe.....	Dame empl.	Lyon-Saint-Just....	1,200	<i>Idem</i>	Haute-Rivoire.....	1,200
Mingat.....	<i>Idem</i>	Lyon, caisse d'épar- gne.	1,200	<i>Idem</i>	Chasselay.....	1,200

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
M ^{lle} Ribelin.....	Receveuse...	Chasselay.....	fr. 1,400	Dame em- ployée.	Lyon, caisse d'épar- gne.	fr. 1,400
Dubois (Lucie).	<i>Idem</i>	Saint-Jorioz.....	1,400	Receveur....	Ugine.....	1,400
Dubois (Loui ^{se})	<i>Idem</i>	Meillerie.....	1,200	<i>Idem</i>	Saint-Jorioz.....	1,200
MM. Garrouste.....	Commis....	Toulouse R. P....	3,000	Receveur....	Toulouse, r. Bayard.	2,700
Drion.....	Receveur....	Canly.....	1,000	<i>Idem</i>	Neuvilly.....	1,000
M ^{mes} Ferrel.....	Dame em- ployée.	Paris, bureau prin- cipal des télépho- nes.	1,200	Receveuse...	Canly.....	1,200
Millier.....	Receveuse...	Verizet.....	1,400	<i>Idem</i>	Saint-Léger-sur- d'Heune.	1,400
Parret.....	<i>Idem</i>	Le Chablé-Beau- mont.	1,400	<i>Idem</i>	Taninges.....	1,400
M ^{lles} Servet.....	Dame em- ployée.	Bonneville.....	1,100	<i>Idem</i>	Le Chablé-Beau- mont.	1,200
Jolivet.....	Receveuse..	Lullin.....	1,400	<i>Idem</i>	Meillerie.....	1,400
M ^{me} Clerc.....	Veuve d'un receveur.		"	<i>Idem</i>	Lullin.....	1,000
M ^{lle} Hodoyer.....	Receveuse...	Douvaine.....	1,400	<i>Idem</i>	Biol.....	1,400
M ^{me} Triquet.....	<i>Idem</i>	Alby-sur-Chéron... "	1,400	<i>Idem</i>	Douvaine.....	1,400
M ^{lle} Létinois.....	Dame empl..	En disponibilité... "	"	<i>Idem</i>	Alby-sur-Chéron... "	1,000
M ^{me} veuve Bardet..	Receveuse...	Les Loges.....	1,200	<i>Idem</i>	Nogent-P-Artaud... "	1,200
M ^{lle} Deschamps.....	<i>Idem</i>	Guignes-Rabutin... "	1,600	<i>Idem</i>	Dormans.....	1,800
M ^{me} veuve Ducret..	<i>Idem</i>	Rupl.....	1,400	<i>Idem</i>	Guignes-Rabutin... "	1,600
M ^{me} Thoër.....	Dame empl..	Paris, poste centr. "	1,300	<i>Idem</i>	Boucoiran.....	1,200
M ^{lle} Brunel.....	Receveuse...	Fournels.....	1,400	<i>Idem</i>	Meyrucis.....	1,400
M. Compayron...	Receveur....	Grandrieu.....	1,400	Receveur....	Fournels.....	1,400
M ^{lle} Girbes.....	Dame empl..	Mouins.....	1,100	Receveuse...	Grandrieu.....	1,000
M. Le Rumeur...	Receveur....	Asnières, rue des Bourguignons.	2,700	Receveur....	Bois-Colombes... "	2,700
M ^{me} Donadey.....	Receveuse...	Beaulieu.....	1,400	Receveuse...	Nice; Cimiez.....	1,400
Mauro.....	<i>Idem</i>	Biot.....	1,400	<i>Idem</i>	Beaulieu.....	1,600
MM. Hequet.....	Rédacteur... "	Lille, direction... "	3,100	Receveur....	Orchies.....	2,200
Coingt.....	Receveur....	Gardanne.....	1,400	<i>Idem</i>	Port-Saint-Louis... "	1,400
M ^{me} Chatenet.....	Receveuse...	Nexon.....	1,400	Receveuse...	Chalus.....	1,400
M ^{lle} Daniel.....	<i>Idem</i>	Bruges.....	1,400	<i>Idem</i>	Morlaix.....	1,400
M. Luccioni.....	Receveur....	Gauterets.....	2,700	Receveur....	Pézenas.....	3,000
M ^{lles} Dericquebourg.	Receveuse...	Pont-l'Évêque... "	1,100	Receveuse...	Annehault.....	1,200
Mention.....	<i>Idem</i>	Le Cateau.....	1,100	<i>Idem</i>	Homblières.....	1,200
Viche.....	<i>Idem</i>	Bordeaux, Saint- Projet.	1,100	<i>Idem</i>	Bruch.....	1,200
Vigneau.....	<i>Idem</i>	Panillac.....	1,100	<i>Idem</i>	Laftte.....	1,200
Vez.....	Receveuse...	Mornaz.....	1,200	<i>Idem</i>	Contamine-sur-Arve. "	1,200
Mariet.....	<i>Idem</i>	Contamine-sur-Arve "	1,200	<i>Idem</i>	Mornaz.....	1,200
M ^{me} Buré.....	Dame empl..	Paris 100.....	1,200	<i>Idem</i>	Maillebis.....	1,200
M ^{lles} Lemétais.....	Receveuse...	Émanville.....	1,200	<i>Idem</i>	Meslay-le-Vidame... "	1,200
Faucon.....	Dame empl..	Cambrai.....	1,300	<i>Idem</i>	Norrent-Fontis... "	1,400
Fenet.....	<i>Idem</i>	Calais (Fontinettes) "	1,200	<i>Idem</i>	La Recousse.....	1,200
Jacoutot.....	<i>Idem</i>	Meulan.....	1,200	<i>Idem</i>	Saclas.....	1,200
M ^{me} Cervetti.....	Receveuse...	Cauro.....	1,400	<i>Idem</i>	Aléria.....	1,400
M ^{lle} Muselli.....	<i>Idem</i>	Bastelica.....	1,400	<i>Idem</i>	Cauro.....	1,400
M. Luciani.....	<i>Idem</i>	Aléria.....	1,400	Receveur....	Bastelica.....	1,400
M ^{lle} Martin.....	Dame empl..	Bordeaux, S ^t -Projet "	1,200	Receveuse...	Moulon.....	1,200
M ^{me} Bouseailloux...	<i>Idem</i>	Bergevac.....	1,100	<i>Idem</i>	Le Buisson.....	1,000
M ^{lle} Lefèvre.....	Receveuse...	Charmant.....	1,200	<i>Idem</i>	Maizières.....	1,200
M ^{me} veuve Poulin..	Dame empl..	Montpellier, caisse d'épargne.	1,200	<i>Idem</i>	Palavas.....	1,200
MM. Richardeau...	Ex-sous-offi- cier.		"	Receveur....	Émanville.....	1,000
Roux.....	<i>Idem</i>		"	<i>Idem</i>	Clans.....	1,000
Delandre.....	Receveur....	Paris 13.....	4,500	<i>Idem</i>	Calais.....	4,500
Bontems.....	Secrét ^{re} par- ticulier.	Sous-secrétaire d'É- tat.	4,000	<i>Idem</i>	Paris 13.....	4,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Duvernoy	Com. princ.	Blois R. P.	3,300	Receveur	Saint-Mihiel	3,500
Robert	Commis	Paris R. P.	2,400	Idem	Audincourt	2,200
M ^{me} Roque	Receveuse	Mormant	1,600	Receveuse	Gujan	1,600
M ^{lle} de Vassal	Idem	Mortierolles	1,200	Idem	Seilhac	1,200
M ^{me} Vernet	Idem	Fontvieille	1,200	Idem	La Motte-du-Caire	1,200
M. Werner	Receveur	Le Camp-d'Avord	1,400	Receveur	Coursan	1,600
M ^{me} Depardieu	Receveuse	Ury	1,000	Receveuse	Valenton	1,000
M. Dousse	Receveur	Villard-sur-Doron	1,200	Receveur	Saint-Jean-de-Fos	1,200
M ^{me} Molinié	Dame em- ployée.	Toulouse - Arnaud- Bernard	1,500	Receveuse	May-sur-Evre	1,400
M ^{lle} Phuet	Idem	Argentan	1,200	Idem	Moutiers-au-Perche	1,200
M ^{me} Lestrade	Idem	Saint-Yrieix	1,000	Idem	Nexon	1,000
M. Norroy	Receveur	Oyonnax	1,800	Receveur	Toucy	1,800
M ^{me} Vignon	Receveuse	Toucy	2,000	Receveuse	Oyonnax	2,000
veuve Guénart	Idem	Bourg-et-Comin	1,400	Idem	Beaurieux	1,400
M ^{lle} Conseil	Dame empl.	Paris, central	1,200	Idem	Bourg-et-Comin	1,200
M. Vaillant	Receveur	Saint-Germain	1,200	Receveur	Juniville	1,200
M ^{lle} Rousselet	Receveuse	La Charre-s ^r -le-Loir	1,800	Receveuse	Buzançais	1,800
M ^{me} Petit-Roche	Veuve d'un commis.	Idem	"	Idem	Villard-sur-Doron	1,000
MM. Laurain	Ex-sous-offic.	Idem	"	Receveur	Saint-Germain	1,000
Lourme	Idem	Idem	"	Idem	Quincampoix	1,000
Gauthier	Receveur	Paris 47	4,000	Idem	Paris 21	4,000
Chépy	Idem	Paris 94	3,500	Idem	Paris 47	3,500
Rousse	Commis princ.	Paris, service de la Présidence de la République	3,600	Idem	Paris 94	3,500
Klecker	Receveur	Courbevoie	4,000	Idem	Paris 45	4,000
Georget	Idem	Saint-Mihiel	4,000	Idem	Courbevoie	4,000
Letort	Idem	Dreux	3,500	Idem	Neuilly-sur-Seine	3,500
Anglade	Chef de brig.	Ligne de l'Ouest	3,300	Idem	Dreux	3,500
Gérard	Com. princ.	Ligne de l'Est	3,300	Idem	Orléans-Colombier	3,500
M ^{me} Grenouilloux	Receveuse	Reuilly	1,600	Receveuse	La Charre-s ^r -le-Loir	1,800
Jamet	Idem	Chabris	1,400	Idem	Reuilly	1,400
M ^{me} veuve Duval	Idem	Urciers	1,400	Idem	Chabris	1,400
MM. Contrest	Chef de brig.	Ligne de l'Ouest	3,300	Chef de brig.	Ligne du Nord	3,300
Royer	Com. princ.	Lig. du Nord-Ouest	3,300	Idem	Ligne de l'Ouest	3,300
Barande	Idem	Ligne de Lyon	3,600	Com. princ.	Paris R. P.	3,600
Guy	Idem	Beauvais	3,300	Idem	Foix	3,300
Jordéry	Idem	Paris 51	3,600	Idem	Paris 86	3,600
Thomas (L.)	Idem	Le Havre, principal	3,000	Idem	Dijon, central	3,000
Dufaitre	Commis	Ligne de la Médit.	3,000	Idem	Ligne de Lyon	3,000
Audibert	Idem	Idem	3,000	Idem	Idem	3,000
Jacob	Idem	Brest, central	3,000	Idem	Beauvais	3,300
Chaput	Idem	Clermont - Ferrand, central	3,000	Idem	Moulins	3,300
Biguet	Idem	Arras	3,000	Idem	Arras	3,300
Chanut	Idem	Bourg	3,000	Idem	Bourg	3,300
Bordel-Perron- cel	Idem	Meaux	3,000	Idem	Meaux	3,000
Saint-Martin	Idem	Paris 74	3,000	Idem	Paris 54	3,300
Caillié	Idem	Paris 3	3,000	Idem	Paris 60	3,300
Goasloué	Idem	Brest, central	3,000	Idem	Évreux	3,300
Liégeois	Idem	Ligne de l'Est	3,000	Idem	Lig. du Nord-Ouest	3,000
Bousquet	Idem	Ligne de Lyon	1,500	Commis	Marseille R. P.	1,500
Mariet	Idem	Paris R. P.	1,500	Idem	Ligne de Lyon	1,500
François	Idem	Marseille R. P.	1,800	Idem	Ligne de la Médit.	1,800
Giraud	Idem	Toulon	2,100	Idem	Marseille R. P.	2,100
Stublier	Idem	Marseille, central	1,800	Idem	Toulon	1,800
Rigal	Idem	Narbonne	1,800	Idem	Marseille, central	1,800
Blandinières	Idem	Versailles R. P.	1,500	Idem	Narbonne	1,500
Falcon	Idem	Clermont - Ferrand R. P.	1,500	Idem	Clermont - Ferrand, central	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADE .	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Béal	Commis	Thiers	1,500	Commis	Clerm ^t Ferrand R. P.	1,500
Renault	<i>Idem</i>	Saint-Brieuc	2,400	<i>Idem</i>	Brest, central	2,400
Geffroy	<i>Idem</i>	Lannion	1,800	<i>Idem</i>	Saint-Brieuc	1,800
Ley	<i>Idem</i>	Nice, central (bri- gade de réserve).	2,400	<i>Idem</i>	Liège, central (bri- gade de réserve).	2,400
Lavaivre	<i>Idem</i>	Clermont-Ferrand, central (brigade de réserve).	2,700	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,700
Couret	<i>Idem</i>	Rouen, central (bri- gade de réserve).	2,100	<i>Idem</i>	Clermont-Ferrand, central (brigade de réserve).	2,100
Creuzet	<i>Idem</i>	Montargis	1,500	<i>Idem</i>	Dijon, central (bri- gade de réserve).	1,500
Causse	<i>Idem</i>	Paris, central	1,500	<i>Idem</i>	Marseille, central (brig. de réserve)	1,500
L'Herbier	<i>Idem</i>	Draguignan	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Chavanon	<i>Idem</i>	Paris 18	1,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Agier	<i>Idem</i>	Paris, central	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Barguès	<i>Idem</i>	Salon	1,800	<i>Idem</i>	Marseille R. P. (bri- gade de réserve).	1,800
Andrei	<i>Idem</i>	Monaco	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Ripaux	<i>Idem</i>	A la disposition du Ministre des co- lonies pour le ser- vice du Tonkin.	2,400	<i>Idem</i>	Paris 32	2,400
Ortolo	<i>Idem</i>	A la disposition du Ministre des co- lonies pour le service de l'Indo- Chine.	2,100	<i>Idem</i>	Paris 49	2,100
Espe'aque	<i>Idem</i>	En disponibilité	"	<i>Idem</i>	Marseille, central	1,500
Riglet	Anc. commis		"	<i>Idem</i>	Melun	1,500
Portier	Commis	A la disposition de l'Office tunisien.	"	<i>Idem</i>	Lyon, préfecture	1,800
Gozzi	<i>Idem</i>	Marseille R. P.	3,000	<i>Idem</i>	Ajaccio	3,000
Cailhau	<i>Idem</i>	Paris, central	2,100	<i>Idem</i>	Monaco	2,100
Trithard	<i>Idem</i>	Neuilly-sur-Seine	1,500	<i>Idem</i>	Paris, central	1,500
Montagnol	<i>Idem</i>	Tours, gare	3,000	<i>Idem</i>	Cette	3,000
Gibert	<i>Idem</i>	Ligne de Lyon	1,500	<i>Idem</i>	Évreux	1,500
Lafon	<i>Idem</i>	Ligne de l'Est	3,000	<i>Idem</i>	Ligne de Lyon	3,000
Nadal	<i>Idem</i>	Ligne de Lyon	1,500	<i>Idem</i>	Ligne de l'Est	1,500
Canal	<i>Idem</i>	Paris R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Paris 10	1,500
Huffy	<i>Idem</i>	Paris 2	3,000	<i>Idem</i>	Paris R. P.	3,000
Droguet	<i>Idem</i>	Pontivy	1,800	<i>Idem</i>	Paris 2	1,800
Rousseaux	<i>Idem</i>	Chartres	2,400	<i>Idem</i>	Moulins	2,400
Lab	<i>Idem</i>	Paris 88	1,500	<i>Idem</i>	Paris R. P.	1,500
Cazenave	<i>Idem</i>	Bordeaux, central	1,500	<i>Idem</i>	Bordeaux, central (brig. de réserve)	1,500
Bonhomme-La- cour	<i>Idem</i>	Bordeaux, central (brig. de réserve)	1,800	<i>Idem</i>	Bordeaux, central	1,800
Delannoy	<i>Idem</i>	Arras	1,500	<i>Idem</i>	Douai	1,500
Mourès	<i>Idem</i>	Laon	1,800	<i>Idem</i>	Caen R. P.	1,800
Moniez	<i>Idem</i>	Saint-Quentin	1,500	<i>Idem</i>	Cambrai	1,500
Dubois	<i>Idem</i>	Vervins	2,700	<i>Idem</i>	Saint-Quentin	2,700
Thomas	<i>Idem</i>	Toul	2,400	<i>Idem</i>	Nancy, gare	2,400
Bouchard	<i>Idem</i>	Mourmelon	1,500	<i>Idem</i>	Châlons-sur-Marne	1,500
André	<i>Idem</i>	Marseille R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Marseille, préfet.	1,500
Gueydan	<i>Idem</i>	Grenoble R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Marseille R. P.	1,500
Tonnellier	<i>Idem</i>	Rennes R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Saint-Malo	1,500
Louvel	<i>Idem</i>	Vitré	1,500	<i>Idem</i>	Rennes R. P.	1,500
Jeandel	<i>Idem</i>	Rennes R. P.	2,400	<i>Idem</i>	Rennes, central	2,400
Ody	<i>Idem</i>	Redon	1,500	<i>Idem</i>	Rennes R. P.	1,500
Pouch	<i>Idem</i>	Paris 18	1,500	<i>Idem</i>	Ligne de Lyon	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Robert.....	Commis.....	Paris 54.....	fr. 1,800	Commis.....	Paris 18.....	fr. 1,800
Perrin (C.)...	<i>Idem</i>	A la disposition du Ministre des co- lonies pour le ser- vice du Sénégal.	1,800	<i>Idem</i>	Paris 54.....	1,800
Périssé.....	<i>Idem</i>	Pauillac.....	1,800	<i>Idem</i>	Bordeaux-Salinières	1,800
Scatis.....	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	1,500	<i>Idem</i>	Ligne du Nord....	1,500
Theulot.....	<i>Idem</i>	Paris 14.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris, central....	1,500
Brazier.....	<i>Idem</i>	Ligne de Lyon....	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Lottin.....	<i>Idem</i>	Bordeaux R. P....	1,500	<i>Idem</i>	Bordeaux, central..	1,500
Durand.....	<i>Idem</i>	Toulouse R. P....	2,400	<i>Idem</i>	Mazamet.....	2,400
Picot.....	<i>Idem</i>	Comolens.....	1,500	<i>Idem</i>	Toulouse R. P....	1,500
Laurent.....	<i>Idem</i>	Nancy R. P.....	1,500	<i>Idem</i>	Enghien-les-Bains..	1,500
Dumas (L.)...	<i>Idem</i>	En disponibilité..	"	<i>Idem</i>	Lyon R. P.....	1,500
Bonardi.....	<i>Idem</i>	Ajaccio.....	3,000	<i>Idem</i>	Paris, central....	3,000
Pasqualini....	<i>Idem</i>	Nice, central (bri- gade de réserve).	1,500	<i>Idem</i>	Nice R. P.....	1,500
Camous.....	<i>Idem</i>	Nice R. P.....	1,500	<i>Idem</i>	Nice, central (bri- gade de réserve).	1,500
Filippi.....	<i>Idem</i>	Bonifacio.....	1,500	<i>Idem</i>	Ajaccio.....	1,500
Susini.....	<i>Idem</i>	Gray.....	1,500	<i>Idem</i>	Bonifacio.....	1,500
Dervillers....	<i>Idem</i>	Paris 35.....	2,700	<i>Idem</i>	Paris 74.....	2,700
Sévérac.....	<i>Idem</i>	Paris 13.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 25.....	1,500
Leclercq.....	<i>Idem</i>	Paris 36.....	2,100	<i>Idem</i>	Paris 13.....	2,100
Gastbled.....	<i>Idem</i>	Coutances.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris 36.....	1,800
Denis.....	<i>Idem</i>	Caen R. P.....	1,500	<i>Idem</i>	Coutances.....	1,500
Destenave....	<i>Idem</i>	Libourne.....	1,500	<i>Idem</i>	Arcachon.....	1,500
Lacassie.....	<i>Idem</i>	Arcachon.....	1,800	<i>Idem</i>	Libourne.....	1,800
Lemaire.....	<i>Idem</i>	Lille R. P.....	2,400	<i>Idem</i>	Eu.....	2,400
Faroux.....	<i>Idem</i>	Vincennes.....	1,800	<i>Idem</i>	Paris, central....	1,800
Dumail.....	<i>Idem</i>	Paris 25.....	1,500	<i>Idem</i>	Vincennes.....	1,500
Sanders.....	<i>Idem</i>	Paris 8.....	1,500	<i>Idem</i>	Paris 25.....	1,500
Mas (M.-A.)..	Surnumér ^{re} ..	Ussel.....	"	<i>Idem</i>	Ussel.....	1,500
Tiffagnon....	Auxiliaire..	S ^t -Germain-en-Laye	"	<i>Idem</i>	Même bureau....	1,800
Prost.....	<i>Idem</i>	Alger, central....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Boulant.....	<i>Idem</i>	Le Havre, central.	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Guendry.....	<i>Idem</i>	Yvetot.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Dufréchon....	<i>Idem</i>	Office tunisien....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Prangère....	<i>Idem</i>	Albi.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Salles.....	<i>Idem</i>	Toulouse, central..	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Bouis.....	<i>Idem</i>	Paris, central....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Fieschi.....	<i>Idem</i>	Alger R. P.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Desarménien..	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,100
Ferry.....	<i>Idem</i>	Besançon R. P....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,100
Kirch.....	<i>Idem</i>	Paris 6.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,400
Richard.....	<i>Idem</i>	Marseille R. P....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,100
Cardusi.....	<i>Idem</i>	Constantine.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,100
Prévost.....	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,100
Aladenise....	<i>Idem</i>	Tours, gare.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,100
Orliange.....	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,100
Romand.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,100
Métayé.....	<i>Idem</i>	Bordeaux R. P....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,100
Bruant.....	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,100
Simonot.....	<i>Idem</i>	Nevers.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,100
Monnot.....	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,100
Rodenac.....	<i>Idem</i>	Saint-Brieuc.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,100
Eynard.....	<i>Idem</i>	Valence.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,100
Huc.....	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,100
Compana.....	<i>Idem</i>	Bordeaux, central..	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,100
Warnault....	<i>Idem</i>	Amiens.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,100
Lambert.....	<i>Idem</i>	Grasse.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,100
Thorel.....	<i>Idem</i>	Paris R. P.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800
Lelong.....	<i>Idem</i>	Lille, gare.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Couraule	Auxiliaire . . .	Bordeaux, central..	"	Commis	Même bureau	1,800
Buffierne	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,800
Bataille	Idem	Bordeaux, central..	"	Idem	Idem	1,800
Breil	Idem	Cognac	"	Idem	Idem	1,800
Marc	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,800
Soulies	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,800
Boyer	Idem	Lyon	"	Idem	Idem	1,800
Sorriaux	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,800
Comps	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,800
Gerard	Idem	Marseille-Arone . . .	"	Idem	Idem	1,800
Boijoux	Idem	Limoges R. P.	"	Idem	Idem	1,800
Letemplier	Idem	Saint-Lô	"	Idem	Idem	1,800
Mousson	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,800
Williams	Idem	Lille-Saint-Martin..	"	Idem	Idem	1,800
Lemaire	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,800
Bécart	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,800
Cérou	Idem	Paris 31	"	Idem	Idem	1,800
Belin	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,800
Gippon	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,800
Bourgeois	Idem	Bernay	"	Idem	Idem	1,800
Cassiguard	Idem	Marseille R. P.	"	Idem	Idem	1,800
Weil	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,800
Maleville	Idem	Toulouse R. P.	"	Idem	Idem	1,800
Landolfini	Idem	Constantine R. P. . .	"	Idem	Idem	1,800
Barrey	Idem	Lure	"	Idem	Idem	1,800
Benet	Idem	Carcassonne	"	Idem	Idem	1,800
Emery	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,800
Maurcl	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,800
Renaud	Idem	Moulins	"	Idem	Idem	1,800
Charles	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,800
Vernis	Idem	Béziers, principal . .	"	Idem	Idem	1,800
Duclos	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,800
François	Idem	Marseille R. P.	"	Idem	Idem	1,800
Havart	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,800
Rochon	Idem	Lyon R. P.	"	Idem	Idem	1,800
Pêcheur	Idem	Nancy R. P.	"	Idem	Idem	1,800
Privot	Idem	Auxerre	"	Idem	Idem	1,800
Colly	Idem	Lyon R. P.	"	Idem	Idem	1,800
Olivier	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,800
Meusy	Idem	Lyon R. P.	"	Idem	Idem	1,800
Brunet	Idem	Constantine-Coudiat	"	Idem	Idem	1,800
Fédérici	Idem	Milianah	"	Idem	Idem	1,800
Maussan	Idem	Paris 25	"	Idem	Idem	1,800
Bertrand	Idem	Oran R. P.	"	Idem	Idem	1,800
Pion	Idem	Troyes	"	Idem	Idem	1,800
d'Allais	Idem	Lyon R. P.	"	Idem	Idem	1,800
Robert	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,800
Besson	Idem	Privas	"	Idem	Idem	1,800
Oliver	Idem	Alger, central	"	Idem	Idem	1,800
Adam	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	2,100
Charles	Idem	Paris 4	"	Idem	Idem	2,100
Lambert	Idem	Sétif	"	Idem	Idem	1,800
Lerche	Idem	Rouen, bourse	"	Idem	Idem	1,800
Boutal	Idem	Dieppe	"	Idem	Idem	1,800
Férocille	Idem	Paris 98	"	Idem	Idem	1,800
Hioco	Idem	Cambrai	"	Idem	Idem	1,800
Dupeyrat	Idem	Paris 3	"	Idem	Idem	1,800
Poulet	Idem	Lille, central	"	Idem	Idem	1,800
Raoul	Idem	Béziers	"	Idem	Idem	1,800
Bacheu	Idem	Nice, central	"	Idem	Idem	1,800
Briend	Idem	Saint-Malo	"	Idem	Idem	1,800
Sander	Idem	Châlons-sur-Marne . .	"	Idem	Idem	1,800
Mourcin	Idem	Bayonne	"	Idem	Idem	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Blanquart.	Auxiliaire.	Lille, central.	"	Commis	Même bureau.	1,800
Millot.	Idem.	Tébessa.	"	Idem.	Idem.	1,800
Lasterre.	Idem.	Mustapha.	"	Idem.	Idem.	1,800
Martens.	Idem.	Lille, central.	"	Idem.	Idem.	1,800
Liandrat.	Idem.	Bourgoin.	"	Idem.	Idem.	1,800
Lacoste.	Idem.	Mauriac.	"	Idem.	Idem.	1,800
Quintart.	Idem.	Lille, central.	"	Idem.	Idem.	1,800
Bayou.	Idem.	Alger, central.	"	Idem.	Idem.	1,800
Marie.	Idem.	Paris, central.	"	Idem.	Idem.	1,800
Velein.	Idem.	Tlemcen.	"	Idem.	Idem.	1,800
Hainiguc.	Idem.	Rouen R. P.	"	Idem.	Idem.	1,800
Regnier.	Idem.	Chartres.	"	Idem.	Idem.	1,800
Mouroux.	Idem.	Bayonne.	"	Idem.	Idem.	1,800
Nicaise.	Idem.	Paris, central.	"	Idem.	Idem.	1,800
Mauric.	Idem.	Alger, central.	"	Idem.	Idem.	1,800
Huguet.	Idem.	Lille, central.	"	Idem.	Idem.	1,800
Lortholary.	Idem.	Limoges, central.	"	Idem.	Idem.	1,800
Maillez.	Idem.	Tourcoing.	"	Idem.	Idem.	1,800
Sabatier.	Idem.	Rouen, bourse.	"	Idem.	Idem.	1,800
Daix.	Idem.	Paris, central.	"	Idem.	Idem.	1,800
Bouisse.	Idem.	Avignon.	"	Idem.	Idem.	1,500
Lompetaz.	Idem.	Lyon, central.	"	Idem.	Idem.	1,500
Cros.	Idem.	Nîmes R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Duminil.	Idem.	Paris 25.	"	Idem.	Idem.	1,500
Lanirey.	Idem.	Riom.	"	Idem.	Idem.	1,500
Champsaur.	Idem.	Bône.	"	Idem.	Idem.	1,500
Carrau.	Idem.	Constantine R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Dupanloup.	Idem.	Mont-de-Marsan.	"	Idem.	Idem.	1,500
Barilley.	Idem.	Dellys.	"	Idem.	Idem.	1,500
Gerzat.	Idem.	Marseille, central.	"	Idem.	Idem.	1,500
Potin.	Idem.	Paris, central.	"	Idem.	Idem.	1,500
Auzoux.	Idem.	Louviers.	"	Idem.	Idem.	1,500
Damie.	Idem.	Brest, principal.	"	Idem.	Idem.	1,500
Boudais.	Idem.	Sétif.	"	Idem.	Idem.	1,500
Salvy.	Idem.	Cannes.	"	Idem.	Idem.	1,500
Gilquin.	Idem.	Lille, central.	"	Idem.	Idem.	1,500
Cuvillier.	Idem.	Reims, principal.	"	Idem.	Idem.	1,500
Guérin.	Idem.	Bordeaux, central.	"	Idem.	Idem.	1,500
Prade.	Idem.	Mazamet.	"	Idem.	Idem.	1,500
Couricanes.	Idem.	Bayonne.	"	Idem.	Idem.	1,500
Deschamps de Boishébert.	Idem.	Le Havre, central.	"	Idem.	Idem.	1,500
Soldat.	Idem.	Marseille, central.	"	Idem.	Idem.	1,500
Frayssé.	Idem.	La Calle.	"	Idem.	Idem.	1,500
François.	Idem.	Marseille, central.	"	Idem.	Idem.	1,500
Boudier.	Idem.	Évreux.	"	Idem.	Idem.	1,500
Sidos.	Idem.	Marsoille, central.	"	Idem.	Idem.	1,500
Driffaud.	Idem.	Vichy.	"	Idem.	Idem.	1,500
Auger.	Idem.	Beauvais.	"	Idem.	Idem.	1,500
Blanc.	Idem.	Marscille, central.	"	Idem.	Idem.	1,500
Beauvois.	Idem.	Limoges.	"	Idem.	Idem.	1,500
Belin.	Idem.	Dax.	"	Idem.	Idem.	1,500
Boseat.	Idem.	Gaillac.	"	Idem.	Idem.	1,500
Grandet.	Idem.	Paris 17.	"	Idem.	Idem.	1,500
Bouché.	Idem.	Narbonne.	"	Idem.	Idem.	1,500
Rodet.	Idem.	Charolles.	"	Idem.	Idem.	1,500
Cotuel.	Idem.	Alger, central.	"	Idem.	Idem.	1,500
Ferrère.	Idem.	Bordeaux-Salinières.	"	Idem.	Idem.	1,500
Gaillardet.	Idem.	Bordeaux, central.	"	Idem.	Idem.	2,400
Saupène.	Idem.	Paris, Gutenberg.	"	Idem.	Idem.	2,400
Wagner.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	2,400
Iléry.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	2,400
Berthéas.	Idem.	St-Étienne, central.	"	Idem.	Idem.	2,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Giraud	Auxiliaire . .	Brest, central	"	Commis	Même bureau	2,400
Couty	Idem	Paris, Gutenberg	"	Idem	Idem	2,400
Frabouret	Idem	Idem	"	Idem	Idem	2,400
Houdaille	Idem	Bordeaux-Bastide	"	Idem	Idem	2,400
Ozy	Idem	Oran R. P.	"	Idem	Idem	2,400
Courtadon	Idem	Le Palais	"	Idem	Idem	2,400
Delavaquerie	Idem	Beauvais	"	Idem	Idem	2,400
Jardel	Idem	Bordeaux, central	"	Idem	Idem	2,400
Frémillon	Idem	Grenoble R. P.	"	Idem	Idem	2,400
Colle	Idem	Paris, central	"	Idem	Idem	2,400
Dalverny	Idem	Marseille	"	Idem	Idem	2,400
Gachet	Idem	Valence	"	Idem	Idem	2,400
Thierry	Idem	Lyon, central	"	Idem	Idem	2,100
Ouhayoum	Idem	Alger R. P.	"	Idem	Idem	2,100
Truchy	Idem	Paris 24	"	Idem	Idem	2,100
Fouray	Idem	Rouen, bourse	"	Idem	Idem	2,100
Galland	Idem	Belley	"	Idem	Idem	2,100
Cadenat	Idem	Marseille, central	"	Idem	Idem	2,100
Broussin	Idem	Alençon	"	Idem	Idem	2,100
Havard	Idem	Dieppe	"	Idem	Idem	2,100
Senaud	Idem	Paris, central	"	Idem	Idem	2,100
Carreaux	Idem	Lyon, central	"	Idem	Idem	2,100
Van Bever	Idem	Le Havre, central	"	Idem	Idem	2,100
Picot dit Gué- raud	Idem	Paris 40	"	Idem	Idem	2,100
Aubry	Idem	Nancy, gare	"	Idem	Idem	2,100
Castello	Idem	Menton	"	Idem	Idem	2,100
Waternaux	Idem	Constantine	"	Idem	Idem	2,100
Gehin	Idem	Paris 17	"	Idem	Idem	2,100
Nagot	Idem	Marseille, central	"	Idem	Idem	2,100
Gomes	Idem	Le Havre, central	"	Idem	Idem	2,100
Verdalle	Idem	Constantine R. P.	"	Idem	Idem	2,100
Vinay	Idem	Valence	"	Idem	Idem	2,100
Gloché	Idem	La Rochelle	"	Idem	Idem	2,100
Chouque	Idem	Niort	"	Idem	Idem	2,100
Aigron	Idem	Poitiers	"	Idem	Idem	2,100
Foucard	Idem	Cannes	"	Idem	Idem	1,800
Delabarre	Idem	Médéah	"	Idem	Idem	1,800
Neveu	Idem	Yvetot	"	Idem	Idem	1,800
Rossignol	Idem	Toulouse, central	"	Idem	Idem	1,800
Boulouard	Idem	Le Havre, central	"	Idem	Idem	1,800
Dubuch	Idem	Arcachon	"	Idem	Idem	1,800
Suzzoui	Idem	Office tunisien	"	Idem	Même service	1,800
Jacquemin	Idem	Maubeuge	"	Idem	Même bureau	1,800
Monties	Idem	Philippeville	"	Idem	Idem	1,800
Perrin	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,800
Debonne	Idem	Paris 77	"	Idem	Idem	1,800
Gouin	Idem	Marseille, central	"	Idem	Idem	1,800
Ferran	Idem	Tarbes	"	Idem	Idem	1,800
Saint-Ignan	Idem	Toulouse, central	"	Idem	Idem	1,800
Goirand	Idem	Sathonay	"	Idem	Idem	1,800
Surel	Idem	Narbonne	"	Idem	Idem	1,800
Fort	Idem	Carcassonne	"	Idem	Idem	1,800
André	Idem	Tours R. P.	"	Idem	Idem	1,800
Curailat	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,800
Boutron	Idem	Le Havre, central	"	Idem	Idem	1,800
Gros	Idem	Evreux	"	Idem	Idem	1,800
Danthoville	Idem	Cherbourg	"	Idem	Idem	1,500
de Mari	Idem	Alger, bourse	"	Idem	Idem	1,500
Carvin	Idem	Marseille, central	"	Idem	Idem	2,100
Remy	Idem	Cherbourg	"	Idem	Idem	2,100
Bacot	Idem	Paris 17	"	Idem	Idem	2,100
Alécret	Idem	Saint-Gaudens	"	Idem	Idem	2,100

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Cornélius.....	Auxiliaire..	Paris, central.....	»	Commis.....	Même bureau.....	2,100
Caillot.....	Idem.....	Paris R. P.....	»	Idem.....	Idem.....	2,100
Bourgoin.....	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Idem.....	1,800
Renaux.....	Expédition ^{re} .	Rouen, direction..	»	Idem.....	Rouen R. P.....	1,500
Guillebert.....	Idem.....	Administr. centrale. 2 ^e division.	»	Idem.....	Paris R. P.....	1,500
Bazouin.....	Auxiliaire..	Ligne des Pyrénées.	»	Idem.....	Même service.....	2,100
Mouret.....	Idem.....	Ligne de la Méditer.	»	Idem.....	Idem.....	2,100
Parquier.....	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest	»	Idem.....	Idem.....	2,100
Giraud.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest...	»	Idem.....	Idem.....	2,100
Farnault.....	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	»	Idem.....	Idem.....	2,100
Rabourdin.....	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	»	Idem.....	Idem.....	2,400
Héraud.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	»	Idem.....	Idem.....	2,400
Beaucourt.....	Idem.....	Ligne du Nord....	»	Idem.....	Idem.....	2,400
Brosset.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	»	Idem.....	Idem.....	2,400
Segond.....	Idem.....	Ligne de la Médit.	»	Idem.....	Idem.....	2,100
Barrielle.....	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Idem.....	2,100
Ricordeau.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest...	»	Idem.....	Idem.....	2,100
Duffau.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.	»	Idem.....	Idem.....	2,100
Rouillard.....	Idem.....	Ligne du Nord....	»	Idem.....	Idem.....	2,100
Chotard.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	»	Idem.....	Idem.....	2,100
Caminade.....	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	»	Idem.....	Idem.....	2,100
Didierjean.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	»	Idem.....	Idem.....	2,100
Lefèvre.....	Idem.....	Ligne du Nord....	»	Idem.....	Idem.....	2,100
Dubault.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	»	Idem.....	Idem.....	2,100
Courbet.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	»	Idem.....	Idem.....	2,100
Benoit-Gonin.....	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Idem.....	2,100
Manson.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	»	Idem.....	Idem.....	2,100
Chéron.....	Idem.....	Ligne du Nord....	»	Idem.....	Idem.....	2,100
Tissier.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.	»	Idem.....	Idem.....	2,100
Bouclier.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	»	Idem.....	Idem.....	2,100
Carton.....	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Idem.....	2,100
Provost.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	»	Idem.....	Idem.....	2,100
Lesclaux.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.	»	Idem.....	Idem.....	2,100
Paoli.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	»	Idem.....	Idem.....	2,100
Chapin.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest...	»	Idem.....	Idem.....	2,100
Bouvier.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	»	Idem.....	Idem.....	2,100
Lacoste.....	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	»	Idem.....	Idem.....	1,800
Audirac.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	»	Idem.....	Idem.....	1,800
Plagmol.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	»	Idem.....	Idem.....	1,800
Haltot.....	Idem.....	Ligne du Nord....	»	Idem.....	Idem.....	1,800
Fournival.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	»	Idem.....	Idem.....	1,800
Pacheix.....	Idem.....	Ligne du Nord....	»	Idem.....	Idem.....	1,800
Pariset.....	Idem.....	Ligne de l'Est....	»	Idem.....	Idem.....	1,800
Lemoine.....	Idem.....	Ligne du Nord....	»	Idem.....	Idem.....	1,800
Roy.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	»	Idem.....	Idem.....	1,800
Vallet.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	»	Idem.....	Idem.....	1,800
Sauves.....	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	»	Idem.....	Idem.....	1,800
Bécourt.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest...	»	Idem.....	Idem.....	1,800
Brisard.....	Idem.....	Ligne du Nord....	»	Idem.....	Idem.....	1,800
Vasseur.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest...	»	Idem.....	Idem.....	1,800
Despaux.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	»	Idem.....	Idem.....	1,800
Charrin.....	Idem.....	Ligne de la Médit.	»	Idem.....	Idem.....	1,800
Fanton.....	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Idem.....	1,800
Dugès.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	»	Idem.....	Idem.....	1,800
Boulié.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest...	»	Idem.....	Idem.....	1,800
Busquet.....	Idem.....	Ligne du Nord....	»	Idem.....	Idem.....	1,800
Favet.....	Idem.....	Ligne de la Médit.	»	Idem.....	Idem.....	1,800
Périn.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	»	Idem.....	Idem.....	1,800
Vidal.....	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Idem.....	1,800
Landeau.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest...	»	Idem.....	Idem.....	1,800
Catherinet.....	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	»	Idem.....	Idem.....	1,800
Lemoine.....	Idem.....	Ligne du Nord....	»	Idem.....	Idem.....	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Touja	Auxiliaire...	Ligne des Pyrénées.	"	Commis	Même service.	1,800
Marnac	Commis	Ligne de la Médit.	"	Idem	Idem	1,800
Liégeois	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,800
Bardin	Idem	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem	Idem	1,800
Descamps	Idem	Ligne du Nord.	"	Idem	Idem	1,800
Sauvaget.	Idem	Ligne de l'Ouest ..	"	Idem	Idem	1,800
Robert.	Idem	Ligne de l'Est.	"	Idem	Idem	1,800
Légrand	Idem	Ligne des Pyrénées.	"	Idem	Idem	1,800
Deboisse	Idem	Ligne de Lyon.	"	Idem	Idem	1,800
Dutil.	Idem	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem	Idem	1,800
Alibert	Idem	Ligne des Pyrénées.	"	Idem	Idem	1,800
Descant	Idem	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem	Idem	1,800
Mailles	Idem	Ligne des Pyrénées.	"	Idem	Idem	1,800
Nissard	Idem	Ligne de la Médit.	"	Idem	Idem	1,800
Berton.	Idem	Ligne de l'Est.	"	Idem	Idem	1,800
Liébaud	Idem	Ligne de Lyon.	"	Idem	Idem	1,800
Mélot	Idem	Lig. du Sud-Ouest.	"	Idem	Idem	1,800
Malpel	Idem	Ligne des Pyrénées.	"	Idem	Idem	1,800
Boisserie.	Idem	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem	Idem	1,800
Dumas	Idem	Ligne de Lyon.	"	Idem	Idem	1,800
Henry	Idem	Ligne du Nord.	"	Idem	Idem	1,800
Ripert	Idem	Ligne de la Médit.	"	Idem	Idem	1,800
Lachaud.	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,500
Darroux	Idem	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem	Idem	1,500
Lalande.	Idem	Ligne des Pyrénées.	"	Idem	Idem	1,500
Cousin	Idem	Ligne de l'Ouest. ...	"	Idem	Idem	1,500
Perrymon.	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,800
de Lavison ...	Surnumér ^{re}	Marseille R. P.	"	Surnumér ^{re}	Ligne de la Médit.	"
Perrin	Idem	Paris 49.	"	Idem	Versailles R. P.	"
Dubois	Idem	Lille, central.	"	Idem	Lille, central (bri- gade de réserve).	"
Lewille.	Idem	Lille, gare.	"	Idem	Lille, central.	"
Donaley	Idem	Belfort, ville.	"	Idem	Draguignan.	"
Canard	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Salon.	"
Alvisoy	Idem	Paris, central.	"	Idem	Paris R. P.	"
Lamolino	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Peyroux	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Bélis	Idem	Toulouse, central.	"	Idem	Idem	"
Gaurel	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Janneret.	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Lacrouts.	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Pujol	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Noubel	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Ramio	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Gaillard.	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Alquier	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Arnal	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Bergue	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Blanchard.	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Boutin	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Chahancix.	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Chasgnaud	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Claverie	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Darqué	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Delmas	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Gazé	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Icher	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Lestage	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Maucau	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
More	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Paganel	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Pithon	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Puech	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Puntis.....	Surnumér ^{re} .	Toulouse, central.	"	Surnumér ^{re} .	Paris R. P.....	"
Reulet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Roque.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Taulade.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Trophème.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Amouroux.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Arciaux.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Artus.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Barbe.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bazire.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Béchel.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bertholet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bourguignon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Bouron.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Broyou.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Candelier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Chanton.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Chrétien.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Cléart.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Deckert.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Delom.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Dupont.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Dupray.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Fuzellier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Gaudron.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Gantier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Gillardin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Guiguen.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Guillosson.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Guyétant.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Héroguelle.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lemasson.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Longeaux.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Magnier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Marand.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Milot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Monnier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Noël.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Peirson.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Ponche.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Rassencour.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Roynette.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Tessoulin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Villoing.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Vuez.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Buge.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Martin (A.).....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Avignon R. P.....	"
Arnal.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Vendôme.....	"
Montagne.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Saint-Étienne R. P.....	"
Lebreton.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 71.....	"
Gaudron.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Meaux.....	"
Léger.....	Idem.....	Paris 51.....	"	Idem.....	Paris 98.....	"
Noël.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 3.....	"
Roynette.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Creil.....	"
Régné.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Marseille R. P.....	"
Artus.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Neuilly-sur-Seine.....	"
Carriot.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Dijon, central.....	"
Ségouffin.....	Idem.....	Cette.....	"	Idem.....	Carcassonne.....	"
Trophème.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Tours, gare.....	"
Pirriot.....	Idem.....	Paris 17.....	"	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"
Delbès.....	Idem.....	Thouars.....	"	Idem.....	Paris 17.....	"
Garcin.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Lyon R. P.....	"
Noyer.....	Idem.....	Lorient.....	"	Idem.....	Pontivy.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Gautier.....	Surnumér ^{re} ..	Paris R. P.....	"	Surnumér ^{re} ..	Redon.....	"
Thavenet.....	Idem.....	Lyon R. P.....	"	Idem.....	Mâcon R. P.....	"
Manouas.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Lyon R. P.....	"
Roy.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Moulins.....	"
Tounaire.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Besançon R. P.....	"
Gibert.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Vienne.....	"
Bazvie.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Quimper.....	"
Guiguen.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Tessoulin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Arnal.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Chartres.....	"
Peirson.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 88.....	"
Bousroz.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Besançon R. P.....	"
Ponsot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Jacquet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Grenoble R. P.....	"
Héroguelle.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Arras.....	"
Mélaine.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Nevers.....	"
Ponche.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Arras.....	"
Brel.....	Idem.....	Caen R. P.....	"	Idem.....	Nantes R. P.....	"
Sauvage.....	Idem.....	Laon.....	"	Idem.....	Vervins.....	"
Arciaux.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Laon.....	"
Soulier.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Thiers.....	"
Gillardin.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Toul.....	"
Fuzellier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Mourmel ^{on} -le-Grand.....	"
Tournillon.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Grenoble R. P.....	"
Delom.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Vitré.....	"
Barbe.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Guillosson.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Redon.....	"
Milot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lisieux.....	"
Favier.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"	Idem.....	Ligne de l'Est.....	"
Descaunet.....	Idem.....	Montargis.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Gazé.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Montargis.....	"
Flory.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"
Villemez.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Belfort, ville.....	"
Espié.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Briançon.....	"
Girard.....	Idem.....	Paris 4.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Baruteau.....	Idem.....	Énghien.....	"	Idem.....	Confolens.....	"
Muselli.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Ajaccio.....	"
Brice.....	Idem.....	Vesoul.....	"	Idem.....	Gray.....	"
Roussel.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Vesoul.....	"
Schiohn.....	Idem.....	Paris 25.....	"	Idem.....	Paris 35.....	"
Alquier.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Caen R. P.....	"
Lesné.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Cambrai.....	"
Rasseneur.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lille R. P.....	"
Vilhoing.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 8.....	"
Bobant.....	"	Idem.....	Paris, central.....	"
Bréal.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Brige.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Cabrol.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Carlier.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Carneau.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Chopineaux.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Collet.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Conly.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Dalmas.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Dehaese.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Desmaisons.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Due-Dodon.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Duerot.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Dumas.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Dussert.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Duval.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Gillain.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Goldschild.....	"	Idem.....	Idem.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCE ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Grandemange .	Surnumér ^{re}		"	Surnumér ^{re}	Paris, central.	"
Guillemotte .	Idem		"	Idem	Idem	"
Lagneau .	Idem		"	Idem	Idem	"
Laplanche .	Idem		"	Idem	Idem	"
Lavallée .	Idem		"	Idem	Idem	"
Legrand .	Idem		"	Idem	Idem	"
Martin .	Idem		"	Idem	Idem	"
Misraël .	Idem		"	Idem	Idem	"
Omnès .	Idem		"	Idem	Idem	"
Poissellon .	Idem		"	Idem	Idem	"
Poulet .	Idem		"	Idem	Idem	"
Priser .	Idem		"	Idem	Idem	"
Retureau .	Idem		"	Idem	Idem	"
Sainmont .	Idem		"	Idem	Idem	"
Sardaint .	Idem		"	Idem	Idem	"
Sauvé .	Idem		"	Idem	Idem	"
Savary .	Idem		"	Idem	Idem	"
Siquier .	Idem		"	Idem	Idem	"
Tison .	Idem		"	Idem	Idem	"
Vincent .	Idem		"	Idem	Idem	"
Augier .	Idem		"	Idem	Lyon, central.	"
Bargaud .	Idem		"	Idem	Idem	"
Basson .	Idem		"	Idem	Idem	"
Borto .	Idem		"	Idem	Idem	"
Birr .	Idem		"	Idem	Idem	"
Borie .	Idem		"	Idem	Idem	"
Bourgat .	Idem		"	Idem	Idem	"
Brillant .	Idem		"	Idem	Idem	"
Brot .	Idem		"	Idem	Idem	"
Breysse .	Idem		"	Idem	Idem	"
Chabanis .	Idem		"	Idem	Idem	"
Chapuy .	Idem		"	Idem	Idem	"
Dégeil .	Idem		"	Idem	Idem	"
Denoual .	Idem		"	Idem	Idem	"
Gautier .	Idem		"	Idem	Idem	"
Morel .	Idem		"	Idem	Idem	"
Ray .	Idem		"	Idem	Idem	"
Robbe-Grillet .	Idem		"	Idem	Idem	"
Vallon .	Idem		"	Idem	Idem	"
Villaret .	Idem		"	Idem	Idem	"
Alet .	Idem		"	Idem	Toulouse, central.	"
Arnault .	Idem		"	Idem	Idem	"
Barbier .	Idem		"	Idem	Idem	"
Barège .	Idem		"	Idem	Idem	"
Bondouy .	Idem		"	Idem	Idem	"
Bonnet .	Idem		"	Idem	Idem	"
Bouchon .	Idem		"	Idem	Idem	"
Calmels .	Idem		"	Idem	Idem	"
Campan .	Idem		"	Idem	Idem	"
Cassan (L.) .	Idem		"	Idem	Idem	"
Cassan (J.-I.) .	Idem		"	Idem	Idem	"
Cassignol .	Idem		"	Idem	Idem	"
Castillon .	Idem		"	Idem	Idem	"
Cazenave-Co ^{nte} .	Idem		"	Idem	Idem	"
Chazarenc .	Idem		"	Idem	Idem	"
Darolles .	Idem		"	Idem	Idem	"
Delas .	Idem		"	Idem	Idem	"
Destrem .	Idem		"	Idem	Idem	"
Dieuzeide .	Idem		"	Idem	Idem	"
Doux .	Idem		"	Idem	Idem	"
Dreuilhe .	Idem		"	Idem	Idem	"
Gineste .	Idem		"	Idem	Idem	"
Goudin .	Idem		"	Idem	Idem	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Haubelat			"	Surnumér ^{ro} ..	Toulouse, central..	"
Lafon			"	Idem	Idem	"
Leuc			"	Idem	Idem	"
Lonca			"	Idem	Idem	"
Maurel			"	Idem	Idem	"
Menginson			"	Idem	Idem	"
Monier			"	Idem	Idem	"
Monsarrat			"	Idem	Idem	"
Montarnal			"	Idem	Idem	"
Pons			"	Idem	Idem	"
Puech			"	Idem	Idem	"
Roubin			"	Idem	Idem	"
Sanson			"	Idem	Idem	"
Andrieux			"	Idem	Paris, central	"
Sureauult			"	Idem	Idem	"
Chapelat			"	Idem	Lyon, central	"
Courbon	Expédition ^{re} .	Marseille, direction	1,500	Idem	Idem	1,500
Chapusot	Idem	Dijon, direction . . .	1,500	Idem	Idem	1,500
Vaudoré			"	Idem	Lannion	"
M ^{lles} Provost	Postulante		"	Employée	Concarneau	1,000
Gouriou	Idem		"	Idem	Douarnenez	1,000
Collas	Idem		"	Idem	La Charité	1,000
Foulou	Idem		"	Idem	Aire-sur-la-Lys	1,000
M ^{me} Martini	Employée	Colombes	1,400	Idem	Asnières	1,400
M ^{lles} Dicharry	Postulante		"	Idem	Colombes	1,000
Guibout	Employée	Rouen, téléphone . . .	1,000	Idem	Rouen, bourse	1,000
M ^{me} Gaillot	Idem	Paris 64	1,200	Idem	Paris 90	1,200
M ^{lles} Veniger	Idem	Paris 90	1,000	Idem	Paris 64	1,000
Jordel	Postulante		"	Idem	Nanterre	1,000
Bérault	Employée	Limoges, central . . .	1,100	Idem	Saintes	1,100
Héliès	Idem	Limoges-Garibaldi . .	1,100	Idem	Limoges, central . . .	1,100
Lazuech (J.-M.- O.)	Idem	Paris K	1,000	Idem	Limoges-Garibaldi . .	1,000
Méncret	Postulante		"	Idem	La Tremblade	1,000
M ^{me} Thomas	Employée	Montercau	1,200	Idem	Gournay-en-Bray . . .	1,200
M ^{lles} Le Gam	Postulante		"	Idem	Montercau	1,000
Roussel (Marie)	Idem		"	Idem	Thouars	1,000
Roussel (V.-A.)	Idem		"	Idem	Idem	1,000
Ayard	Employée	Paris, central	1,000	Idem	Paris 62	1,000
Huvet	Idem	Paris 62	1,100	Idem	Paris, central	1,100
Villain	Idem	Lagny	1,000	Idem	Idem	1,000
Jamain	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,000
Bouvard	Postulante		"	Idem	Lagny	1,000
Canac	Employée	Paris K	1,000	Idem	Paris R	1,000
Baud	Idem	En disponibilité . . .	"	Idem	Brunoy	1,000
M ^{me} Reboul	Idem	Cannes, téléphone . .	1,100	Idem	Menton, téléphone . .	1,100
Trestour	Postulante		"	Empl. auxi- liaire.	Cannes, téléphone . .	1,000
M ^{lles} Brocard	Stagiaire	Paris K	"	Employée	Paris K	1,000
Delahaye	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Lesourre	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Poupier	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Dalbavie	Employée	Charolles	1,100	Idem	Saintes	1,100
Chenel	Postulante		"	Idem	Charolles	1,000
Mersan	Employée	En disponibilité . . .	"	Idem	Paulliac	1,000
Boisseau	Postulante		"	Idem	Le Creusot	1,000
Pertuis	Employée	Paris 61	1,500	Idem	Paris 100	1,500
M ^{me} Grand	Idem	Levallois-Perret . . .	1,500	Idem	Paris 61	1,500
M ^{lles} Pouilloux	Idem	Paris B	1,000	Idem	Levallois-Perret . . .	1,000
Lefol	Idem	En disponibilité . . .	"	Idem	Paris K	1,200

